



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Evolution du revenu agricole en France depuis 30 ans,  
facteurs d'évolution d'ici 2030 et leçons à en tirer  
pour les politiques mises en œuvre  
par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

**Rapport n° 21040**

établi par

**Elisabeth MERCIER**

Inspectrice générale de l'agriculture

**Dominique TREMBLAY**

Inspecteur général de l'agriculture

Avec l'appui de

**Xavier ORY**

Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts

**Avril 2022**

**CGAAER**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DES ESPACES RURAUX



## SOMMAIRE

RESUME.....	6
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	7
INTRODUCTION .....	8
1. PREMIERE PARTIE : UNE DIVERSITE D'APPROCHES ET DE FINALITES DE LA MESURE DU REVENU AGRICOLE SOURCE DE QUESTIONNEMENTS .....	10
1.1. Quelles sont les différentes approches, leur calendrier et leurs spécificités ?.....	10
1.1.1. Deux approches de référence .....	10
1.1.2. Autres sources.....	11
1.1.3. Spécificités en termes de champ et de concept.....	11
1.2. Quels sont les questions en débats et besoins exprimés ?.....	15
1.2.1. Pertinence des indicateurs de revenus utilisés dans le cadre de la politique publique, en particulier de la PAC .....	15
1.2.2. Capacité à saisir les évolutions juridiques et organisationnelles du tissu d'exploitations agricoles .....	15
1.2.3. Besoins de faire le lien avec les différentes catégories de marchés.....	16
1.2.4. Besoins de compléter l'éclairage sur la conjoncture et son impact en termes de revenus prévisionnels.....	16
1.2.5. Besoin de mieux appréhender la pluralité des systèmes de production .....	17
1.2.6. Besoin de donner une visibilité d'ensemble avec un dispositif de communication renouvelé .....	17
2. DEUXIEME PARTIE : BILAN DES 30 DERNIERES ANNEES .....	18
2.1. En 30 ans, des exploitations agricoles moins nombreuses mais plus diverses.....	18
2.1.1. Un tissu agricole en mutation socio-économique et juridique.....	18
2.1.2. Une intensité capitalistique et des productions végétales en croissance .....	19
2.1.3. Une diversification croissante des stratégies et systèmes d'exploitation.....	20
2.2. En 30 ans, le revenu agricole a structurellement baissé en termes réels.....	20
2.2.1. La production a augmenté en volume mais diminué en valeur, avec de fortes fluctuations d'une année à l'autre .....	21
2.2.2. Les évolutions des consommations intermédiaires ont été très contrastées suivant les périodes.....	21
2.2.3. Les gains de productivité ont essentiellement bénéficié à l'aval .....	22
2.2.4. Les substantielles aides publiques baissent depuis 2003 .....	23
2.2.5. Toutefois, le revenu moyen par actif non salarié a augmenté .....	23
2.3. Avec une forte hétérogénéité suivant les catégories d'exploitations .....	24
2.3.1. Les résultats sont très variables et plus ou moins volatiles d'une OTEX à l'autre ..	25
2.3.2. Les aides publiques atténuent les disparités de résultats entre les OTEX .....	26
2.3.3. Une forte hétérogénéité existe à l'intérieur de la majorité des OTEX .....	26

2.3.4. Les analyses sur base « fonctionnelle » renforcent ce constat de forte hétérogénéité suivant les groupes d'exploitations .....	28
2.3.5. Les spécificités de certains systèmes ne contredisent pas ces constats.....	28
2.4. Une position moyenne relativement proche de celle des catégories sociales comparables si ce n'est en termes de patrimoine .....	29
2.4.1. Suivant les indicateurs et les années, les revenus moyens des agriculteurs individuels sont plus ou moins proches de ceux des autres actifs indépendants.....	29
2.4.2. Le niveau de vie médian des ménages agricoles était similaire à celui de l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité en 2018 .....	30
2.4.3. Le patrimoine moyen des agriculteurs est plus important que celui des autres actifs qu'il s'agisse des indépendants ou des ménages.....	31
2.5. Un positionnement de la France dans l'Union européenne qui interroge .....	32
2.6. Conclusion sur les principaux déterminants.....	33
<b>3. TROISIEME PARTIE : QUESTIONNEMENTS POUR LES 10 ANS A VENIR ET OUTILS DE POLITIQUE PUBLIQUE MOBILISABLES SUIVANT LES OBJECTIFS EN TERMES DE REVENUS AGRICOLES.....</b>	<b>34</b>
3.1. Perspectives générales .....	34
3.1.1. De fortes incertitudes géo stratégiques, climatiques, sanitaires et économiques ...	34
3.1.2. Des attentes sociétales guidant l'évolution des marchés agroalimentaires .....	34
3.1.3. Des évolutions technologiques aux impacts multiples sur la conduite des exploitations et la productivité du travail et du capital.....	35
3.1.4. Des infléchissements des tendances démographiques .....	36
3.1.5. Des politiques publiques plus ou moins définies à horizon 2030.....	37
3.2. Déterminants et leviers de politique publique.....	39
3.2.1. Synopsis des déterminants et leviers .....	39
3.2.2. Adapter et optimiser les systèmes de production.....	42
3.2.3. Améliorer le fonctionnement des marchés .....	43
3.2.4. Donner une visibilité globale et cohérente sur l'avenir des filières au plan régional	44
3.2.5. Développer les énergies renouvelables en agriculture dans la transparence.....	44
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>48</b>
Annexe 1 : Références chiffrées sur l'évolution de l'agriculture française .....	49
Annexe 2 : Des besoins grandissants en eau à anticiper .....	57
Annexe 3 : Paiements pour services environnementaux et label bas carbone .....	60
Annexe 4 : Energie et agriculture : quelles perspectives d'évolution ? .....	64
Annexe 5 : Fiche-action du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) 4 pour diffusion des connaissances actionnables en agroécologie.....	72
Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées .....	73
Annexe 7 : Bibliographie .....	77

Annexe 8 : Liste des sigles utilisés .....	83
Annexe 9 : Lettre de mission .....	85
Annexe 10 : Note de cadrage .....	87

## RESUME

En 30 ans, le revenu net de la branche agricole (RNBA) a baissé de près de 40 % en France en euros constants. Dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 60 % avec des évolutions importantes des structures juridiques. Au final, l'évolution démographique a permis que le résultat net par actif agricole non salarié (UTANS) augmente, mais de fortes fluctuations ont été enregistrées au cours des dix dernières années. Sur la base du réseau d'information comptable agricole (RICA), en 30 ans, en euros constants, l'excédent brut d'exploitation par UTANS a augmenté de 35% alors que le revenu disponible par UTANS a été structurellement stable.

Derrière ces moyennes, il existe une très forte hétérogénéité des revenus agricoles suivant les catégories d'exploitations en particulier en termes d'orientations technico-économiques, de taille et de circuits de commercialisation. Cette hétérogénéité est tout autant observée entre exploitations d'une même catégorie.

Pour l'avenir, outre les niveaux d'aides publiques, les revenus des exploitations agricoles sont dépendants des marchés de produits agricoles et des intrants ainsi que de la productivité des facteurs de production dans un contexte d'aléas climatiques et sanitaires croissants. Ceux-ci obligent les agriculteurs à faire évoluer leurs systèmes et pratiques et à faire face à des perspectives de coûts de production à la hausse en raison notamment de l'évolution des primes d'assurances et risques de pertes de production restant à leur charge ainsi que de besoins croissants en eau dans nombre de cas.

L'élévation des normes pour répondre aux attentes sociétales dans le domaine environnemental et du bien-être animal génère également des augmentations de coûts de production sachant que les perspectives de ressources par le biais des paiements pour services environnementaux sont encore peu développées au-delà de la compensation des manques à gagner.

Dans un tel contexte, les missionnés estiment opportun d'agir à plusieurs niveaux.

Deux recommandations visant à amplifier les analyses et débats sur les revenus agricoles en prenant plus en compte la diversité des systèmes. Les deux suivantes soulignent la nécessité de renforcer les compétences des agriculteurs, dans un contexte très exigeants pour eux, par le développement du conseil stratégique et une évolution substantielle des modes de diffusion des connaissances. La cinquième recommandation concerne le déterminant majeur qu'est le marché et invite à explorer au moins pour l'après 2027 les possibilités de régulation des marchés. La sixième recommandation vise à assurer des cohérences d'ensemble au plan régional où tous les facteurs peuvent être pris en compte qu'ils résultent de décisions européennes, nationales ou régionales et locales. Enfin, la septième recommandation se rapporte aux perspectives de diversification des revenus avec la production d'énergies renouvelables et insiste sur la nécessité de mettre à disposition des agriculteurs des informations complètes et actualisées concernant notamment l'impact sur les revenus. Il en résulte un avenir de la « ferme France » diversifié où la valeur de l'alimentation doit être davantage reconnue pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire.

**Mots clés :** revenu agricole, revenu de l'exploitation agricole, revenu des ménages agricoles, politique publique, comptes de l'agriculture, réseau d'information comptable agricole, diversification des revenus agricoles, agriculture, France

## **LISTE DES RECOMMANDATIONS**

- R1.** Faciliter la compréhension de la diversité des indicateurs et débattre de l'ensemble des analyses relatives aux revenus agricoles, et associés, et des besoins à satisfaire dans le cadre des réunions de la Commission des Comptes de l'Agriculture et de la Nation
- R2.** Privilégier les analyses de résultats rapportés au nombre d'actifs non-salariés en équivalent temps complet et développer l'outil statistique pour mieux cerner toutes les évolutions en relation avec la formation des revenus agricoles
- R3.** Développer le conseil stratégique en agriculture et faciliter les échanges entre groupes d'agriculteurs sur le terrain pour réduire les hétérogénéités de résultats économiques
- R4.** Investir, en lien avec le PIA4, dans un outil co-conçu avec les agriculteurs pour faciliter l'évolution de leurs pratiques face aux défis environnementaux et climatiques
- R5.** Explorer les différentes possibilités de reconception d'un système de régulation des marchés en vue de la nouvelle programmation de la PAC post 2027
- R6.** Coopérer avec les Régions pour donner plus de visibilité aux agriculteurs sur les perspectives de développement des filières dans les territoires, en relation avec leurs impacts sur les revenus
- R7.** Créer un observatoire des énergies renouvelables en agriculture et de leurs impacts

## INTRODUCTION

Le maintien d'un tissu agricole diversifié et d'exploitations à taille humaine est souhaité par une large majorité d'acteurs intervenant dans le débat public en France en relation avec les objectifs de relocalisation de l'alimentation, de souveraineté alimentaire et d'évolution du modèle agricole vers plus de qualité et de durabilité. Dans cette perspective, le renouvellement des générations d'agriculteurs est à assurer, ce qui suppose notamment que les niveaux de revenus et les conditions de travail contribuent à l'attractivité du métier d'agriculteur.

Or, depuis 30 ans, le revenu net de la branche agricole (RNBA) a significativement baissé en France. C'est par la diminution encore plus forte du nombre d'exploitations agricoles que le RNBA par exploitation a pu progresser en euros constants.

Sur la base de ce constat, la problématique générale de la mission se rapporte à la marge de manœuvre dont dispose les Pouvoirs publics pour préserver le revenu moyen des agriculteurs à effectifs constants d'exploitations ou d'actifs agricoles, sans oublier que derrière la moyenne, il existe une très forte hétérogénéité des revenus agricoles suivant les catégories d'exploitations en particulier en termes d'orientations technico-économiques, de taille et de circuits de commercialisation.

La mission a pour objectif d'éclairer les 10 prochaines années sur la base d'une analyse rétrospective des 30 dernières années en tenant compte pour l'avenir de l'évolution du contexte marqué notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle PAC à horizon 2027, de la loi EGALIM 2 et des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Les analyses menées visent à :

- dresser des constats les plus complets possibles sur les évolutions structurelles au cours des 30 dernières années des différents facteurs constitutifs du revenu agricole ainsi que de celle des différentes catégories d'actifs agricoles et du patrimoine des agriculteurs, à les contextualiser en relation notamment avec la capacité des Pouvoirs publics à agir, ou non, sur leur impact ;
- identifier pour les différentes catégories de déterminants et les exploitations agricoles des évolutions possibles d'ici 2030 ;
- faire le point sur les objectifs et outils de politique publique impactant les niveaux de revenus agricoles et leurs évolutions en relation avec celles du tissu agricole et des systèmes de production ;
- en tirer des enseignements sur les différentes possibilités d'évolution des revenus agricoles et du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles en lien avec les politiques publiques mises en œuvre par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).

L'analyse a été conduite à plusieurs niveaux :

- macroéconomique : approche globale du revenu agricole en relation avec l'ensemble des paramètres constitutifs : productions agricoles et consommations intermédiaires en volume et en valeur (en prix courants et constants), subventions et développement de nouvelles activités (en particulier la production d'énergies renouvelables), évolution de la structure démographique du secteur, utilisations des revenus (prélèvements privés, investissements, patrimoine).

- par catégories d'exploitations : orientations technico-économiques, tailles, systèmes de production, et autres critères pertinents pour approcher la diversité des situations et aller au-delà des moyennes.

Un éclairage a été apporté sur le positionnement par rapport à d'autres catégories sociales en France d'une part et par rapport à d'autres pays de l'Union européenne d'autre part.

La mission s'est appuyée sur la documentation disponible, en particulier en prenant en compte la dernière édition des Comptes de l'Agriculture de la Nation, des résultats du Réseau d'information comptable agricole (RICA) et des analyses de l'INSEE ou des scientifiques d'INRAE et d'autres établissements. Elle a été complétée par les informations communiquées lors des auditions d'experts. La mission a articulé ses réflexions avec les débats en cours dans le cadre du Varenne de l'eau et du changement climatique et autres travaux menés dans le cadre du CGAAER.

Les auditions de nombreux acteurs ont fait ressortir un certain malaise par rapport à la question du revenu agricole vu sa complexité d'autant plus que celle-ci est renforcée par l'évolution des structures juridiques d'exercice des activités agricoles et de celles qui y sont liées.

De ce fait, en première partie du rapport, la mission s'est efforcée de faire un point sur les concepts et méthodes et d'identifier des pistes pour répondre à la multitude des besoins exprimés lors des auditions et tenir compte de l'évolution du tissu agricole.

En deuxième partie, le bilan des 30 dernières années est dressé. Il se termine par l'identification des facteurs pertinents d'évolution.

En troisième partie, des projections à horizon 2030 sont présentées en tenant compte de l'ensemble des déterminants et en structurant les analyses en fonction des questions essentielles et leviers qui s'y rapportent.

# **1. PREMIERE PARTIE : UNE DIVERSITE D'APPROCHES ET DE FINALITES DE LA MESURE DU REVENU AGRICOLE SOURCE DE QUESTIONNEMENTS**

La mesure du niveau, de l'évolution et de la répartition des revenus agricoles est essentielle pour prendre des décisions de politique publique et permettre à chaque acteur économique de se situer par rapport à ses pairs et aux autres interlocuteurs. Néanmoins, ces questions centrales suscitent un certain malaise en raison de la complexité du sujet liée à la diversité des concepts, méthodes et sources statistiques. Cette complexité est renforcée par le fait que, derrière les moyennes, il existe une forte hétérogénéité des résultats d'une exploitation à l'autre, d'un secteur de produits à l'autre, des niveaux d'endettement et de patrimoine professionnel, voire personnel, ainsi que de dépendance aux aides publiques. Cette grande diversité oblige à approfondir les analyses d'autant plus que l'évolution des structures juridiques d'exploitation agricole a également de l'impact.

Compte tenu du champ et des objectifs de la mission, dresser un tableau d'ensemble des principales sources d'information est apparu indispensable d'autant plus que cette question a été quasi systématiquement pointée dans le cadre des entretiens avec les différentes personnalités publiques ou professionnelles (cf. annexe 6). Certaines ont d'ailleurs exprimé des besoins d'évolution ci-dessous présentés.

## **1.1. Quelles sont les différentes approches, leur calendrier et leurs spécificités ?**

### **1.1.1. Deux approches de référence**

Les **deux approches de référence générale** sont développées par les Pouvoirs publics (INSEE et Service de la Statistique et Prospective du MAA) dans deux cadres harmonisés au plan européen, avec la production :

- **du compte spécifique de la branche agricole**, qui est très proche du compte agriculture intégré dans les comptes de la Nation<sup>1</sup> et développé selon une approche macro-économique à partir de multiples sources d'informations et des indices d'évolution, par rapprochements successifs ;
- **des résultats du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA)** établis selon une approche micro-économique à partir d'un échantillon de 7 125 comptabilités d'exploitations agricoles en 2020 représentatif des 300 000 exploitations métropolitaines contribuant à plus de 97 % de la Production Brute Standard (PBS) et utilisant plus de 90 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU).

Les résultats des deux approches sont présentés dans le cadre des deux réunions annuelles de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN), soit :

- en décembre de chaque année (n) : les résultats du RICA (n-1) et le compte spécifique prévisionnel pour la branche agriculture (n) ;
- en juillet (n+1) : le compte provisoire (n), semi-définitif (n-1) et le compte définitif (n-2).

En d'autres termes, en juillet 2022, le compte définitif de la branche 2019 sera présenté dans le document fournissant également le compte provisoire 2021 et le compte semi-définitif 2020. En

---

<sup>1</sup> Les différences concernent l'intégration dans le compte spécifique de la multiplication des semences (comptée avec l'industrie comme les activités de sélection dans le compte national) mais la non intégration du produit des jardins familiaux et du paysagisme.

décembre 2022, seront fournis les résultats du RICA 2021 et le compte prévisionnel de la branche pour 2022. Toutes ces informations sont communiquées à Eurostat et rendues publiques<sup>2</sup> avec un délai supplémentaire de supervision par la Commission européenne.

### 1.1.2. Autres sources

Les **autres sources d'analyses** reposent sur des **fichiers administratifs**. Il s'agit en particulier de la base des cotisants non-salariés gérée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et des fichiers fiscaux gérés par la Direction générale des finances publique (DGFIP) du Ministère de l'économie, des finances et de la relance. Leur utilisation suppose des traitements particuliers et des précautions quant à la portée des concepts et chiffrages. L'**INSEE** publie des références sur l'emploi et les revenus des indépendants comprenant des **fiches sectorielles** (dont une sur l'agriculture au sens large sur la base des données communiquées par la MSA), la dernière édition fut en avril 2020<sup>3</sup>. De plus, le dispositif « **FiLoSoFi** » sur les revenus localisés sociaux et fiscaux<sup>4</sup> permet de produire un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant impôts et redistribution) et sur les revenus disponibles (après impôts et redistribution). Il est utilisé pour analyser la situation des ménages d'agriculteurs par rapport à celle des ménages de référence<sup>5</sup>. Au plan national, des analyses portant sur 2018 ont été publiées en octobre 2021 dans la collection INSEE Première.

### 1.1.3. Spécificités en termes de champ et de concept

**Toutes les approches s'appuient sur la même définition de l'exploitation agricole.** Il s'agit d'une unité d'activité agricole de production ou de maintien des terres dans des bonnes conditions agricoles et environnementales sur une surface minimale d'un hectare<sup>6</sup> et faisant l'objet d'une gestion unique<sup>7</sup>. Les activités secondaires non agricoles non dissociables (transformation, conditionnement, calibrage de produits agricoles, agritourisme, pisciculture, services de l'agriculture et la production d'énergie renouvelable) sont prises en compte dans la limite de 50 % des recettes agricoles de l'exploitation et de 100 000 euros<sup>8</sup>.

**Le champ des unités économiques prises en compte varie** allant au-delà des exploitations agricoles dans le compte de la branche agriculture et dans la base des cotisants non-salariés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et étant restreint dans le cadre du RICA.

---

2 <https://agridata.ec.europa.eu/extensions/FADNPublicDatabase/FADNPublicDatabase.html>

3 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4470890>

4 Mis en place en 1996

5 Cf. chapitre 2.4.

6 Ou 20 ares de cultures spécialisées ou d'autres seuils

7 on considère qu'il y a également gestion unique si elle est assurée par plusieurs personnes en commun

8 Si plus de 50 % des ventes de produits sont des produits non obtenus dans l'exploitation, cette activité est considérée comme Autre Activité Lucrative non liée à l'exploitation (c.-à-d. une activité de commerce de détail) et dès lors exclue.

Depuis la loi de finances pour 2018, il est possible de rattacher les recettes commerciales et non commerciales accessoires au bénéfice agricole en respectant le plafond de 50 % des recettes non agricoles TTC et de 100 000 euros de recettes accessoires (soit un relèvement des seuils précédemment en vigueur : 30 % de recettes et 30 000 euros à partir de 2003, puis 50 000 euros à partir de 2010). Les seuils s'apprécient actuellement par rapport à la moyenne des 3 années civiles précédentes (CGI article 75) et cas particulier de la méthanisation (CGI article 69) Cf. note 109 annexe 4 page 66

Tableau récapitulatif des différences de champ et de données selon les trois sources

Compte spécifique de la branche agriculture	RICA	Base des cotisants non-salariés de la MSA (COTNS)
Toutes les exploitations agricoles <sup>9</sup> et ETA <sup>10</sup> , CUMA <sup>11</sup> , CIA <sup>12</sup> , coopératives de vinification et oléicoles, chasse	Exploitations agricoles de plus de 25 000 euros de PBS <sup>13</sup> en métropole, 15 000 euros en outre-mer	Toutes les exploitations agricoles avec un champ encore plus large que celui du compte de branche agriculture <sup>14</sup>
Données publiées : production, consommations intermédiaires, résultats de la branche avec des estimations d'indicateurs spécifiques telles que : - la valeur ajoutée au coût des facteurs, -la valeur ajoutée au coût des facteurs par actif, - le résultat de la branche agricole, -le résultat de la branche agricole par actif non salarié	Données publiées : bilan, comptes de résultat et soldes intermédiaires de gestion en particulier l'excédent brut d'exploitation, le résultat courant avant impôts, par catégories d'exploitation ou ETP non salarié (UTANS) <sup>15</sup>	Données : revenus professionnels par cotisant non salarié Pas de publications <sup>16</sup> mais transmission des données à l'INSEE qui les prend en compte dans son analyse des emplois et revenus des indépendants avec publication dans le cadre d'une « collection »

Le schéma (ci-après) de construction des indicateurs permet d'avoir une vision d'ensemble sur les concepts du compte spécifique de la branche agriculture en relation avec le RICA et la comptabilité d'entreprise (ajustements principaux présentés en commentaires).

<sup>9</sup> Y compris les élevages d'animaux à des fins de loisirs ou compagnie qui ne sont pas pris en compte dans le RICA si cette activité représente plus des 2/3 de leur PBS

<sup>10</sup> Entreprises de Travaux Agricoles,

<sup>11</sup> Coopérative d'Utilisation de Matériel en Commun

<sup>12</sup> Centre d'Insémination Artificielle

<sup>13</sup> Production brute standard

<sup>14</sup> Filière bois, conchyliculture, marais salants, activités hippiques, pépinières, entreprises de jardins, paysagistes, artisans ruraux, ce qui suppose un traitement interne des données pour identifier des champs comparables aux deux autres sources, si souhaité

<sup>15</sup> Équivalent temps plein également appelé Unité de Travail Agricole (UTA) et UTANS si champ des non-salariés

<sup>16</sup> L'article paru dans le journal le Monde en 2016...

Principaux postes de Ressources/Emplois	Concepts du Compte de la branche agricole	Concepts du RICA	Observations
<b>Production</b> - Consommations intermédiaires - primes d'assurance	= Valeur Ajoutée Brute (VAB)	= Valeur Ajoutée	
+ Subventions d'exploitation - Impôts liés à production + indemnités d'assurance + PSE privés le cas échéant	= VAB au coût des facteurs		VAB doit permettre de rémunérer le travail et le capital, également appelée revenu des facteurs de la branche Revenu « mixte » car doit permettre de rémunérer le travail et le capital des non-salariés
- rémunérations des salariés et charges liées	= Revenu mixte ou Excédent Brut d'Exploitation (EBE)		Dans le cadre du RICA : - les salaires et charges sociales des gérants de sociétés sont enlevés du poste « rémunérations des salariés » pour assurer la comparabilité des données quelles que soient les structures juridiques ;
- fermages	= Résultat Brut de la Branche Agricole		
- charges financières nettes		= EBE	
- amortissements			Dans le cadre du RICA : - les amortissements sont recalculés sur base linéaire.
- Provision ex Dotation pour Epargne de Précaution (DEP)		= Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) Autres indicateurs : - <b>solde disponible</b> : (EBE diminué des cotisations sociales de l'exploitant, des charges financières et remboursements d'emprunts) - <b>prélèvements privés</b> - <b>investissement</b>	RCAI n'est pas un flux monétaire : il doit permettre la rémunération du travail et du capital des chefs d'exploitation et assimilés, et il intègre les amortissements et provisions. Après prise en compte des recettes exceptionnelles (ex DEP utilisée), il sert de base au calcul des assiettes fiscales et sociales : <b>bénéfices agricoles</b> (sachant qu'il existe 3 régimes d'imposition) et <b>revenus professionnels</b> pour les cotisations sociales
	Les indicateurs de branche sont aussi calculés : - <b>nets de la consommation de capital fixe</b> (calculée à la valeur de remplacement), - <b>en termes réels</b> : déflatés de l'inflation		

Leurs spécificités en termes de champs et de concepts confèrent des intérêts particuliers aux différentes approches, soit en particulier :

- des **références macroéconomiques** avec le compte spécifique de la branche agriculture, allant au-delà du champ des exploitations agricoles en intégrant les autres entités économiques utilisant ou travaillant le territoire agricole quelle que soit leur dimension ; les résultats sont pertinents pour comprendre les grandes évolutions, en particulier celles des prix des produits en relation avec celles des prix des consommations intermédiaires, et rapportés à l'ensemble des actifs du champ en équivalent temps complet (cf. chapitre 2.2) ;
- des **indicateurs de performance économique des exploitations agricoles**, hormis les « micro-exploitations »<sup>17</sup>, avec chaque année les analyses du RICA à partir des comptes de résultat et des bilans d'un échantillon représentatif, avec des traitements particuliers ; les résultats sont comparables indépendamment des structures juridiques et peuvent être rapportés à l'unité de travail en équivalent temps complet des actifs agricoles non-salariés : chefs d'exploitation, coexploitants et gérants actifs de sociétés (cf. chapitre 2.3) ;
- des **références sur la situation des agriculteurs ou des ménages agricoles par rapport aux autres catégories sociales**. Il s'agit des revenus et du patrimoine des agriculteurs en comparaison de ceux des autres catégories socio-professionnelles, en particulier les actifs indépendants, ou des revenus et niveau de vie des ménages agricoles en comparaison de ceux de ménages de référence. Ces analyses comparatives sont généralement menées sur la base de données annuelles rassemblées par l'INSEE et à partir des fichiers localisés sociaux et fiscaux. Elles font l'objet de diverses publications (cf. chapitre 2.4).

Les deux premières approches permettent des comparaisons européennes avec mise à disposition annuelle des résultats dans le cadre d'Eurostat (cf. chapitre 2.5).

Pour l'avenir, la Commission européenne a l'intention de proposer en juin 2022 une évolution du cadre législatif du RICA (qui pourrait ainsi devenir le réseau d'information sur la durabilité agricole, RIDA) avec l'ambition d'intégrer des variables environnementales et sociales au niveau des exploitations individuelles. Compte tenu de la complexité du chantier, après un programme de recherche<sup>18</sup>, une étude est en cours et un calendrier aboutissant à une mise en œuvre à partir de 2026 est envisagé.

**En conclusion, les revenus de l'agriculture, des exploitations agricoles, des actifs non-salariés et des ménages agricoles ne peuvent s'appréhender qu'à travers une palette d'indicateurs et avec certaines précautions en tenant bien compte de la portée de chaque indicateur et de son adéquation avec l'objectif de chaque analyse.**

Cette complexité est à l'origine de multiples débats. Ceux-ci entrent en résonance avec ceux sur les « modèles agricoles », en relation notamment avec la dimension des exploitations, leurs structures juridiques, les systèmes de production et de commercialisation.

---

<sup>17</sup> micro exploitations : Production Brute Standard inférieure (PBS) inférieure à 25 000 euros en métropole et à 15 000 euros Outre-Mer

<sup>18</sup> <https://www.flint-fp7.eu/Reports.html>

## **1.2. Quels sont les questions en débats et besoins exprimés ?**

Les questions et besoins ici présentés ont été exprimés lors des auditions.

### **1.2.1. Pertinence des indicateurs de revenus utilisés dans le cadre de la politique publique, en particulier de la PAC**

L'article 39 du traité de Rome, devenu article 33 dans les textes actuels, précise que les objectifs de la PAC sont « d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole nationale par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ».

La stratégie « de la ferme à la fourchette » souligne « qu'un système alimentaire durable est essentiel pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux du Pacte vert tout en améliorant les revenus des producteurs primaires et en renforçant la compétitivité ».

Les outils statistiques créés au plan européen, en particulier les Comptes économiques de l'agriculture (CEA) et le RICA, ont vocation à fournir les indicateurs. Or, à plusieurs reprises, la Cour des Comptes européenne a souligné l'insuffisance de ces indicateurs car ils ne permettent pas de situer le niveau de vie des ménages agricoles par rapport aux autres ménages. Ces observations devraient amener, en toute logique, le développement d'analyses au plan européen dans le cadre de l'enquête sur les ressources et conditions de vie dans l'Union européenne (EU-SILC<sup>19</sup>).

En tout état de cause, en France, des analyses sont d'ores et déjà menées et les résultats disponibles (chapitre 2.4). Ils apportent des éclairages complémentaires à l'analyse des résultats de l'activité agricole elle-même.

### **1.2.2. Capacité à saisir les évolutions juridiques et organisationnelles du tissu d'exploitations agricoles**

Les missionnés considèrent indispensables de continuer à s'appuyer sur des indicateurs spécifiques pour mesurer l'impact économique de l'activité agricole (EBE par UTANS et RCAI par UTANS) et contribuer à éclairer les analyses de politique publique ainsi que les différentes catégories d'agriculteurs sur leur positionnement relatif.

Mais, comment prendre en compte le développement de nouvelles structures juridiques et de nouvelles formes d'organisation, en rupture avec le « modèle traditionnel » d'unité de gestion et d'apports de capital et de travail ?

Un chef d'exploitation (avec associés ou pas) peut détenir plusieurs fermes. Il peut réaliser une partie de son activité via d'autres structures juridiques (de transformation, de commercialisation, de diversification par exemple avec la production d'énergie). Il peut faire appel à des tiers pour réaliser, en tout ou partie, les travaux de la ferme et, dans certains cas, avoir lui-même créé la structure prestataire de services. Ces nouveaux modes d'investissement, d'organisation de travail et de gestion financière peuvent se traduire par la création de « holdings » d'étendue variable dont l'impact économique et social diffère sensiblement de celui de l'exploitation de type traditionnel. Il y a évidemment un grand besoin d'en mieux connaître tous les impacts notamment en termes de revenus.

---

<sup>19</sup> Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie (SRCV) en français

Or, le système statistique repose sur l'exploitation agricole de base et n'est pas conçu jusqu'à présent pour bien appréhender des réalités qui tendent à se développer. Les missionnés estiment à cet égard qu'il est essentiel d'enrichir la capacité d'analyse d'autant plus qu'à horizon 2030 il est très probable que les évolutions observées s'amplifient (cf. Chapitre 2.1).

En tout état de cause, la très grande diversité des exploitations agricoles amène à considérer que les indicateurs par actif non salarié en équivalent temps complet<sup>20</sup> présentent beaucoup d'intérêt.

### **1.2.3. Besoins de faire le lien avec les différentes catégories de marchés**

Compte tenu des spécificités de la vente directe, du marché national ou de l'exportation<sup>21</sup> et des débats s'y rapportant, nombre d'experts estiment indispensable de disposer d'éléments de référence permettant de bien nourrir les analyses stratégiques. Or, seules quelques rares analyses apportent des informations sur la part des emplois générés par les exportations au niveau des exploitations agricoles.

### **1.2.4. Besoins de compléter l'éclairage sur la conjoncture et son impact en termes de revenus prévisionnels**

Cette question est particulièrement prégnante dans le contexte de la loi EGALIM. La mise en œuvre de cette loi repose notamment sur des indicateurs d'évolution des coûts de production. Néanmoins, toute information récente sur les niveaux de revenus et leurs facteurs d'évolution peut jouer un rôle dans les relations entre acteurs de la chaîne alimentaire.

Or, certaines conventions statistiques peuvent avoir des conséquences pour ce qui concerne en particulier le rattachement de certaines charges ou recettes à une campagne ou année civile. Il peut s'ensuivre un décalage entre le « ressenti » des acteurs de terrain et les statistiques. Cette préoccupation peut être illustrée par la charge liée aux engrangements : en comptabilité nationale, celle-ci est valorisée au moment où elle rentre dans le processus de production alors que des évolutions fortes peuvent ensuite être observées.

Certes, la méthode est identique chaque année, néanmoins un questionnement est inévitable.

Les écarts entre les différents stades des comptes, du prévisionnel au définitif, sont rendus explicitement publics depuis 2006 en annexe du compte spécifique agriculture présenté en juillet de chaque année. Il en ressort que la prévision s'est améliorée au fil du temps avec des écarts plus faibles pour les années récentes (2016-2019). Toutefois, l'écart entre le prévisionnel et le définitif peut être important (6,9 % d'écart en 2018 pour le résultat brut de la branche).

Malgré les difficultés de l'exercice, l'intérêt pour les calculs prévisionnels est confirmé avec un besoin de commentaires explicatifs afin d'éviter des interprétations malencontreuses. Il est également souhaité que les hypothèses d'évolution du nombre d'actifs soient bien développées.

---

<sup>20</sup> Au sens du RICA avec réintégration des gérants de société

<sup>21</sup> au sens communément admis intégrant les expéditions vers les autres Etats membres de l'Union européenne et les exportations vers les pays tiers à l'UE

### **1.2.5. Besoin de mieux appréhender la pluralité des systèmes de production**

Pour bien comprendre l'impact des démarches segmentant les marchés, telles que l'agriculture biologique et les autres signes officiels de qualité, disposer de références en termes de revenus est indispensable.

Ne peut-on prendre des dispositions à cette fin avec des échantillons représentatifs des exploitations concernées ?

### **1.2.6. Besoin de donner une visibilité d'ensemble avec un dispositif de communication renouvelé**

Les analyses sont nombreuses et leurs résultats rendus publics en grande partie.

En particulier, l'UMR-LEREKO d'INRAE a réalisé en 2019 un travail de recherche, financé par le MAA, sur le revenu, sa composition et son évolution. D'autres travaux existent. En général, les organismes de développement (APCA et chambres d'agriculture, instituts techniques, associations) rendent publics les résultats de leurs analyses. En revanche, les centres de gestion fournissent des données dans le cadre de prestations.

Les dispositifs de communication sont multiples. De plus, la très grande diversité des situations d'une exploitation à l'autre, d'une année à l'autre, d'un ménage à l'autre est aussi à prendre en compte. A cet égard, les missionnés s'interrogent sur la raison pour laquelle les indicateurs portant comparaison entre la situation des agriculteurs ou ménages agricoles avec les autres catégories socioprofessionnelles ou les ménages de référence ne sont pas présentés dans le cadre de la CCAN en complément des résultats macro et micro économiques de l'activité agricole.

L'ensemble des résultats d'analyse concernant l'univers agricole et rendus publics n'est pas rassemblé dans un portail de référence ou mis en lien automatique. Un tel dispositif serait pourtant de nature à faciliter la compréhension des évolutions et la portée des différents indicateurs et à éviter ainsi que des informations déformées circulent et perdurent.

- R1. Faciliter la compréhension de la diversité des indicateurs et débattre de l'ensemble des analyses relatives aux revenus agricoles, et associés, et des besoins à satisfaire dans le cadre des réunions de la Commission des Comptes de l'Agriculture et de la Nation

## **2. DEUXIEME PARTIE : BILAN DES 30 DERNIERES ANNEES**

### **2.1. En 30 ans, des exploitations agricoles moins nombreuses mais plus diverses**

#### **2.1.1. Un tissu agricole en mutation socio-économique et juridique**

Les évolutions se résument à cet égard essentiellement par :

- **une baisse de 60 % du nombre d'exploitations agricoles et de 50 % de la population active agricole** (alors que la population française a augmenté de 16 %, soit +9,5 millions d'habitants) ;
- **une diminution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) de 7 %**, soit près de 2 millions d'hectares en moins équivalent à 63 000 hectares en moyenne par an, avec de fortes différences selon les zones géographiques ;
- **l'agrandissement substantiel des exploitations** : la SAU par exploitation a été multipliée par 2,5 en France métropolitaine passant de 1988 à 2020<sup>22</sup> respectivement de 28 à 69 hectares ; dans les 5 Départements ultra-marins, elle a quasi doublé passant à 5 hectares en moyenne en 2020 ;
- **le poids économique croissant des moyennes et grandes exploitations<sup>23</sup>** : en 2020, les 77 000 grandes exploitations<sup>24</sup> génèrent 53% de la production brute et 37 % des emplois<sup>25</sup> sur 39 % de la SAU, devant les 101 000 exploitations moyennes<sup>26</sup> pesant un tiers de la production et 30 % des emplois sur 37 % de la SAU ;
- **la subsistance d'un grand nombre de « micro » et « petites exploitations » quoique leur nombre ait substantiellement baissé**, passant de 86 % en 1988<sup>27</sup> à 54% du total en 2020, avec 108 000 « micro » et 104 000 « petites » exploitations<sup>28</sup> générant plus du tiers des emplois agricoles totaux sur un quart de la SAU (elles représentent respectivement 28 % et 26 % du total des exploitations, 2 % et 14 % de la production, 13 % et 23 % des emplois ainsi que 7 % et 17 % de la SAU) ;
- **le développement des formes sociétaires** : les EARL sont actuellement les plus nombreuses (19 % du total d'exploitations) devant les GAEC et les sociétés civiles (11 % chacun). Si les exploitations sous statut individuel restent majoritaires avec plus de 58 % du total, leur poids économique a sensiblement baissé : elles représentaient 93 % du total des exploitations en 1988, elles sont, en moyenne, de plus petite dimension que les sociétés générant en 2020 de l'ordre du quart de la PBS<sup>29</sup> ;
- **une certaine mutation des modes d'organisation** avec l'émergence de l'agriculture dite « de firme »<sup>30</sup>, dont le poids approximatif a été estimé à 10 % en nombre d'exploitations, 28 % en termes

---

<sup>22</sup> En s'appuyant pour 2020 sur les résultats « provisoires » du recensement agricole (RA) publiés à la mi-décembre 2021. Les résultats définitifs et complets sont annoncés d'avril à décembre 2022.

<sup>23</sup> Cf. annexe 1 : 178 000 exploitations en 2020 quand elles étaient 147 000 en 1988, soit respectivement 46 % et 14 % du total (avec les mêmes seuils de PBS)

<sup>24</sup> Source : résultats provisoires du RA 2020 en métropole, PBS supérieure à 250 000 euros, 136 hectares en moyenne

<sup>25</sup> En équivalent temps plein (ETP)

<sup>26</sup> Source : résultats provisoires du RA 2020 en métropole, PBS comprise entre 100 000 euros et 250 000 euros, 99 hectares en moyenne

<sup>27</sup> Chiffres à prendre seulement à titre indicatif car les seuils de différenciation des exploitations sont appliqués sans coefficient correcteur de l'indice général des prix

<sup>28</sup> PBS de moins de 25 000 euros s'agissant des « micro » exploitations (de l'ordre de 8 000 euros en moyenne et 12 ha) et PBS comprise entre 25 000 et 100 000 euros (48 ha en moyenne) quant aux « petites » exploitations

<sup>29</sup> Les exploitations sous statut individuel sont devenues minoritaires dans le champ du RICA (46,5 % en 2020)

<sup>30</sup> Le concept d'« agriculture de firme » a été introduit par F. Purseigle, G. Nguyen, P. Blanc dans leur livre « Le nouveau capitalisme agricole » paru en octobre 2017. L'agriculture de firme se caractérise, d'après les auteurs, par une orientation productiviste avec des

d'emplois et 30 % pour la PBS par les chercheurs, ainsi que le recours croissant aux entreprises de travaux agricoles (ETA) pouvant aller jusqu'à la délégation totale dans certains cas ;

- une constante préoccupation de renouvellement des générations avec de l'ordre du quart des chefs d'exploitation ayant plus de 60 ans sur toute la période<sup>31</sup> ; la question est spécialement aigüe dans le secteur de l'élevage ;

- une proportion de plus en plus importante d'installations hors cadre familial, avec des projets très variés et l'émergence de nouvelles formules pour faire face à la question du financement ;

- au final, une certaine évolution du « modèle » d'exploitation familiale reposant traditionnellement sur une unité économique bénéficiant des apports en travail et en capital du chef d'exploitation et de son conjoint<sup>32</sup> ainsi que du concours éventuel d'un ou plusieurs aides familiaux, dans des conditions inégalement formalisées, voire de retraités. Le nombre d'aides familiaux a très substantiellement baissé et le nombre de salariés permanents a augmenté. Au total, chaque exploitation emploie en moyenne 1,5 équivalent temps plein permanent en 2020 et 70 % de la population agricole permanente exerce des fonctions d'actifs dirigeants selon diverses formules, au plan juridique et organisationnel, allant de l'entreprise unipersonnelle à l'agriculture de firme en passant par le modèle traditionnel du couple<sup>33</sup>.

### **2.1.2. Une intensité capitalistique et des productions végétales en croissance**

En cohérence avec l'agrandissement des exploitations et les contraintes pesant sur le secteur de l'élevage, plusieurs constats s'imposent :

- une intensité en capital de plus en plus forte : le capital<sup>34</sup> moyen des exploitations est 59 % plus élevé en 2020 qu'en 1990<sup>35</sup> et l'intensité en capital de 21 % ; pour produire 10 000 euros de richesse<sup>36</sup>, une exploitation mobilise, en moyenne, 55 860 euros de capital en 2020 (46 010 euros en 1990) ;

- une intensité en travail relativement stable : le nombre moyen d'emplois agricoles en équivalent temps complet (UTA) a augmenté de 15 % (passant de 1,73 par exploitation en 1990 à 1,99 en 2020) quand la richesse produite s'est élevée de 31 % (de 65 247 euros en 1990 à 85 300 en 2020), il en résulte que pour produire 10 000 euros de richesse une exploitation mobilise 0,23 UTA en 2020 (0,26 en 1990) ;

- la spécialisation croissante des exploitations et territoires et un recul sensible de l'élevage et du système de polycultures – élevages : les exploitations spécialisées dans les productions végétales sont devenues majoritaires (52 % en 2020 quand elles étaient 37 % en 1988) devant celles dédiées aux productions animales (37 % en 2020, elles étaient 44 % en 1988), les mixtes ayant diminué de moitié (10 % du total et non plus 19 %) ; le nombre d'animaux d'élevage mesuré

---

exploitations de grande taille, un recours plus important au salariat ou à des prestataires, de gros investissements financiers et technologiques portés, en tout ou partie, par des acteurs extérieurs à l'agriculture (qui peuvent être des fonds d'investissement, des acteurs de l'aval, des entrepreneurs, etc.) ou des groupes d'agriculteurs, avec une distinction des fonctions patrimoniales, entrepreneuriales et techniques.

<sup>31</sup> Cf. Annexe 1

<sup>32</sup> Ce « modèle » coexistait avec de nombreuses exploitations gérées à temps partiel en complément d'une autre activité économique.

<sup>33</sup> Les chiffres seront précisés au cours de 2022 avec l'exploitation des résultats du recensement agricole (RA) de 2020.

<sup>34</sup> Total actif du bilan moyen exploitation en métropole : 476 500 euros en 2020, 300 199 euros en 1990 (euros constants) source : RICA

<sup>35</sup> En euros constants comme tous les chiffres cités dans ce § et le suivant

<sup>36</sup> Valeur ajoutée augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des fermages, ce qui assure la comparabilité des données sur 30 ans, la réforme de la PAC ayant entraîné le versement des aides directes à la place du système de soutien par les prix

en UGB a diminué de 15 %, soit une baisse de 4,5 millions d'UGB (en particulier, le nombre de vaches laitières a diminué de 29 % durant la période).

### **2.1.3. Une diversification croissante des stratégies et systèmes d'exploitation**

Celle-ci s'exprime à travers l'évolution des systèmes de production et de commercialisation ainsi que le développement de nouvelles activités, en particulier :

- le développement de **l'agriculture biologique** (signe officiel de qualité) avec une multiplication par 6 de la SAU cultivée en bio au cours des 20 dernières années atteignant 9,5 % de la SAU nationale en 2020 avec 53 255 exploitations agricoles, soit 12 % du total et 18 % de l'emploi agricole ;
- **une légère augmentation du nombre d'exploitations produisant, en tout ou partie, sous autres signes officiels de qualité et d'origine** (SIQO : AOP-IGP-STG- label rouge<sup>37</sup>) : au cours des 10 dernières années, leur part est passée à 27 % des exploitations en France métropolitaine ;
- **la diversification des activités des exploitations agricoles avec notamment le développement de la production d'énergies renouvelables** : de 2010<sup>38</sup> à 2020, le nombre d'exploitations agricoles vendant de l'énergie renouvelable est passé de 1 900 à 13 500, dont respectivement 1 175 et 8 900 en nom propre (cf. annexe 4) ;
- **l'évolution des circuits de commercialisation des produits agricoles et alimentaires** avec la progression de la vente directe (en lien avec le développement de la transformation à la ferme<sup>39</sup>) et plus largement des circuits courts<sup>40</sup> ;

**De 1990 à 2020, le tissu agricole a beaucoup évolué. Il est marqué par une grande diversité en termes de dimension et orientation économiques ainsi que de choix systémiques, facteurs d'hétérogénéité des résultats** (ainsi que développé au chapitre 2.3). Dans un tel contexte, les résultats économiques moyens sont à prendre avec beaucoup de précaution, ils paraissent plus signifiants rapportés par actif non salarié en équivalent temps complet.

**R2.** Privilégier les analyses de résultats rapportés au nombre d'actifs non-salariés en équivalent temps complet et développer l'outil statistique pour mieux cerner toutes les évolutions en relation avec la formation des revenus agricoles

## **2.2. En 30 ans, le revenu agricole a structurellement baissé en termes réels**

Le revenu agricole peut s'apprécier au niveau de la branche dans les comptes de la Nation, fournis biannuellement par l'INSEE<sup>41</sup>, sur la base de différents déterminants<sup>42</sup>.

<sup>37</sup> Appellation d'Origine Protégée (AOP), Indication Géographique Protégée (IGP), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) et label rouge, certaines exploitations produisent en respectant plusieurs cahiers des charges, par exemple Bio et AOP ou Bio et label rouge

<sup>38</sup> Agreste primeur n° 302 juin 2013 <https://agreste.agriculture.gouv.fr> ;

<sup>39</sup> Agreste primeur n° 302 juin 2013 <https://agreste.agriculture.gouv.fr> ; les prestations de travaux agricoles sont par ailleurs importantes

<sup>40</sup> Qui peut amener à créer une autre structure juridique pour la commercialisation des produits à l'instar de la production d'énergies renouvelables par exemple

<sup>41</sup> La part des exploitations vendant une part plus ou moins importante de leur production en circuit court est passée de 17% en 2010 à 23% en 2020

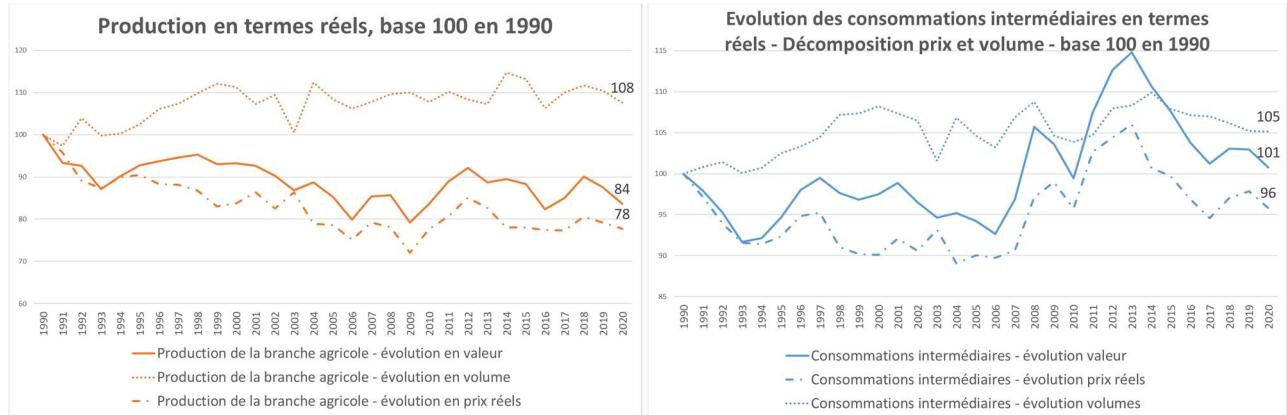
<sup>42</sup> Documents pour l'année 2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5402994?sommaire=4996819>

<sup>42</sup> Cf. précisions dans tableau page 12

## 2.2.1. La production a augmenté en volume mais diminué en valeur, avec de fortes fluctuations d'une année à l'autre

La valeur de la production au prix de base a baissé de plus de 15 % entre 1990 et 2020, en particulier au cours de la décennie 2000 (cf. graphique 1).

### Graphiques 1 et 2



Source : la mission à partir des données INSEE/CCAN

Cette valeur est décomposée en volume et en prix unitaire. Après une augmentation d'environ 10 % au cours de la décennie 1990, le volume produit a sensiblement fluctué ces vingt dernières années, sans connaître de hausse structurelle.

On constate une légère augmentation des volumes de productions végétales – avec de fortes fluctuations – alors que le volume des produits animaux est quasi-stable depuis 20 ans (cf. graphiques A.1 et A.2 en annexe 1).

Dans les deux cas, ce sont les évolutions des prix à la production qui ont pesé sur la valeur - en termes réels - avec une baisse d'environ 20 % pour les produits végétaux et de 25 % pour les produits animaux. **Au total, la baisse des prix à la production a été de 22 % par rapport à 1990 en euros constants<sup>43</sup>.**

## 2.2.2. Les évolutions des consommations intermédiaires ont été très contrastées suivant les périodes

La valeur des consommations intermédiaires en termes réels a peu évolué entre 1990 et 2020, malgré une baisse vers 2006 suivie d'une hausse autour de 2013, avant une nouvelle baisse de 2014 à 2020 (cf. graphique 2 supra). Les fluctuations sont principalement expliquées par l'évolution des prix réels, alors que les volumes connaissent une stabilité depuis la fin des années 1990.

Cependant, malgré cette stabilité apparente, **les différents postes des consommations intermédiaires ont connu des évolutions très contrastées**. En 30 ans, le poste « énergie et lubrifiant » a augmenté de 30 %, le poste « entretien du matériel » a augmenté de 36 % et le poste de « services de travaux agricoles » de 75 %.

<sup>43</sup> La mission note que les prix nominaux de la production agricole ont augmenté de 17 % entre 1990 et 2020, mais ce rythme était bien inférieur à l'augmentation du prix du PIB, qui est de 51 % sur la même période.

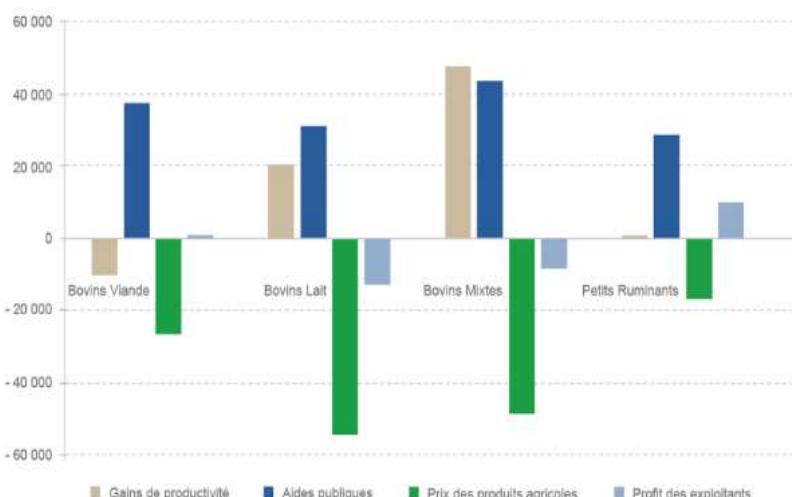
Inversement, les consommations relatives aux « aliments pour animaux » ont baissé de 9 %, les postes « produits de protection des cultures » et « engrais et amendements » ont baissé respectivement de 22 % et le poste « entretien des bâtiments » a diminué de 29 %<sup>44</sup> (cf. Graphique A.3 en annexe 1).

Par ailleurs, concernant les autres postes de charge, la **rémunération des salariés et les charges locatives nettes** ont connu une hausse constante depuis 30 ans (respectivement environ +30 % et +20 %, en valeur en termes réels). **Les impôts sur la production** (principalement impôts fonciers) ont connu une baisse d'environ 30 % dans les années 1990 puis une stabilité ces deux dernières décennies. Enfin, les intérêts versés ont baissé de près de 85 % en trente ans<sup>45</sup>.

### 2.2.3. Les gains de productivité ont essentiellement bénéficié à l'aval

Les analyses menées par INRAE dans le cadre du projet Agr'Income<sup>46</sup> sur la base des comptes de surplus montrent que, pour les quatre orientations technico-économiques étudiées (bovins viande, bovins lait, bovins mixtes et petits ruminants), les gains de productivité réalisés par les éleveurs entre 1988 et 2016 ont surtout bénéficié à l'aval, avec une baisse des prix des produits agricoles en termes réels. Ainsi, au cours des trois décennies considérées, on observe que les gains de productivité et les aides publiques n'ont pas bénéficié aux éleveurs de bovins viande et que les éleveurs de bovins lait et bovins mixtes ont même vu leurs résultats se réduire au bénéfice de la baisse des prix des produits agricoles. Seuls les éleveurs de petits ruminants ont connu une augmentation de leur profit, ne captant toutefois pas l'ensemble de la hausse des aides publiques.

**Figure : répartition du surplus économique total cumulé de 1988 à 2016 pour les quatre OTEX d'élevage de ruminants (euros constants)**



Source : Piet L. et al., Agr'income

Par ailleurs, l'analyse de la répartition de la valeur dans la chaîne agroalimentaire en France est réalisée régulièrement par l'Observatoire de la formation des prix et des marges<sup>47</sup>. Cette méthode, dite de l'« euro alimentaire », permet de décomposer la répartition de la dépense alimentaire entre valeurs ajoutées aux différents maillons de la filière, importations et taxe.

<sup>44</sup> Ces évolutions des postes de consommations intermédiaires concernent les valeurs en termes réels.

<sup>45</sup> Les évolutions annuelles sont présentées en graphique A.4 en annexe 1.

<sup>46</sup> Piet L. et al., « Hétérogénéité, déterminants et soutien du revenu des agriculteurs français », Smart-Lereco, INRAE, in « Notes et études socio-économiques n°49 », Centre d'étude et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, juillet 2021

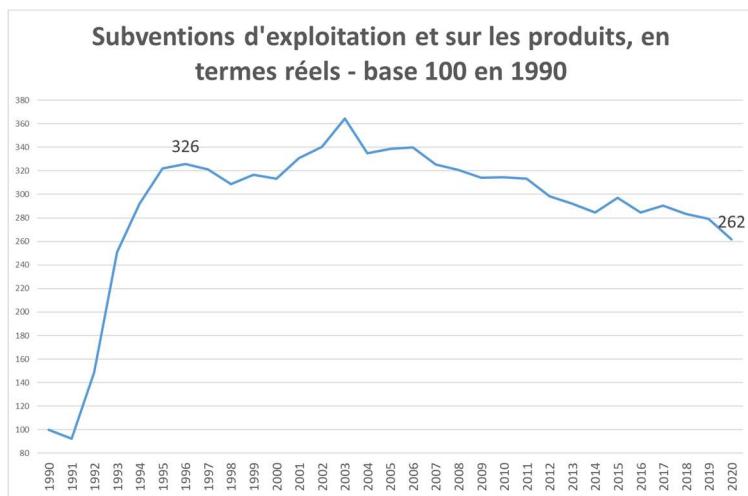
<sup>47</sup> Philippe Boyer, « L'euro alimentaire : méthode et nouveaux résultats pour l'analyse de la répartition de la valeur dans la chaîne agroalimentaire en France », Économie rurale [En ligne], 378

D'après les valeurs 2017, la valeur ajoutée induite en agriculture ne représente que 6,4 % du total de la consommation alimentaire, contre 13,5 % et 15,4 % pour les services de restauration et de commerce respectivement (cf. Tableau 2 en annexe 1). Par ailleurs, les importations représentent plus du quart du total de la consommation alimentaire (26,6 %).

Sur la période 2010-2017, la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans la consommation alimentaire a baissé d'environ 10 %, alors même que la valeur de la consommation alimentaire a augmenté de plus de 15 % sur la même période. Ainsi, cette augmentation de la consommation alimentaire ne se fait pas au bénéfice de la production agricole.

#### **2.2.4. Les substantielles aides publiques baissent depuis 2003**

**Graphique 3**



Source : la mission à partir des données INSEE/CCAN

Les subventions (subventions sur les produits et subventions d'exploitation), mises en place au début des années 1990 (d'abord subventions sur les produits, remplacés en 2006 par les subventions d'exploitation) ont connu une baisse continue depuis le début des années 2000 (cf. graphique 3 en annexe 1). De surcroit, par construction, elles ne permettent pas de faire face aux fluctuations du marché contrairement aux prix garantis en vigueur avant les années 1990.

#### **2.2.5. Toutefois, le revenu moyen par actif non salarié a augmenté**

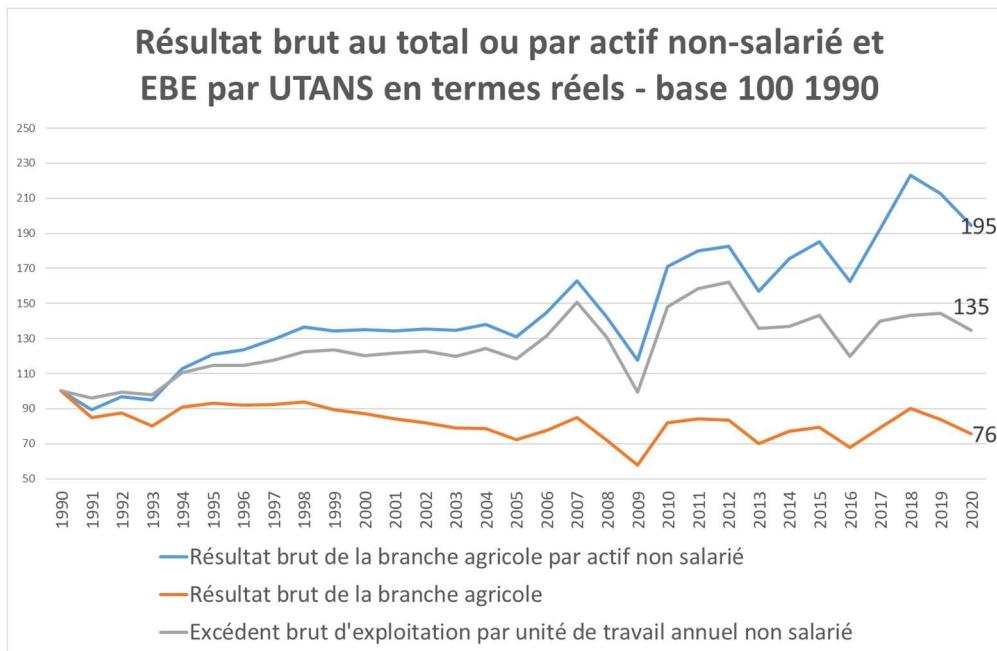
La valeur ajoutée brute au coût des facteurs est habituellement l'indicateur suivi pour étudier le résultat qui doit permettre de rémunérer l'ensemble de l'activité agricole (rémunération du travail et du capital). Cette valeur est généralement rapportée par actif non salarié en équivalent temps complet.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs en termes réels a baissé d'environ 20 % en 30 ans. Cependant, du fait de la baisse bien plus importante des actifs dans le secteur agricole, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) rapportée au nombre d'actifs non-salariés a augmenté de plus de 50 % sur cette période (cf. graphique A.5 en annexe 1).

La rémunération des actifs non-salariés peut être approchée par le résultat brut de la branche par actif non salarié, en termes réels. Cet indicateur permet d'exprimer, en moyenne au niveau de la branche, l'évolution d'un revenu potentiel pour le chef d'exploitation agricole. De même que pour la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, on observe une baisse du résultat brut de la branche dans son ensemble d'environ 20 %, mais un quasi-doublement du résultat lorsqu'il est rapporté au nombre d'actifs non-salariés (cf. graphique 4). Cependant, cette évolution masque des disparités entre productions et types d'exploitations.

Par ailleurs, en utilisant les données du RICA, on observe une évolution de l'excédent brut d'exploitation par unité de travail annuel non salarié (EBE/UTANS) bien moindre que l'évolution du résultat brut par actif non salarié. En effet, l'EBE/UTANS ne croît que de 35 % entre 1990 et 2020.

**Graphique 4**



Source : la mission à partir des données INSEE/CCAN (pour le résultat brut) et données du RICA (pour l'EBE/UTANS)

Les indicateurs peuvent aussi être exprimés en « net », c'est-à-dire en soustrayant la consommation de capital fixe, qui correspond à la dépréciation du stock d'actifs comptables (cf. annexe1).

On observe alors une baisse du résultat net de la branche agricole de près de 40 % en 30 ans en termes réels. Rapporté aux actifs non-salariés, le résultat net augmente d'environ 50 %, mais avec de fortes fluctuations au cours des dix dernières années (cf. annexe 1 - graphique A.6).

### 2.3. Avec une forte hétérogénéité suivant les catégories d'exploitations

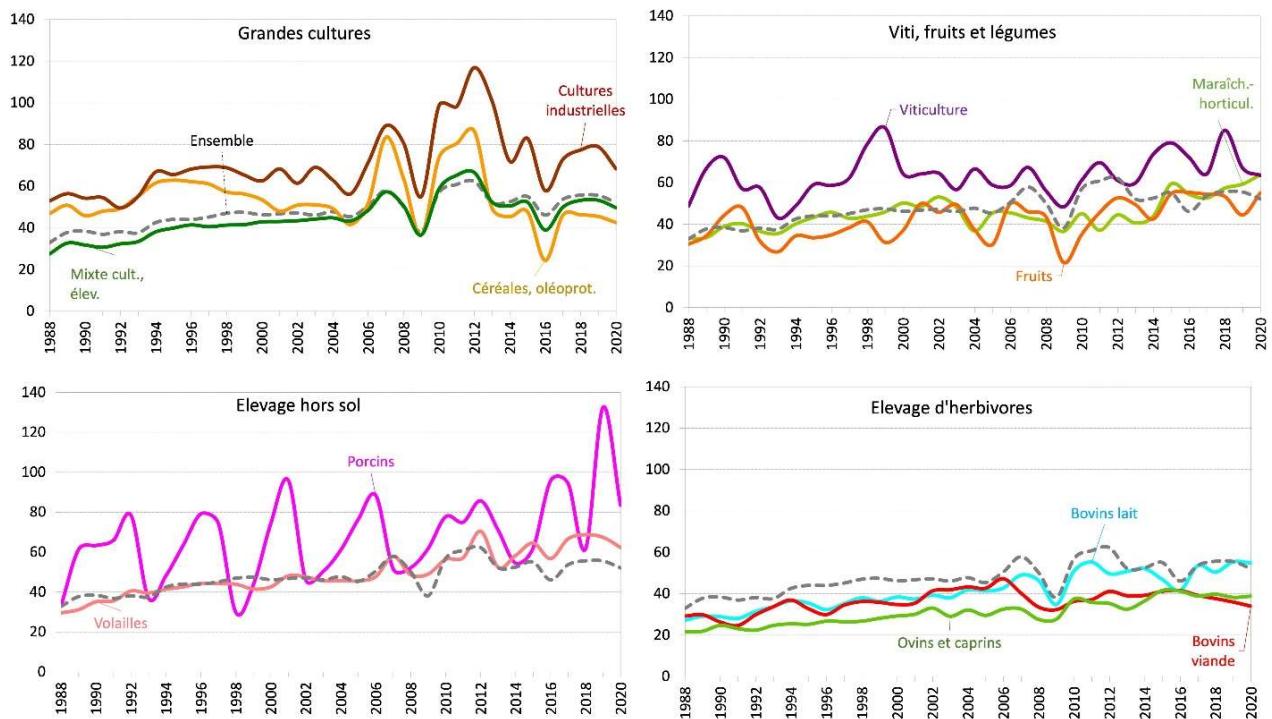
En vue d'assurer la meilleure compréhension possible des revenus de l'activité agricole, de leur répartition et de leurs évolutions, il est **essentiel d'aller au-delà des indicateurs moyens** présentés en partie 2.2 et d'examiner la variabilité des performances économiques des exploitations agricoles d'une OTEX à l'autre et suivant leur dimension économique. Aux analyses réalisées par le MAA sur la base d'une « approche structurelle » des exploitations du RICA se sont ajoutées celles menées en 2018 dans le cadre du projet de recherche « AgrIncome »<sup>48</sup> avec la mise au point d'une « approche fonctionnelle ». Dans tous les cas, il en ressort une très forte hétérogénéité des résultats suivant les exploitations.

<sup>48</sup> <https://agriculture.gouv.fr/appel-projets-de-recherche-sur-le-revenu-des-agriculteurs-mesures-determinants-et-instruments>

### 2.3.1. Les résultats sont très variables et plus ou moins volatiles d'une OTEX à l'autre

Quel que soit l'indicateur retenu (EBE/ UTANS ou RCAI/UTANS), les mêmes constats s'imposent. L'année 2020 fait partie des années de réduction des écarts entre OTEX autour d'un EBE/UTANS se situant à 52 120 euros<sup>49</sup>, soit à un niveau supérieur au niveau moyen enregistré de 1995 à 2005 (en euros constants), avant les périodes de fortes fluctuations de 2006 à 2016 pour les grandes cultures.

#### ***Evolution de l'excédent brut d'exploitation (EBE) par ETP non salarié (UTANS), en millier d'euros - 2020***



La volatilité des cours affecte spécialement le secteur porcin dont les revenus sont néanmoins au final sur la longue période au-dessus de la moyenne<sup>50</sup>. Les secteurs de poly cultures et poly élevages, volailles et maraîchage - horticulture ont des résultats qui oscillent autour de la moyenne générale. Les autres secteurs se situent quasi toujours, ou toujours, au-dessous de la moyenne générale.

La dispersion des résultats entre OTEX tend à augmenter quand les prix sont à la hausse, notamment en raison des répercussions de l'augmentation des cours pour l'alimentation des animaux.

<sup>49</sup> Après déduction des dotations aux amortissements et provisions, le RCAI se situe à 26 800 euros

<sup>50</sup> Avec la disparition d'un grand nombre d'exploitations

En 2020, en moyenne, l'EBE/ UTANS s'est élevé à 52 120 euros. Il a permis de rembourser des emprunts à hauteur de 20 480 euros, de payer 8 160 euros de cotisations sociales des actifs non-salariés, 2 130 euros de charges financières et de dégager un disponible de 21 350 euros<sup>51</sup>. Comme le montre le graphique A7 en annexe 1, ce disponible par UTANS a été relativement stable en 30 ans en euros constants mises à part les années exceptionnelles comme 2009 et 2016. Dans le même temps, la situation nette (actif moins dettes) a augmenté de 34 % (graphique A8 annexe1).

Evidemment, d'une OTEX à l'autre, le poids des investissements (et de l'endettement qui s'ensuit) varie fortement. S'il est, en moyenne par exploitation de 30 590 euros en 2020<sup>52</sup>, il atteint le double dans le secteur porcin et est supérieur de 54 % pour les bovins lait. A l'inverse, il est de l'ordre de la moitié dans les exploitations spécialisées dans la production de céréales et oléo-protéagineux (COP)<sup>53</sup>.

### **2.3.2. Les aides publiques atténuent les disparités de résultats entre les OTEX**

De 2015 à 2019, les écarts entre les niveaux d'aide attribuée par hectare ont été réduits.

En 2020, les exploitations bénéficiaires ont reçu, en moyenne, 33 620 euros d'aides, soit 14 % des produits courants, niveau proche de celui du secteur des bovins lait alors qu'il atteint 39 % pour les bovins viande (50 302 euros) devant le secteur des ovins-caprins à 33 %. Cette part se situe à 19% pour les COP (33 154 euros), à 10 % pour les cultures industrielles 31 421 euros, à 7 % pour les fruits et cultures permanentes autres que la viticulture (4 % avec 10 522 euros versés). Elle est de l'ordre de 3 % pour le secteur porcin (21 156 euros) et celui du maraîchage-horticulture (12 808 euros).

Globalement, la réduction de la dispersion des EBE entre OTEX suite à l'attribution des aides découle directement de l'importance des aides dans les orientations productives à plus faible revenu en moyenne. Le niveau moyen des aides dépasse celui de l'EBE dans le secteur des bovins viande.

### **2.3.3. Une forte hétérogénéité existe à l'intérieur de la majorité des OTEX**

La moitié des exploitations ont un EBE/UTANS supérieur à 40 080 euros (et un RCAI/UTANS supérieur à 19 730 euros).

Pour un quart des exploitations, l'EBE/UTANS est inférieur à 21 740 euros quand il est supérieur à 65 980 euros pour un autre quart. L'écart est de 1 à 14 entre les 10 % les moins bien loties (7 330 euros) et les 10 % ayant les meilleurs résultats (104 230 euros).

Toutes orientations confondues, 5,2 % ont un EBE négatif en 2020 (10 % dans le secteur viticole). Les écarts les plus importants sont enregistrés dans les secteurs porcins et viticole.

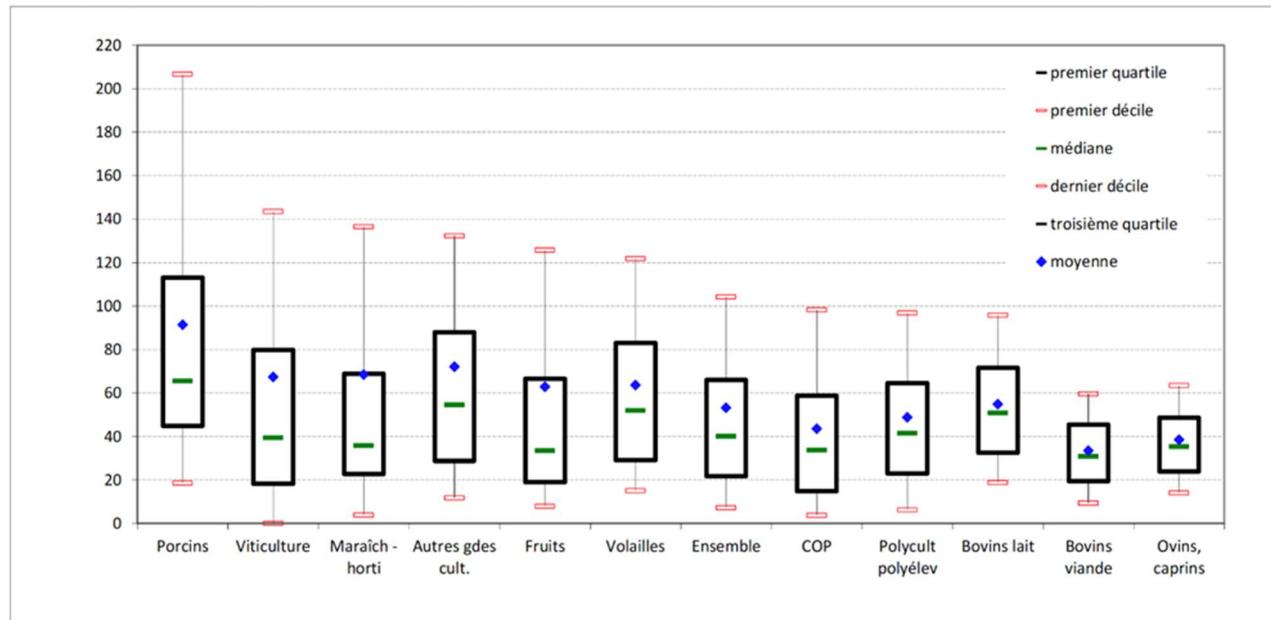
---

<sup>51</sup> Pour la rémunération du travail de l'actif non salarié et éventuellement de l'autofinancement d'investissement

<sup>52</sup> Niveau proche de ceux de 2014 et 2008

<sup>53</sup> Cf. graphique 10 dossier CCAN décembre 2021 page 21 [https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos2105/Dossier2021-5\\_CCAN%20D%C3%A9finitif\\_d%C3%A9finitif.pdf](https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos2105/Dossier2021-5_CCAN%20D%C3%A9finitif_d%C3%A9finitif.pdf)

## Dispersion de l'EBE par UTANS par orientation en 2020 en millier d'euros



Source : SSP – RICA 2020 France métropolitaine

Les différences de taille entre exploitations sont aussi à prendre en compte : l'EBE/UTANS est plus élevé dans les grandes exploitations<sup>54</sup> avec 81 732 euros quand il se situe à 47 149 euros chez les moyennes et à 26 887 euros chez les petites. L'écart est d'environ 1 à 4 dans les secteurs de la viticulture, maraîchage, horticulture et fruits, de 1 à 2 dans les autres secteurs<sup>55</sup>.

Mais, au-delà de la dimension économique, de nombreux autres facteurs résultant des décisions stratégiques prises, ou non, par les agriculteurs et de leur conduite d'exploitation jouent un rôle important ainsi qu'analysé par l'équipe INRAE dans le cadre « d'AgrIncome »<sup>56</sup>. La zone géographique est également plus ou moins favorable aux performances économiques. Les travaux d'Arvalis<sup>57</sup> font ressortir qu'au cours des 15 dernières années en moyenne, plus d'un tiers des exploitations de l'OTEX Céréales et oléo protéagineux (COP) a eu un RCAI négatif, 1/3 l'équivalent de 0 à 2 SMIC, 30 % au-delà. Les fortes différences de résultats s'observent aussi en termes de revenu disponible ; nul ou négatif pour 20% des exploitations, de 0 à 2 SMIC pour près de la moitié et au-delà pour le tiers d'entre elles.

Outre une conjoncture climatique et économique spécialement défavorable pendant plusieurs années, de multiples facteurs explicatifs sont évoqués notamment l'extension des zones de cultures sur des terres d'élevage moins favorables notamment dans les zones dites intermédiaires.

<sup>54</sup> Au sein de l'univers RICA, les grandes exploitations représentent 25% du total, les moyennes 39% et les petites 36%

<sup>55</sup> Cf. tableau 3 résultats du RICA CCAN décembre 2021

<sup>56</sup> <https://agriculture.gouv.fr/recherche-agrincome-heterogeneite-determinants-et-trajectoires-du-revenu-des-agriculteurs-francais>

<sup>57</sup> Exploitations agricoles de demain en Grandes Cultures. Revenus : caractéristiques et leviers d'évolution potentielle

### **2.3.4. Les analyses sur base « fonctionnelle » renforcent ce constat de forte hétérogénéité suivant les groupes d'exploitations**

Deux grilles d'analyses ont été mises au point par l'équipe d'INRAE<sup>58</sup> en s'appuyant sur 3 indicateurs : la productivité du travail<sup>59</sup>, l'efficience productive<sup>60</sup> et la capacité à faire face à la dette<sup>61</sup>.

La première méthode fixe des seuils pré déterminés de classement des exploitations.

Elle aboutit à une grille de 64 cases avec aux extrêmes 14 210 exploitations dont le RCAI/UTANS est de – 20 600 euros alors qu'il atteint 142 800 euros pour 6 330 exploitations en 2019.

La seconde méthode prend en compte les OTEX et positionne chaque exploitation par rapport à la médiane de son OTEX pour chaque indicateur. Pour 2019, il en ressort que 45 290 exploitations étaient faiblement productives, faiblement efficaces et endettées avec un RCAI/UTANS de -2 200 euros (8 000 euros en bovins lait et -17 500 euros en viticulture). A l'inverse, 42 310 exploitations étaient productives, efficaces et peu endettées avec un RCAI/UTANS de 74 000 euros (121 600 en viticulture et 47 800 en ovins-caprins)<sup>62</sup>.

Ces travaux sont très utiles pour mieux estimer le niveau de robustesse du secteur. Ils devraient être complétés d'analyses en relation avec les systèmes d'exploitation (Bio, AOP-IGP, élevage tout à l'herbe, sans labour...) et de commercialisation et prenant en compte, autant que possible, la trajectoire du chef d'exploitation pour permettre de disposer pleinement des indicateurs éclairant la politique publique et les besoins en termes de conseils aux exploitants.

### **2.3.5. Les spécificités de certains systèmes ne contredisent pas ces constats**

Les analyses des résultats économiques des exploitations engagées en agriculture biologique ou dans d'autres démarches de qualité, en particulier les AOP et IGP, sont inégalement développées suivant les secteurs.

S'agissant de l'agriculture biologique, la faiblesse de l'échantillon dans le cadre du RICA a longtemps freiné les analyses. Pour l'année 2020, il en ressort en moyenne un EBE/UTANS plus élevé, soit le double pour les petites exploitations et 17 % pour les autres. Toutefois, d'une exploitation à l'autre, les écarts peuvent être importants<sup>63</sup> et de multiples raisons l'expliquent : notamment les prix payés par les entreprises, la maîtrise technique, la place de la transformation à la ferme et vente directe.

---

<sup>58</sup> AgrIncome et article sur l'hétérogénéité des revenus des actifs non salariés au sein de l'agriculture française : un regard au travers de deux grilles typologiques par Vincent Chatellier <https://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2021-4-page-57.htm>

<sup>59</sup> Valeur de la production agricole totale y compris subventions (PAT) rapportée au nombre total d'UTA

<sup>60</sup> Valeur de la production agricole totale y compris subventions (PAT) rapportée à la valeur des consommations intermédiaires

<sup>61</sup> EBE rapporté aux annuités,

<sup>62</sup> C.f figure 5 notes et études socio-économiques n° 49 juillet 2021 page 25

<sup>63</sup> Allant de 1 à 2,7 pour les 1<sup>er</sup> et le dernier quartile (1à3 en non bio) et de 1 à 9,5 pour les 1ers et derniers déciles (1à14 en non bio)

Dans le secteur laitier, l'institut de l'élevage a mené des analyses sur la base des réseaux Inosys<sup>64</sup>. Il en ressort que depuis 2013<sup>65</sup> les résultats des exploitations bio en plaine ont été, en très large majorité, supérieurs à ceux des autres systèmes, mais avec des écarts pouvant être importants d'une exploitation bio à l'autre. A cet égard, les écarts les plus faibles sont observés pour les laits de montagne (sachant que les résultats sont bien meilleurs dans les montagnes de l'Est en lien avec la production sous AOP). L'observatoire technico-économique des CIVAM conforte l'intérêt des systèmes herbagers, chiffres à l'appui<sup>66</sup>.

**La très forte hétérogénéité des situations et des résultats économiques appelle un renforcement des actions de formation et une approche systémique de la part des conseillers en développement ainsi qu'un encouragement des échanges entre agriculteurs pour contribuer à la diffusion des meilleures pratiques et réponses aux défis environnementaux**

**R3.** Développer le conseil stratégique en agriculture et faciliter les échanges entre groupes d'agriculteurs sur le terrain pour réduire les hétérogénéités de résultats économiques

## **2.4. Une position moyenne relativement proche de celle des catégories sociales comparables si ce n'est en termes de patrimoine**

Comparer les revenus agricoles à ceux des autres catégories socioprofessionnelles est un exercice délicat car ils ne correspondent pas à des salaires. Ils doivent permettre de payer les cotisations sociales et rémunérer le travail des actifs non-salariés ainsi que le capital investi (et dégager les moyens de rembourser les emprunts professionnels si on retient l'EBE comme indicateur).

Deux approches sont développées en identifiant des populations apparaissant relativement comparables, à savoir les exploitants agricoles dans l'univers des indépendants d'une part, les ménages agricoles dans l'univers des ménages ayant une activité économique d'autre part.

### **2.4.1. Suivant les indicateurs et les années, les revenus moyens des agriculteurs individuels sont plus ou moins proches de ceux des autres actifs indépendants**

Une étude récemment menée par le SSP du MAA<sup>67</sup> sur les revenus 2018 des entreprises individuelles et sociétés unipersonnelles de moins de 20 salariés imposés au bénéfice réel (soit 57 % des exploitations du RICA) conclut que le revenu brut moyen des agriculteurs individuels (41 550 euros) était supérieur de 33 % par rapport à celui des autres indépendants dans le champ de l'étude.

Toutefois, après prise en compte des charges d'amortissement (53% de l'EBE en agriculture et 22 % chez les autres actifs indépendants), le RCAI agricole est inférieur de 18%. Le patrimoine professionnel des agriculteurs est, en moyenne, plus important que celui des autres actifs

<sup>64</sup> Echantillon d'exploitations constitué à dire d'experts (idele pour l'élevage), ne peut être considéré comme représentatif mais permet des analyses approfondies Cf. Chambres d'agriculture Analyses et perspectives économique agricole n° 2012 juillet 2020

<sup>65</sup> [www.idele.fr](http://www.idele.fr) Cf. dossier annuel bovin lait n°517 février 2021

<sup>66</sup> [www.civam.org](http://www.civam.org) observatoire technico-économique des systèmes bovins lait décembre 2021

<sup>67</sup> [https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2107/Primeur%2020217\\_%20revenus%20des%20ind%C3%A9pendants.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2107/Primeur%2020217_%20revenus%20des%20ind%C3%A9pendants.pdf)

indépendants, ce qui explique que l'EBE puisse être supérieur quand le RCAI est inférieur. Le capital investi dans les exploitations dans le champ de l'étude est 2,8 fois supérieur à celui des autres actifs indépendants et sa rentabilité<sup>68</sup> la plus faible. Le coût d'installation en agriculture est donc sensiblement plus important.

Pour de nombreuses autres années, les écarts auraient été généralement plus défavorables à l'agriculture vu l'évolution générale de l'EBE (cf. graphique en 2.3.1. page 24). Les subventions à l'exploitation permettent de limiter les écarts : en moyenne, avant prise en compte des subventions d'exploitation (21 190 euros en moyenne), l'EBE moyen des agriculteurs était 1,5 fois plus faible en 2018 que celui des autres actifs indépendants.

Les travaux réalisés par l'INSEE, en particulier en 2019<sup>69</sup>, fait ressortir que globalement, le poids des revenus agricoles déclarés nuls ou négatifs est plus importants que dans les autres secteurs avec 28% en 2016 et 19% en 2017 quand il était de 6% en moyenne dans les autres secteurs.

#### **2.4.2. Le niveau de vie médian des ménages agricoles était similaire à celui de l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité en 2018**

Au plan national<sup>70</sup>, une étude a été réalisée, pour la première fois<sup>71</sup>, sur les revenus des ménages agricoles en 2018 (revenus après déduction de l'imposition directe et prenant en compte la redistribution) par rapport à ceux des ménages de référence ayant des revenus d'activité. Elle repose sur l'exploitation du fichier Filosofi<sup>72</sup> et de données sur les prestations sociales fournies par la CNAF, CNAV, MSA. Le champ de l'étude concerne les ménages fiscaux ayant déclaré des revenus agricoles disponibles<sup>73</sup> positifs ou nuls (quelle que soit la taille de l'exploitation) et dont le référent du ménage a moins de 65 ans.

Le revenu disponible moyen annuel des ménages agricoles du champ de l'étude s'élève à 52 400 euros en 2018. Un tiers provient de l'activité agricole, soit 17 700 euros. La majorité des ressources est donc issue d'autres revenus d'activité (30 100 euros) composés, pour l'essentiel, de salaires provenant notamment de l'activité du conjoint<sup>74</sup>. Un cinquième des revenus avant impôts provient du patrimoine, essentiellement sous la forme de fermages. De plus, d'autres activités développées au sein de l'exploitation peuvent générer des revenus, comme la vente de produits artisanaux ou le tourisme à la ferme qui ne sont pas comptabilisés en revenu agricole.

En tenant compte du nombre de personnes vivant dans chaque ménage, le « niveau de vie » de chacune est mesuré. Au sein des ménages agricoles, 50 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à 22 200 euros par an en 2018, niveau proche de celui des personnes se situant dans

<sup>68</sup> EBE sur capitaux propres engagés

<sup>69</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4246305>

<sup>70</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584> : INSEE première no 1876 d'octobre 2021 « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage » par Régine Bordet-Gaudin, Caroline Logeais, Amandine Ulrich

<sup>71</sup> De nombreuses autres études ont été menées au plan régional, par exemple en Nouvelle-Aquitaine avec publication en 2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4923961>

Par ailleurs, l'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) permet de disposer d'informations sur les conditions de vie des actifs, notamment des exploitants agricoles. : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5011231>

<sup>72</sup> Fichier local social et fiscal, construit par l'Insee sur la base d'un rapprochement de données fiscales (déclaration de revenu des personnes physiques, fichier taxe d'habitation, fichier d'imposition des personnes) - source DGFiP

<sup>73</sup> Revenu après impôts directs

<sup>74</sup> Lorsqu'il travaille, le conjoint de l'agriculteur est salarié dans sept cas sur dix. L'agriculteur lui-même peut également exercer une activité salariée en dehors de l'exploitation. Un agriculteur sur cinq est bi-actif.

l'ensemble des ménages qui perçoivent des revenus d'activité. Les disparités de niveaux de vie sont cependant plus fortes. En effet, le niveau de vie des 10 % les plus modestes ne dépasse pas 9 800 euros par an. Il est 4,7 fois inférieur à celui des 10 % les plus aisées qui disposent d'au moins 46 500 euros. Pour l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité, cet écart est de 3,3. Les ménages agricoles sont plus souvent touchés par la pauvreté monétaire.

**La situation est évidemment très hétérogène selon l'orientation agricole des territoires.** Les revenus agricoles sont plus faibles dans les territoires d'élevage (et particulièrement bas s'il s'agit de bovins viande). En revanche, ils sont souvent plus élevés dans les territoires viticoles et dans ceux combinant diverses grandes cultures.

Une analyse réalisée par INRAE<sup>75</sup> permet d'affiner la connaissance des revenus non agricoles des foyers fiscaux dont un des membres est chef d'une exploitation du champ du RICA, ou associé, (hors micro exploitations) de 2003 à 2016. Il en ressort qu'en moyenne dans ces foyers sur l'ensemble de la période, le revenu agricole (RCAI) représente près des 2/3 du revenu global<sup>76</sup>. Un peu plus de la moitié des foyers ont des revenus fonciers (4 900 euros par foyer concerné), 32 % des foyers ont un salaire issu d'activité non agricole (21 800 euros par foyer concerné), moins de 10 % ont des revenus accessoires ou bénéfices industriels et commerciaux (12 400 euros en moyenne par foyer concerné). La situation est très hétérogène d'un foyer à l'autre. Le montant moyen des revenus non agricoles est significativement plus faible dans les foyers reliés à des élevages bovins lait.

#### **2.4.3. Le patrimoine moyen des agriculteurs est plus important que celui des autres actifs qu'il s'agisse des indépendants ou des ménages**

D'après l'INSEE<sup>77</sup>, début 2018, d'un montant moyen de 774 900 euros, le patrimoine net d'un ménage d'agriculteurs sur deux est supérieur à 437 900 euros. Il dépasse 1,58 million d'euros pour un sur dix quand il n'atteint pas 134 600 pour les 10% les moins dotés.

Le patrimoine net moyen des ménages<sup>78</sup> s'élève à 239 900 euros. La moitié des ménages possède plus de 117 000 euros de patrimoine net. Les 10 % les mieux dotés en patrimoine net détiennent plus de 549 600 euros, tandis que les 10 % les moins bien dotés en patrimoine net possèdent moins de 2 600 euros.

D'un montant moyen de 501 000 euros, le patrimoine d'un ménage d'indépendants (artisan, commerçant, chef d'entreprise hors professions libérales) sur deux est supérieur à 220 100 euros et, pour un sur dix, il s'élève à plus de 909 500 euros quand il n'atteint pas 6 500 euros pour les 10 % moins dotés.

---

<sup>75</sup> Revenus agricoles et non agricoles des agriculteurs de 2003 à 2016 par Nathalie Delame  
<https://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2021-4-page-77.htm>

<sup>76</sup> 73 % en 2007, 43 % en 2009, 68 % en 2011, 49 % en 2016, les chiffres les plus bas reflètent les « mauvaises années agricoles » Cf. annexe 1

<sup>77</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371259?sommaire=5371304>

<sup>78</sup> Parmi les ménages dont le revenu disponible est connu et le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul.

Les méthodologies des enquêtes patrimoine réalisées par l'INSEE ont beaucoup évolué : tracer une évolution sur 30 ans est très difficile de ce fait<sup>79</sup>. Néanmoins, des ordres de grandeur peuvent être retenus ainsi que cela a été fait dans AgrIncome<sup>80</sup>. En moyenne, de 2004 à 2015, le patrimoine brut des ménages d'agriculteurs a plus que doublé en raison principalement de l'accroissement des **biens professionnels qui représentent les 2/3 du patrimoine des agriculteurs.**

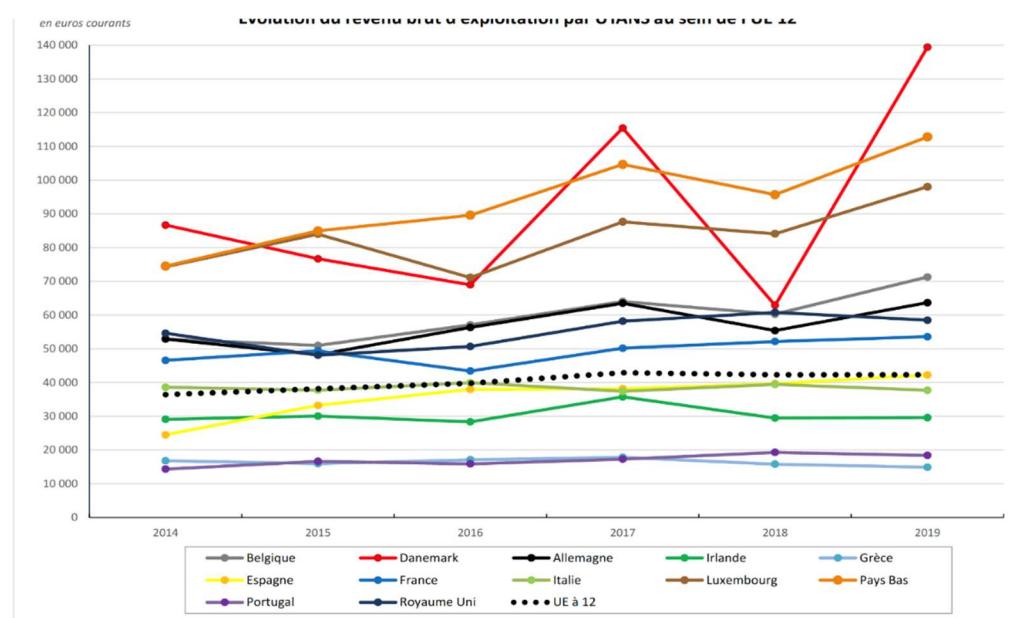
En 30 ans, en euros constants, les immobilisations dans les exploitations agricoles ont augmenté de 34 %. Elles sont principalement constituées de matériels et outillage (28 %) et de bâtiments et installations d'exploitation (26 %). En 30 ans, la part des terres comptabilisées dans les immobilisations est passée de 36 % à 17 % en raison de l'accroissement du fermage et des formes sociétaires<sup>81</sup>. Les immobilisations sont plus importantes dans le secteur animal que dans le secteur végétal, surtout pour la production porcine et laitière.

En 2020, toutes orientations technico-économiques confondues, l'ensemble des actifs (immobilisations et actifs circulants, principalement les stocks) est financé à hauteur de 43 % par des dettes. Il existe de fortes différences d'une exploitation à l'autre.

## 2.5. Un positionnement de la France dans l'Union européenne qui interroge

Premier pays producteur agricole de l'Union européenne, la France est en 6<sup>ème</sup> position s'agissant de l'EBE par actif non salarié en équivalent temps complet (UTANS) derrière le Danemark, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne. Elle se situe toutefois toujours au-dessus de la moyenne européenne avec des fluctuations relativement limitées d'une année à l'autre en raison de la grande diversité de ses productions.

### ***Evolution du revenu brut d'exploitation par UTANS au sein de l'UE 12***



Source :  
CCAN  
décembre 2021

<sup>79</sup> L'enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020 est la huitième après celles de 1986, 1991-92 (Enquêtes Actifs financiers), 1997-98, 2003-04, 2009-10, 2014-15 (Enquêtes Patrimoine) et 2017-18. : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1005>  
L'enquête, réalisée auparavant tous les six ans, s'inscrit dans un cadre européen ; en partenariat avec la Banque de France, l'Insee produit les données qui servent à renseigner la partie française du Household Finance and Consumption Survey (HFCs), un dispositif d'harmonisation des enquêtes sur le patrimoine piloté par la Banque Centrale Européenne.

<sup>80</sup> Capitalisation du revenu agricole et formation du patrimoine professionnel des exploitations agricoles par Philippe Jeanneaux et Nathalie Velay <https://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2021-4-page-97.htm>

<sup>81</sup> Le plus souvent, les terres sont alors louées par l'exploitation auprès des associés ou autres propriétaires.

Depuis le début des années 2000, la concurrence s'accroît au sein de l'Union européenne. Entre 2010 et 2020, les plus fortes augmentations de revenu net des facteurs de la branche par actif agricole en termes réels ont eu lieu dans les pays de l'Est devant l'Irlande, l'Italie et le Portugal. En France, il a seulement augmenté de 0,7 % quand il s'est accru de 2,3 % en moyenne dans l'UE à 27 (mais a été stable en Allemagne)<sup>82</sup>.

Les travaux réalisés par pluriagri<sup>83</sup> font ressortir une valeur ajoutée nette par actif, hors aides directes, inférieure à la moyenne européenne, en raison notamment du poids des amortissements.

## 2.6. Conclusion sur les principaux déterminants

L'analyse des principaux postes constitutifs du revenu agricole et de leurs évolutions au cours des 30 dernières années fait clairement ressortir :

- l'impact prépondérant des **marchés de produits agricoles et alimentaires et des intrants** (aliments du bétail, énergie, engrais) devenus de plus en plus volatiles au fil des années ainsi que de la structuration de filières et du rapport de forces au sein des filières puisqu'une grande partie des gains de productivité a été captée par l'aval des filières et les consommateurs ;
- le poids croissant des **aléas climatiques et sanitaires**, avec leurs conséquences sur les marchés de produits et la productivité des facteurs de production ;
- le rôle essentiel de la **politique publique**, tant par l'octroi des subventions d'exploitation dans le cadre de la PAC, dont le poids est considérable dans nombre de secteurs, que par la politique fiscale, l'élaboration de normes<sup>84</sup> susceptibles de renchérir les coûts de production ou la mise en place de mécanismes de gestion des risques ainsi que le quasi renoncement à la régulation des marchés<sup>85</sup> ;
- l'importance des **choix stratégiques des agriculteurs** en fonction de la dimension économique de leurs exploitations et de tous les autres paramètres : systèmes de production et de commercialisation cohérents (arbitrage entre volumes et valeur ajoutée, vente directe ou circuit long avec un tissu d'entreprises plus ou moins fortes, mode d'organisation du travail et investissements, maîtrise technique, diversification d'activité<sup>86</sup>). Ce déterminant contribue à expliquer la forte hétérogénéité des résultats par exploitations.

**Au final, le revenu agricole par actif non salarié a pu progresser en euros constants grâce à la diminution du nombre d'actifs. Certaines exploitations ont pu survivre grâce à la diversification d'activités ou des revenus non agricoles faisant ainsi ressortir l'importance des possibilités d'emplois en milieu rural.**

---

<sup>82</sup> Cf. Graph Agri 2021 page57

<sup>83</sup> Zoom Pluriagri n° 19 décembre 2020 Benchmark sur les Scopeurs européens à partir du RICA 2018

<sup>84</sup> Bien être animal et environnement avec des investissements en bâtiments notamment ou en matériels, voire de moindres rendements

<sup>85</sup> Les réformes de la PAC de 1992 et 1999 se sont traduites par la baisse progressive des prix garantis. Celle adoptée en 2003 a consacré le découplage entre les aides et les quantités produites, celles-ci n'étant plus proportionnelles aux quantités produites. Les produits agricoles sont désormais soumis aux fluctuations des cours mondiaux, lesquelles se reflètent dans les résultats des exploitations

<sup>86</sup> Particulièrement perceptibles dans les petites structures avec la transformation à la ferme notamment ou dans des plus grandes pour le développement de la production d'énergies renouvelables (avec le cas échéant création d'une structure juridique spécifique)

### **3. TROISIEME PARTIE : QUESTIONNEMENTS POUR LES 10 ANS A VENIR ET OUTILS DE POLITIQUE PUBLIQUE MOBILISABLES SUIVANT LES OBJECTIFS EN TERMES DE REVENUS AGRICOLES**

#### **3.1. Perspectives générales**

A l'horizon 2030, certaines tendances paraissent de nature structurelle. Elles sont susceptibles de plus ou moins s'exprimer suivant le contexte.

##### **3.1.1. De fortes incertitudes géo stratégiques, climatiques, sanitaires et économiques**

Avant même que n'éclate la guerre en Ukraine, les marchés de matières premières étaient à la hausse. La **grande volatilité des cours de produits agricoles et d'intrants** (en particulier énergie, engrais azotés et aliments du bétail) est devenue la situation courante en raison des fortes fluctuations de l'offre résultant des aléas climatiques, sanitaires ou autres événements quasi imprévisibles dans une zone ou une autre dans le monde d'une part, et des variations substantielles de la demande, surtout chinoise, et de l'état des stocks, d'autre part.

Les **aléas climatiques et sanitaires** sont appelés à croître selon une probabilité très forte. Même en France, des évolutions des systèmes et pratiques sont à prévoir pour s'adapter à l'évolution des températures et faire face notamment aux situations extrêmes avec excès ou manques d'eau. Les risques d'augmentation de l'évapotranspiration et de sécheresse vont générer de plus en plus de **besoins en eau** (cf. annexe 2).

Pour autant, à l'échelle mondiale, seule la constitution et l'utilisation de stocks de sécurité semblent recherchée pour éviter les effets négatifs de fluctuations trop fortes<sup>87</sup>.

L'envolée des cours des matières premières, en particulier l'énergie, a des conséquences sur l'ensemble de l'économie obligeant à intégrer l'hypothèse d'un certain retour des pressions inflationnistes ainsi que la question du pouvoir d'achat des ménages.

##### **3.1.2. Des attentes sociétales guidant l'évolution des marchés agroalimentaires**

Les préoccupations environnementales et de respect du bien-être animal ne cessent de prendre de l'ampleur.

Elles se traduisent par l'adoption de mesures de politique publique avec des dispositions interdisant l'utilisation de certaines substances chimiques de synthèse ou obligeant à l'évolution des pratiques culturelles ou d'élevage. Deux phases peuvent se succéder avec dans un premier temps des dispositifs incitatifs au changement accompagnés, le cas échéant, d'aides compensatoires des « manques à gagner », puis dans un deuxième temps des mesures de portée générale dont le respect est obligatoire. Ces mesures se traduisent généralement par une **augmentation des coûts de production** pour de multiples raisons : coûts plus élevés des matières de remplacement, moindre

---

<sup>87</sup> Toutefois, des initiatives nationales sont parfois prises pour suspendre des exportations si besoin pour satisfaire le marché interne

efficacité, interventions plus fréquentes, changement de matériels pour les cultures, investissements en bâtiments et autres installations, évolutions des pratiques d'élevage (exemple ovo sexage).

Elles conduisent aussi au développement de systèmes alternatifs, en particulier l'agriculture biologique, dont les coûts de production sont plus élevés qu'en standard de base (en évitant les externalités négatives). Les spécificités du secteur bio avec la période de conversion (de 2 à 3 ans suivant la production) renforcent la préoccupation d'adéquation de l'offre (le plus possible de proximité) à la demande<sup>88</sup> autour d'une tendance structurelle de développement en cohérence avec les objectifs de politique publique. Outre les signes officiels de qualité, la multiplication des démarches privées de segmentation (apportant des garanties très inégales) tend à répondre à des attentes de consommateurs, mais avec le risque de créer de la confusion sur les marchés.

**L'avenir de l'élevage en France est mis en débat.** Les interrogations concernent l'évolution de la consommation pour les différentes catégories d'élevage. La controverse concerne avant tout l'élevage des ruminants en raison de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), celles-ci étant compensées par le puits de carbone qu'est la prairie permanente, mais pas toujours. En moyenne, ainsi que développé en partie 2.3, les revenus les plus bas sont enregistrés dans le secteur des bovins viande, très dépendant des aides. Dans un tel contexte, l'attractivité du métier est encore affaiblie et pose la question de l'avenir agricole de certains territoires, en particulier dans le massif central.

### **3.1.3. Des évolutions technologiques aux impacts multiples sur la conduite des exploitations et la productivité du travail et du capital**

La « nouvelle révolution robotique, numérique et génétique » offre des perspectives de simplification du travail et d'augmentation de sa productivité. Elle suppose toutefois de maintenir un rythme soutenu d'investissements avec ses conséquences en termes d'endettement et de charges financières plus ou moins importantes suivant le marché monétaire.

En cohérence avec ces évolutions technologiques, les nouvelles formes d'organisation du travail sont appelées à se développer en particulier avec le recours aux entreprises de travaux agricoles et aux assolements en commun. Toutes ces tendances sont de nature à renforcer l'hétérogénéité existante d'une exploitation à l'autre.

Les missionnés considèrent qu'elles rendent nécessaire l'organisation de débats publics sur la question génétique face aux deux approches : Nouvelles Biotechnologies (NBT) ou « variété des populations<sup>89</sup> » pour prendre en compte tous les avantages et inconvénients et permettre le développement d'une politique publique structurée autour d'un socle d'objectifs partagés avec la société.

---

<sup>88</sup> C'est le cas en 2021-2022 avec un certain tassement de la demande (après un doublement au cours des 5 années précédentes) dans un contexte où la dynamique de conversion des trois années précédentes se traduit par l'augmentation de l'offre. Cette situation s'est déjà produite dans le passé, elle a conduit à des innovations produits et à des initiatives structurantes ayant entraîné une nouvelle phase de développement.

<sup>89</sup> Approche fondée sur la préservation d'une grande diversité de ressources génétiques existantes et leur utilisation

### **3.1.4. Des infléchissements des tendances démographiques**

Dans les 10 ans qui viennent, le nombre d'exploitations agricoles devrait continuer à décroître, mais à un rythme bien plus faible qu'au cours des 30 années précédentes.

En effet, à partir des données des recensements agricoles (RA), la mission a estimé, à titre strictement indicatif, l'évolution de la démographie agricole à horizon 2030 en s'appuyant sur l'évolution du nombre d'exploitations décomptées lors des recensements agricoles entre 1970 et 2020. Le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de baisser mais, depuis 1988, cette baisse décélère, passant d'une évolution annuelle moyenne de -3,5 % entre 1988 et 2000 à -2,3 % par an entre 2010 et 2020. A partir de cette tendance, la baisse annuelle moyenne entre 2020 et 2030 peut être estimée à -1,3 %. Il y aurait alors 342 000 exploitations agricoles en fin de période.

Une approche similaire peut être adoptée à partir des données par OTEX (cf. tableau 3 - annexe 1). Depuis 1988, toutes les OTEX connaissent une baisse continue, à des rythmes différents et à l'exception de l'OTEX Maraîchage et horticulture, qui a vu son nombre d'exploitations augmenter légèrement entre 2010 et 2020 (+0,7 %/an en moyenne). Pour certaines OTEX, la baisse ralentit (par ex. bovins mixte, petits herbivores, polyculture, bovin viande ou viticulture), alors qu'elle s'accentue pour d'autres (par ex. cultures fruitières et permanentes ou bovins lait). A partir de l'évolution par OTEX sur les trois dernières décennies, la mission a estimé l'évolution annuelle moyenne entre 2020 et 2030 et aboutit à un total de 371 000 exploitations en 2030 contre 389 000 en 2020, soit une baisse annuelle moyenne de 0,5 %.

Au final, la mission estime que le nombre d'exploitations pourrait diminuer entre 2020 et 2030 à un rythme compris entre -1,3 % par an et -0,5 % par an, et ainsi atteindre une valeur comprise entre 342 000 et 371 000 exploitations.

Les tendances actuelles font également ressortir plusieurs phénomènes :

- un nombre inférieur de nouveaux installés par rapport aux départs, mais dans des proportions moindres qu'au cours des 30 dernières années ;
- une accentuation du phénomène dans le secteur de l'élevage avec la non reprise de nombre d'exploitations vu les contraintes en termes de travail (s'agissant surtout de la production laitière) avec une rémunération parmi les plus basses en agriculture et de l'incertitude sur l'avenir<sup>90</sup> ;
- la poursuite du processus d'agrandissements de nombre d'exploitations ;
- un intérêt confirmé pour des petites fermes, en particulier dans le secteur du maraîchage, avec transformation à la ferme pour toutes les autres productions et vente directe sur un plan général ;
- des parcours divers avec des entrées et des sorties à différentes étapes de la vie professionnelle et des formules innovantes de financement et de gestion du travail ;
- une grande diversité de profils d'exploitations agricoles.

**La publication des résultats définitifs et complets du recensement agricole 2020 permettra d'approfondir les analyses au plan territorial.**

### **3.1.5. Des politiques publiques plus ou moins définies à horizon 2030**

NOMBREUSES SONT LES POLITIQUES PUBLIQUES AYANT DE L'IMPACT SUR LE DEVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE AVEC EN PREMIER LIEU LES POLITIQUES AGRICOLAS AUX PLANS EUROPÉEN (PAC), NATIONAL ET RÉGIONAUX. LES POLITIQUES DE FORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT COMPLÈTENT LE TOUT AINSI QUE LA POLITIQUE FISCALE. ELLES SONT ARTICULÉES AVEC LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DÉTERMINÉES EN PARTICULIER DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE ET DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE.

AU PLAN EUROPÉEN, MÊME SI LE CONTEXTE GÉO STRATÉGIQUE AMÈNE QUELQUES ADAPTATIONS, LA PAC EST STRUCTURÉE AUTOUR DE NEUF OBJECTIFS ET DÉFINIE JUSQU'EN 2027. LES MESURES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL (PSN)<sup>91</sup> SONT EN COURS DE FINALISATION AUX NIVEAUX NATIONAL OU RÉGIONAL SUivant LES CAS.

AU SEIN DU PREMIER PILIER DE LA PAC, LES DROITS À PAIEMENT DE BASE (DPB) VERSÉS AUX EXPLOITATIONS CONTINUERONT À CONVERGER JUSQU'À 85 % D'ICI 2027, AVEC UNE LIMITATION DES PERTES À 30 % POUR LES EXPLOITATIONS LES PLUS IMPACTÉES. LE PAIEMENT REDISTRIBUTIF EST MAINTENU SUR LES 52 PREMIERS HECTARES. L'AIDE À L'HECTARE POUR LES JEUNES AGRICULTEURS EST TRANSFORMÉE EN UNE AIDE FORFAITAIRE À L'EXPLOITATION, AVEC UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE. UN NOUVEAU DISPOSITIF, FACULTATIF POUR LES BÉNÉFICIAIRES MAIS OBLIGATOIREMENT PROPOSÉ, DIT ÉCO-RÉGIME A POUR OBJECTIF DE RÉMUNÉRER UN ENGAGEMENT FAVORABLE À L'ENVIRONNEMENT ALLANT AU-DELÀ DE LA CONDITIONNALITÉ. L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE 15 % DU PREMIER PILIER POUR LES AIDES COUPLÉES EST MAINTENUE MAIS RéPARTIE DIFFÉRENNEMENT AVEC LE RENFORCEMENT DE LA PART CONSACRÉE AU PLAN PROTÉINES VÉGÉTALES (3,5 % EN 2027) ET LA RÉDUCTION DE LA PART ALLOUÉE AUX AIDES ANIMALES.

L'AIDE À LA VACHE ALLAITANTE ET CELLE À LA VACHE LAITIÈRE SONT TRANSFORMÉES EN AIDE À L'UGB DE PLUS DE SEIZE MOIS

LE CONTENU DES MESURES DU SECOND PILIER DE LA PAC ÉVOLUE PEU. L'ETAT DEVIENT AUTORITÉ DE GESTION DES MESURES SURFACIQUES (ICHN, MAEC, ASSURANCE RÉCOLTE). LES RÉGIONS CONSERVENT LES MESURES NON-SURFACIQUES TELLES QUE L'AIDE AUX INVESTISSEMENTS OU LA DOTATION AUX JEUNES AGRICULTEURS. LES ENVELOPPES ALLOUÉES ÉVOLUENT EN FONCTION DES OBJECTIFS AFFICHÉS DANS LE PSN.

UNE PARTIE DES CRÉDITS DU FEADER EST AFFECTÉE À UN PROGRAMME D'ASSURANCE MULTI RISQUES POUR ALLÉGER LES MONTANTS DES PRIMES PAYÉES PAR LES AGRICULTEURS.

AU PLAN NATIONAL, LA POLITIQUE DE FORMATION, RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, CELLE DES STRUCTURES ET DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS JOUENT UN RÔLE IMPORTANT POUR L'AVENIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES. LA MISSION CONSIDÈRE QUE LEUR IMPACT SUR LE TERRAIN EST À QUESTIONNER VIA LES INDICATEURS DE DIFFUSION EFFECTIVE DES CONNAISSANCES AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DES AGRICULTEURS ET D'INSTALLATIONS VIABLES.

LES PROGRAMMES MIS EN PLACE DANS LE CADRE DE « FRANCE RELANCE »<sup>92</sup>, AVEC NOTAMMENT LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA) 4<sup>93</sup>, ET « FRANCE 2030 »<sup>94</sup> RENFORCENT SUBSTANTIELLEMENT LES MOYENS D'INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR.

LES MESURES DE POLITIQUE FISCALE ONT ÉGALEMENT BEAUCOUP D'IMPACT. Vu LES ÉVOLUTIONS CONSTATÉES, OU CONSIDÉRÉES COMME SOUHAITABLES, DES STRUCTURES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES, IL EST NÉCESSAIRE DE

<sup>91</sup> <https://agriculture.gouv.fr/psn-pac-definition-du-plan-strategique-national>

<sup>92</sup> <https://agriculture.gouv.fr/les-mesures-nationales-du-plan-france-relance>

<sup>93</sup> <https://agriculture.gouv.fr/pia4-pres-de-880-millions-deuros-au-service-de-la-3e-revolution-agricole-et-de-lalimentation-sante>

<sup>94</sup> <https://agriculture.gouv.fr/france-2030-objectif-6-accelerer-la-revolution-agricole-et-agroalimentaire>

s'interroger régulièrement sur la pertinence des seuils fixés. De plus, la mission souligne que tous les mécanismes soutenant l'épargne de précaution et la constitution de stocks de sécurité sont essentiels face aux aléas climatiques. Enfin, la question relative à l'avenir de la détaxe du carburant agricole se pose. Vu l'analyse développée dans l'annexe 4, elle est à aborder en cohérence avec la contribution de l'agriculture à la production d'énergies renouvelables ainsi que des stratégies d'adaptation possibles pour les exploitations agricoles et leurs conséquences sur les revenus.

La **stratégie nationale bas carbone** (SNBC) n°2, adoptée en 2020, prévoit une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 15 % en 2030 par rapport à 2013 pour le secteur agricole en France. Les principales actions prévues par la SNBC pouvant avoir un impact sur le revenu des exploitations agricoles sont les suivantes :

- amplifier la mise en œuvre du projet agroécologique :
  - augmenter la durée des rotations, diversification culturelle et développement des légumineuses ; développer l'agroforesterie, les haies, et la préservation des prairies permanentes ;
  - améliorer la couverture des sols et l'augmentation du taux de matière organique dans les sols ;
  - améliorer l'autonomie protéique ;
  - améliorer les performances énergétiques des exploitations ;
- optimiser le cycle de l'azote, avec un gain escompté de 30 unités d'azote minéral par hectare (kgN/ha) en 2035 par rapport aux 80 kg/ha environ observés en 2010 ;
- valoriser la biomasse dans les fermes, issue de la diversification des productions et de la valorisation des produits de l'agroforesterie ;
- déployer la méthanisation à hauteur de 40 % des déjections animales maîtrisables ;
- contribuer à approvisionner les filières énergie, matériaux et chimie verte, dans le respect des filières existantes et des équilibres des systèmes de production ;
- encourager le recours aux inter-cultures, la mobilisation des résidus de cultures non nécessaires au maintien de la qualité agronomique des sols et à l'alimentation animale ainsi que les cultures à faible intensité carbone, et plus généralement à faible intensité en intrants.

Pour atteindre les objectifs de baisse des émissions de GES pour l'ensemble de la France au rythme prévu par la SNBC, le **Label bas-carbone** permet aux projets qui captent des GES ou évitent leurs émissions de valoriser ces actions sous forme de **crédits carbone** (cf. annexe n°3). Ainsi, le secteur agricole pourra bénéficier de la valorisation des crédits issus du Label bas-carbone, par exemple pour les projets de stockage de carbone dans les prairies ou d'évitement des émissions pour la fertilisation en grandes cultures.

Par ailleurs, afin de faire évoluer le mix énergétique vers une énergie sans émission nette de carbone et favoriser les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, géothermie, biomasse) pour produire de la chaleur, de l'électricité ou des carburants, la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** fixe les priorités d'action de la politique énergétique du Gouvernement pour les dix prochaines années, à savoir :

- doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques en 2028 par rapport à 2017 ;
- augmenter de 40 à 60 % la production de chaleur renouvelable en 2028 ;
- accroître le soutien de l'État à la filière biogaz à hauteur de 9,7 milliards € pour qu'elle représente 6 à 8 % de la consommation de gaz en 2028.

Chaque année, des appels d'offre lancés par le Ministère de la transition écologique (MTE) fixent les prix de rachat de l'énergie. Les décisions prises à cet égard déterminent les perspectives de revenus possibles pour les exploitations agricoles et autres structures juridiques et économiques.

### **3.2. Déterminants et leviers de politique publique**

Les revenus des exploitations agricoles sont avant tout dépendants des marchés de produits agricoles et des intrants ainsi que de la productivité des facteurs de production dans un contexte d'aléas climatiques et sanitaires croissants.

#### **3.2.1. Synopsis des déterminants et leviers**

Déterminants	Tendances	Observations	Leviers de politique publique
<b>Etat des marchés de produits agricoles et alimentaires</b>	<p><b>Segmentation croissante :</b></p> <p><b>1. par la montée en gamme :</b> 18 % de bio en 2030, autres SIQO développement d'un grand nombre de démarches privées de différenciation</p> <p><b>2. par les circuits de commercialisation :</b>  <b>- circuit court/vente directe et transformation à la ferme</b>  <b>- marché national</b> Gains de productivité récupérés par les acteurs d'amont et d'aval de la chaîne alimentaire : volonté de rompre avec cette tendance  <b>- marchés européens et internationaux</b>  <b>Très forte volatilité des marchés mondiaux</b></p>	<p><b>Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cannibalisme entre démarches de qualité</li> <li>- Capacité à payer la qualité par le consommateur ?</li> </ul> <p><b>Questions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'où ?</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quelles perspectives pour les démarches privées : commerce solidaire, juste prix ?</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déficit de compétitivité ? Conditions de concurrence inéquitables</li> </ul>	<p><b>Aides</b></p> <p>au développement de ces démarches, à la transformation à la ferme et à la structuration économique</p> <p><b>Encadrement des démarches pour Communication loyale</b></p> <p><b>EGALIM 2</b> avec la prise en compte des coûts de production dans les contrats et l'expérimentation « rémunéra-score » à venir</p> <p>Clauses miroir Diplomatie économique Maitrise de la qualité</p>

Déterminants	Tendances	Observations	Leviers de politique publique
<b>Poids des Consommations intermédiaires des exploitations</b>	<p><b>Structurellement forte volatilité des prix</b></p> <p><b>Coûts unitaires à la hausse</b> notamment pour l'énergie, engrais, aliments du détail Et du fait des normes limitant les possibilités d'usage</p>	<p>en cohérence avec l'évolution des marchés internationaux de matières première</p> <p><b>Facteur limitant la productivité</b></p>	<p>Encourager le développement de systèmes plus autonomes et économies, Recherche, expérimentation</p> <p>Stimuler les échanges de pratiques innovantes entre agriculteurs et les « contrats de transition »</p>
<b>Productivité des facteurs de production</b>	<p><b>Forte hétérogénéité</b></p> <p>De plus en plus difficile à cerner en raison de l'évolution des formes d'organisation du travail et du capital</p> <p><b>Pour l'avenir, la question de l'accès à l'eau et son coût</b> va devenir de plus en plus importante en raison de l'évolution du climat (cf. annexe 2)</p>	<p><b>Multifactorielle</b></p> <p>Compte tenu des évolutions des pratiques culturales et d'élevage que les agriculteurs doivent mettre en œuvre, essentiel de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter la circulation rapide des connaissances adaptées au terrain par de multiples canaux,</li> <li>- intégrer l'impact des nouvelles technologies et fournir aux agriculteurs des références technico-économiques précises,</li> <li>- créer un environnement favorable à l'optimisation des facteurs de production,</li> </ul> <p>Foncier et eau sont intimement liés</p> <p>Ces investissements généreront des charges pour les exploitants, à défaut certaines productions ne seront plus possibles dans certains endroits</p>	<p>Développer une offre de formation continue interactive et mettre à disposition en open source les résultats des programmes d'expérimentations CASDAR ou RMT, Renouveler les actions de conseil avec une approche globale pour le soutien individualisé de trajectoires d'exploitation cohérentes</p> <p>Veiller à une application adaptée et transparente de la politique des structures</p> <p>Développer des stratégies territoriales d'usage de l'eau avec investissements collectifs et individuels cohérents</p>

Déterminants	Tendances	Observations	Leviers de politique publique
<b>Aléas climatiques et sanitaires</b>	<p><b>Forte augmentation des risques</b></p> <p>Affecte inégalement les territoires</p> <p>Nécessite une approche préventive (adaptation des cultures, constitution de stocks notamment pour nourrir les animaux... ) et la mise en œuvre d'un dispositif de soutien quand les pertes de récoltes n'ont pu être évitées</p>	<p>La réforme décidée en 2022 a pour objet d'encourager tous les agriculteurs à s'assurer contre les risques de pertes végétales.</p> <p>En dépit d'un soutien public augmenté, les charges pour les agriculteurs vont croître par le double effet du seuil et de l'accroissement des primes</p>	<p>Encourager l'évolution des pratiques pour plus de résilience des systèmes d'exploitation (cf. ci-dessus)</p> <p><b>Réforme du régime d'assurance récolte et encouragement de l'épargne de précaution (DEP)</b></p> <p><b>Quid des agriculteurs nouvellement installés ?</b></p>
<b>Diversification des sources de revenus</b>	<p><b>PSE</b></p> <p><b>MAEC</b></p> <p><b>Label bas carbone (cf. annexe3)</b></p> <p><b>Production d'énergies renouvelables (cf. annexe 4)</b></p>	<p>Rémunération du service mais cadre expérimental jusqu'à présent</p> <p>Indemnisation des « manques à gagner » liés à l'évolution des pratiques</p> <p>Possible dans le cadre de l'exploitation agricole (cf. note 8 page 10) ou d'une autre structure juridique (hors branche agriculture dans ce cas)</p>	<p><b>Aides des agences de l'eau, autres financeurs possibles ? Cf. PAC PSN</b></p> <p><b>Cf. SNBC</b></p> <p><b>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)</b></p> <p><b>Aides ADEME</b></p> <p><b>Donner de la visibilité et des références technico-économiques claires</b></p>

**En résumé, les déterminants majeurs que sont les différentes catégories de marchés de produits agricoles et alimentaires ainsi que d'intrants sont assortis de fortes incertitudes pour l'avenir.** Les facteurs de risques sont spécialement élevés avec les échanges internationaux et faibles s'agissant de la vente directe.

Les aléas climatiques augmentent les risques. Ils obligent à assurer des transitions systémiques et à tenter de maîtriser les incertitudes qui y sont liées. Ils ont conduit à la réforme du système assurantiel pour permettre à un plus grand nombre d'agriculteurs d'en bénéficier. Toutefois, il convient de souligner que l'augmentation très probable des risques conduisent à une augmentation substantielle des primes versées par les agriculteurs.

Les attentes sociétales conduisent aussi à des augmentations de coûts avec des exigences normatives de plus en plus élevées et des engagements de filières allant au-delà de la réglementation pour plus de respect de l'environnement et du bien-être animal.

Enfin, l'objectif de développement des énergies renouvelables offre des opportunités pour les détenteurs de surfaces susceptibles d'accueillir des panneaux photo voltaïques ou des fournisseurs de matières organiques comme les agriculteurs.

Dans un tel contexte, trois axes d'action paraissent essentiels : adapter et optimiser les systèmes de production, financer les surcoûts et services environnementaux par le marché ou des PSE mis en place au plan territorial et veiller au positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur de la production d'énergies renouvelables et des conditions d'accès au marché du carbone.

### **3.2.2. Adapter et optimiser les systèmes de production**

Cet axe d'action est essentiel pour accroître la résilience des exploitations face aux aléas climatiques et compte tenu des exigences environnementales. Outre les mesures prévues dans le cadre de la PAC, **cela suppose un élargissement des savoirs et le développement d'un grand nombre de compétences.**

Cette nécessité est unanimement reconnue par l'ensemble des parties prenantes ainsi que celle de faire évoluer les outils et l'organisation collective en vue d'un changement d'échelle dans la diffusion des connaissances.

Aussi, la mission s'est interrogée sur les voies et moyens pour assurer une meilleure mise à disposition des connaissances acquises et développées dans le cadre des travaux de recherche et des programmes CASDAR ou Réseaux mixtes technologiques (RMT) ainsi que par les acteurs de terrain.

Elle a pu constater qu'une action prévue dans le cadre du **PIA4** (cf. annexe 5) vise le même objectif. La mission recommande que le dispositif mis en place intègre bien l'ensemble des savoirs permettant aux agriculteurs de disposer librement des références accessibles, de poser des questions ou exprimer des besoins et partager des expériences en temps réel. Afin de garantir leur adhésion et la pertinence de l'outil, les parties prenantes du monde de la recherche, formation et développement sont à associer à la conception de l'outil ainsi que des agriculteurs en qualité d'utilisateurs.

**R4.** Investir, en lien avec le PIA4, dans un outil co-conçu avec les agriculteurs pour faciliter l'évolution de leurs pratiques face aux défis environnementaux et climatiques

### 3.2.3. Améliorer le fonctionnement des marchés

Le marché est le déterminant principal du revenu agricole tant par ce qu'il offre comme perspectives de valorisation pour les produits agricoles et alimentaires qu'en termes d'achats d'intrants en particulier des aliments pour animaux et autres consommations intermédiaires. En cohérence avec les attentes sociétales, la segmentation croissante des marchés est un atout pour les agriculteurs et les consommateurs.

Il appartient à chaque agriculteur de déterminer la trajectoire qui lui convient le mieux en fonction notamment de sa structure de production, de ses compétences, des possibilités de commercialisation (et éventuellement de transformation à la ferme) et de s'orienter vers des systèmes plus ou moins autonomes et économies et l'une ou l'autre catégories de marchés.

Dans tous les cas, tenir compte du coût de production (y compris la rémunération du travail) dans le prix de vente du produit est un défi qui nécessite de renforcer les **actions collectives d'information et de communication auprès des consommateurs**. Celles-ci sont d'autant plus nécessaires que les exigences sociétales et les risques liés au changement climatique génèrent des augmentations de coûts de production<sup>95</sup> à prendre en compte dans la chaîne de valeur. A défaut, c'est le contribuable qui doit les supporter, sinon certaines exploitations seront encore affaiblies et disparaîtront<sup>96</sup>.

Afin de rééquilibrer les relations entre acteurs économiques, des dispositions ont été prises dans le cadre de la loi EGALIM 2 et font l'objet d'une grande attention. Le dispositif de suivi devrait permettre d'identifier rapidement les points faibles dans la mise en œuvre. En tout état de cause, celle-ci s'appuie sur l'évolution des indicateurs en moyenne. La loi ne peut prendre en compte tous les facteurs de différenciation. Ceux-ci relèvent de l'**organisation économique des producteurs** qui est inégalement développée suivant les secteurs et a besoin d'être stimulée. La PAC 2021-2027 offre des opportunités en termes d'outils à saisir.

Des initiatives privées<sup>97</sup> présentent aussi beaucoup d'intérêt.

Dans un contexte où les marchés sont très ouverts, est-ce suffisant ?

A l'évidence, les très fortes fluctuations des prix mondiaux ne peuvent que générer de grandes tensions dans la chaîne de valeur en l'absence de dispositif de régulation et dans un marché européen ouvert.

Une expertise des mesures prises, le cas échéant, par des membres de l'OMC mériterait d'être faite. C'est la raison pour laquelle, outre les actions susmentionnées, la mission considère opportun d'**explorer les différentes possibilités de reconception d'un système de régulation des marchés présentant un intérêt pour l'ensemble des catégories d'acteurs** (sans attendre les échéances de renégociation de la prochaine PAC vu la complexité du sujet).

**R5. Explorer les différentes possibilités de reconception d'un système de régulation des marchés en vue de la nouvelle programmation de la PAC post 2027**

<sup>95</sup> Les normes environnementales et de bien-être animal réduisent les coûts supportés par la nature ou les animaux de manière invisible et non quantifiée pour le consommateur.

<sup>96</sup> D'où le lien avec la politique territoriale et sociale Cf. 3.2.4.

<sup>97</sup> Exemple : « c'est qui le patron ? »

### **3.2.4. Donner une visibilité globale et cohérente sur l'avenir des filières au plan régional**

Les politiques européenne et nationale définies pour les années à venir auront de l'impact sur les revenus agricoles en apportant les aides directes au revenu agricole et d'autres soutiens en cohérence avec les objectifs de développement d'une agriculture durable et de renouvellement des générations à l'atteinte desquels les politiques régionales jouent un rôle important.

Il est donc essentiel pour les agriculteurs de pouvoir se projeter dans leur territoire en tenant compte :

- du poids donné aux différents modèles d'agriculture, à l'élevage et aux divers profils d'exploitations à travers la déclinaison du Plan stratégique national (PSN) de la PAC et des stratégies d'adaptation face au changement climatique et à l'accroissement des risques s'ensuivant ;
- du soutien apporté à la création de valeur ajoutée par la qualité, les filières courtes ou des innovations portées par un tissu économique solide ;
- des projections démographiques et objectifs en termes de nombres d'exploitations et actifs agricoles avec leurs conséquences sur la politique d'installation et des structures agricoles ;
- des initiatives prises, le cas échéant, pour renforcer les Paiements pour services environnementaux (PSE), par exemple pour rémunérer les services rendus pour la biodiversité ou la qualité de l'eau avec les prairies permanentes dans les zones d'élevage traditionnel où les revenus sont faibles (en s'appuyant sur l'expérimentation PSE du plan biodiversité (cf. annexe 3) ;
- des stratégies mises en œuvre au plan opérationnel pour permettre un accès à l'eau pour l'agriculture en cohérence avec les objectifs de développement agricole régional ;
- des orientations prises pour le développement des énergies renouvelables et l'articulation souhaitée avec la conduite des exploitations agricoles.

De plus, le PSN fait ressortir des initiatives innovantes dans certaines régions, notamment en termes de financement des installations ou de stabilisation des revenus, qui méritent d'être suivies attentivement.

**R6. Coopérer avec les Régions pour donner plus de visibilité aux agriculteurs sur les perspectives de développement des filières dans les territoires, en relation avec leurs impacts sur les revenus**

### **3.2.5. Développer les énergies renouvelables en agriculture dans la transparence**

Sur un plan général, la question des voies et moyens d'adaptation des exploitations agricoles à la transition énergétique se pose tant du point de vue des alternatives aux ressources fossiles dont pourront disposer les exploitations que des évolutions possibles en termes de coûts. La mission souligne l'importance des programmes de recherche et d'innovations pour apporter des éléments de réponse.

De plus, compte tenu des objectifs de politique publique, les exploitations agricoles ont un rôle important à jouer pour la production d'énergies renouvelables. L'annexe 4 apporte à cet égard un éclairage approfondi.

Toutefois, force est de constater que **les sources d'informations spécifiques à l'agriculture sont rares, très incomplètes et peu actualisées, notamment pour ce qui concerne les référentiels technico-économiques.**

Quoique la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) n'apporte pas toute la visibilité requise, notamment en termes de prix de rachat de l'énergie, des perspectives de revenus existent réellement pour les agriculteurs dans le cadre de leur exploitation ou d'une structure juridique séparée suivant les cas (cf. annexe 4 en particulier la note 109 page 66).

Ces perspectives sont plus ou moins importantes et plus ou moins sécurisées suivant les types d'énergie et les catégories de contrats. En particulier, les « modèles de méthanisation agricole » mis en place auront un impact certain sur le positionnement de l'agriculteur dans la chaîne d'intervenants, la cohérence avec la stratégie agricole et la perception par la société.

A titre strictement indicatif, au vu des objectifs généraux de développement, de l'ordre de 30 000 exploitations pourraient être impliquées dans la production d'énergie renouvelable en 2030 en qualité de producteurs, de prestataires ou d'apporteurs de matières organiques. La perspective de revenu pour la branche agricole est difficile à apprécier d'autant plus que certains outils seront développés sous le régime des bénéfices industriels et commerciaux.

En tout état de cause, les exploitations agricoles ne seront pas toutes en mesure de développer cette diversification d'activités qui suppose l'accord du propriétaire des terres dans certains cas, l'accord de création d'installations de la part des parties prenantes et la capacité de financement dans d'autres cas.

Cette piste pour accroître les revenus agricoles sera donc une source de renforcement de la forte hétérogénéité d'une exploitation à l'autre à prendre en compte sur un plan général.

Sur la base de cette analyse, la mission considère essentiel de mettre en place un dispositif d'information et d'analyse des impacts des énergies renouvelables en agriculture sur la base d'une coopération étroite de l'ADEME avec les différentes catégories d'intervenants.

## R7. Créer un observatoire des énergies renouvelables en agriculture et de leurs impacts

## CONCLUSION

Après avoir examiné l'ensemble des sources disponibles et l'évolution des revenus agricoles au cours des 30 dernières années, la mission s'est efforcée de mener une analyse des perspectives d'évolution des déterminants des revenus agricoles au cours des 10 ans à venir. Elle a tenu compte des politiques publiques, plus ou moins définies, à horizon 2030.

Outre les niveaux d'aides publiques, les revenus des exploitations agricoles sont dépendants des marchés de produits agricoles et des intrants ainsi que de la productivité des facteurs de production dans un contexte d'aléas climatiques et sanitaires croissants.

L'analyse fait ressortir en particulier des perspectives de :

- forte volatilité des prix des produits agricoles et des intrants sur un plan général au vu des incertitudes géostratégiques ;
- augmentation des coûts de production en raison notamment de l'élévation des normes pour répondre aux attentes sociétales dans le domaine environnemental et du bien-être animal d'une part, de l'évolution des primes d'assurances et risques de pertes de production restant à la charge des producteurs en cas d'aléas climatiques et sanitaires ainsi que de besoins croissants en eau qui en découlent, d'autre part et, enfin, de la tendance à l'augmentation du prix de l'énergie ;
- ressources nouvelles dans certaines exploitations par le développement d'activités de diversification notamment par la production d'énergies renouvelables (sachant qu'une partie sera réalisée via une structure juridique différente de l'exploitation et ne rentrera pas dans les comptes agricoles) ou par des engagements pour le stockage du carbone.

Du point de vue du tissu agricole, sur la base des tendances actualisées à partir des premiers résultats du recensement agricole et compte tenu des objectifs de politique publique, la diminution du nombre total d'exploitations et des actifs non-salariés s'annonce d'ici à 2030 bien moindre qu'au cours des 30 dernières années. Il apparaît que de multiples modèles cohabiteront avec de grandes différences de dimension économique et de systèmes de production et de commercialisation.

La très forte hétérogénéité des revenus agricoles suivant les catégories d'exploitations en particulier en termes d'orientations technico-économiques, de taille et de circuits de commercialisation tendra à subsister. Cette hétérogénéité est tout autant observée entre exploitations d'une même catégorie. Ce constat fait ressortir l'importance des choix stratégiques des agriculteurs en fonction de la dimension économique de leurs exploitations et de tous les autres paramètres : systèmes de production et de commercialisation plus ou moins cohérents (arbitrage entre volumes et valeur ajoutée, vente directe ou circuit long avec un tissu d'entreprises plus ou moins forts), mode d'organisation du travail et investissements, maîtrise technique, diversification d'activité.

Dans un tel contexte, les missionnés estiment opportun d'agir à plusieurs niveaux pour rompre avec les tendances à la baisse du revenu global de l'agriculture.

Deux recommandations visent à éclairer davantage les parties prenantes en renforçant les analyses et l'outil statistique sur les revenus agricoles notamment par la prise en compte de la diversité des systèmes.

Les deux suivantes visent à renforcer les compétences des agriculteurs, dans un contexte très exigeants pour eux, par le développement du conseil stratégique et une évolution substantielle des modes de diffusion des connaissances.

La cinquième recommandation concerne le déterminant majeur qu'est le marché avec le souci de poursuivre les actions de rééquilibrage des relations entre acteurs de la chaîne alimentaire et d'explorer, au moins pour l'après 2027, les possibilités de régulation des marchés.

La sixième recommandation vise à assurer des cohérences d'ensemble au plan territorial où tous les facteurs peuvent être pris en compte qu'ils résultent de décisions européennes, nationales, régionales ou locales.

Enfin, la septième recommandation se rapporte aux perspectives de diversification des revenus avec la production d'énergies renouvelables et insiste sur la nécessité de mettre à disposition des agriculteurs des informations complètes et actualisées concernant notamment l'impact sur les revenus.

Il en résulte un avenir de la « ferme France » diversifié où la valeur de l'alimentation doit être davantage reconnue pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire.

A défaut d'une telle évolution, le maintien d'un tissu agricole diversifié et d'un grand nombre d'exploitations à taille humaine ne sera pas possible alors qu'il est souhaité par une large majorité d'acteurs intervenant dans le débat public en France en relation avec les objectifs de relocalisation de l'alimentation, de souveraineté alimentaire et d'évolution du modèle agricole vers plus de qualité et de durabilité.

## **ANNEXES**

ANNEXE 1 :	REFERENCES CHIFFREES SUR L'EVOLUTION DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE.....	49
ANNEXE 2 :	DES BESOINS GRANDISSANTS EN EAU A ANTICIPER.....	57
ANNEXE 3 :	PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET LABEL BAS CARBONE .....	60
ANNEXE 4 :	ENERGIE ET AGRICULTURE : QUELLES PERSPECTIVES D'EVOLUTION ? .....	64
ANNEXE 5 :	FICHE-ACTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA) 4 POUR DIFFUSION DES CONNAISSANCES ACTIONNABLES EN AGROECOLOGIE .....	72
ANNEXE 6 :	LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	73
ANNEXE 7 :	BIBLIOGRAPHIE .....	77
ANNEXE 8 :	LISTE DES SIGLES UTILISES.....	83
ANNEXE 9 :	LETTRE DE MISSION.....	85
ANNEXE 10 :	NOTE DE CADRAGE .....	87

## Annexe 1 : Références chiffrées sur l'évolution de l'agriculture française

Annexe 1 – tableau 1 : Chiffres clé sur l'agriculture française en 30 ans en métropole et éléments complémentaires sur les comptes de l'agriculture

	1988	2000	2010	2020
<b>Surface Agricole Utilisée (SAU) en milliers d'hectares (1)</b>	28 596	27 856	26 963	26 700
<b>Nombre d'exploitations agricoles</b>	1 017 000	664 000	490 000	389 000
Dont moyennes et grandes (2)	147 000*	169 000*	203 000	178 000
Et leur part de la SAU	Nd	Nd	74 %	77 %
Dont spécialisées en production végétale	37 %	40 %	45 %	52 %
Production animale	44 %	45 %	43 %	37
Poly cultures-élevage	19 %	15 %	12 %	11 %
Dont sous statut individuel	94 %	81 %	70 %	58 %
Et leur part dans SAU	82 %	58 %	43 %	33 %
<b>SAU par exploitation en ha</b>	28 ha	42 ha	55 ha	69 ha
Part des exploitations en bio	Nd	1,4 %	4 %	12 %
Part des exploitations sous autres SIQO (signes officiels de qualité et d'origine)	Nd	Nd	24 %	27 %
Part vendant en circuit court	Nd	Nd	17 %	23 %
Cheptel en milliers d'UGB	29 109	28 210	26 462	24 630

Nd : non disponible

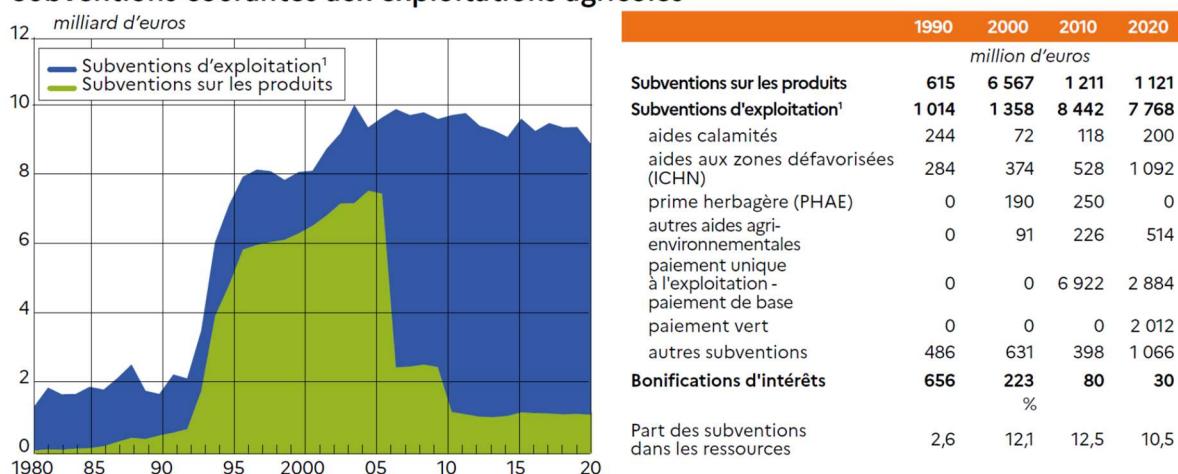
- (1) Non compris les Structures collectives : organisme gestionnaire d'une exploitation agricole mettant à disposition d'éleveurs des terres pour y faire pacager leurs animaux (1 963 000 ha en 2010). Il s'agit de groupements pastoraux, d'associations foncières pastorales, de collectivités territoriales, de syndicats intercommunaux ou d'autres personnes de droit public
- (2) Au sens du recensement agricole : Production Brute Standard (PBS) supérieure à 1 000 000 euros et avec les coefficients PSB actualisés

Annexe 1- Tableau 1 : Chiffres clé sur l'évolution de l'agriculture française en 30 ans en métropole

Population active agricole	1988	2000	2010	2020
Nombre d'exploitants, coexploitants et associés actifs en ETP	798 000	536 000	446 000	391 000
Membres de la famille travaillant en permanence en ETP	417 000	182 000	87 000	54 000
Salariés permanents en ETP	143 000	138 000	128 000	139 000
Total ETP permanents	1 358 000	856 000	661 000	583 000
Main-d'œuvre occasionnelle en ETP	81 000	94 000	79 000	76 000
TOTAL ETP	1 439 000	949 000	740 000	659 000
Nombre de personnes travaillant en permanence dans l'agriculture	2 031 000	1 319 000	966 000	759 000
Part des chefs d'exploitation ayant 60 ans ou plus	27 %	22 %	22 %	27 %

Annexe 1 - Tableau 2 : Evolution des subventions d'exploitation en euros courants

### Subventions courantes aux exploitations agricoles



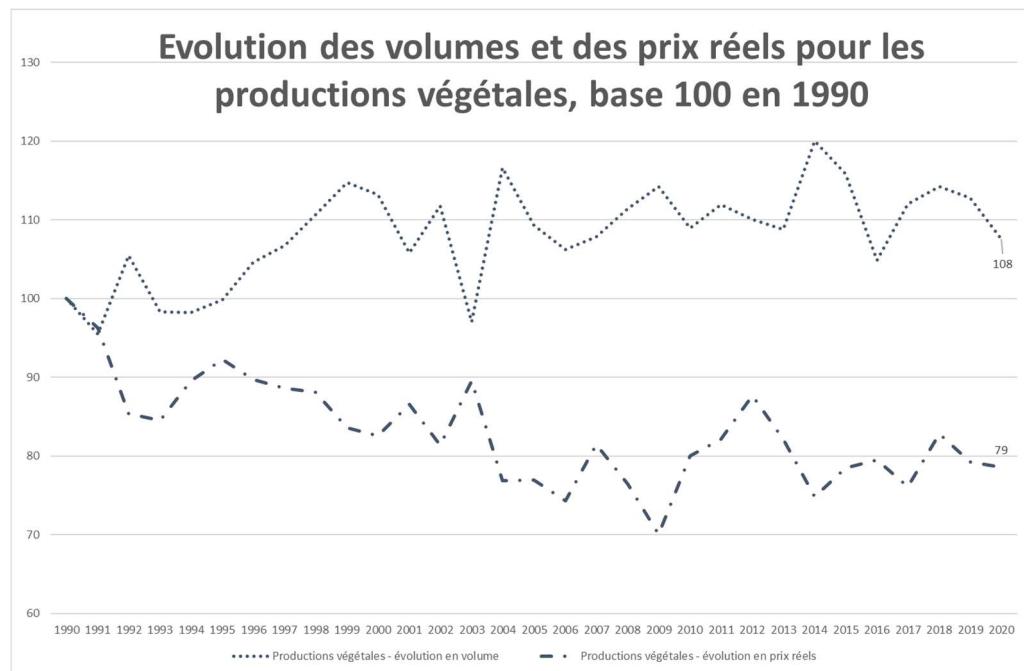
1. Hors bonifications d'intérêts.

Sources : Insee, Agreste, ASP - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Graph'Agri édition 2021, page 63

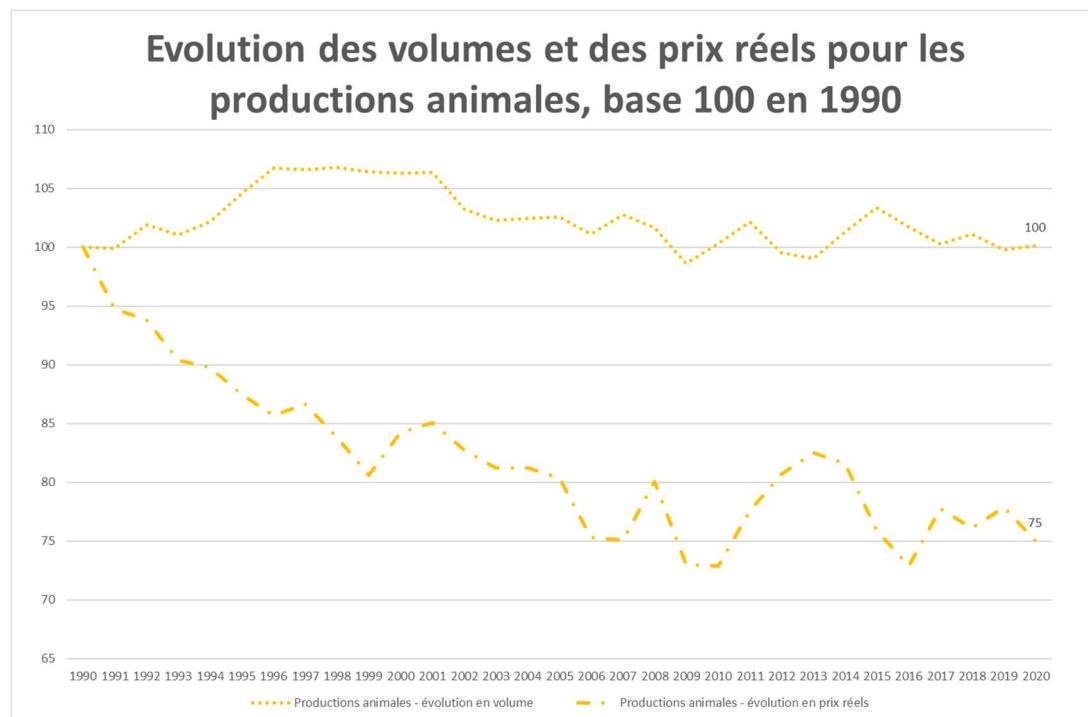
En 1992, la réforme de la PAC s'est traduite par une évolution radicale avec la mise en place des aides directes au revenu et le démantèlement progressif de l'organisation des marchés.

## **Annexe 1- Graphique A.1**



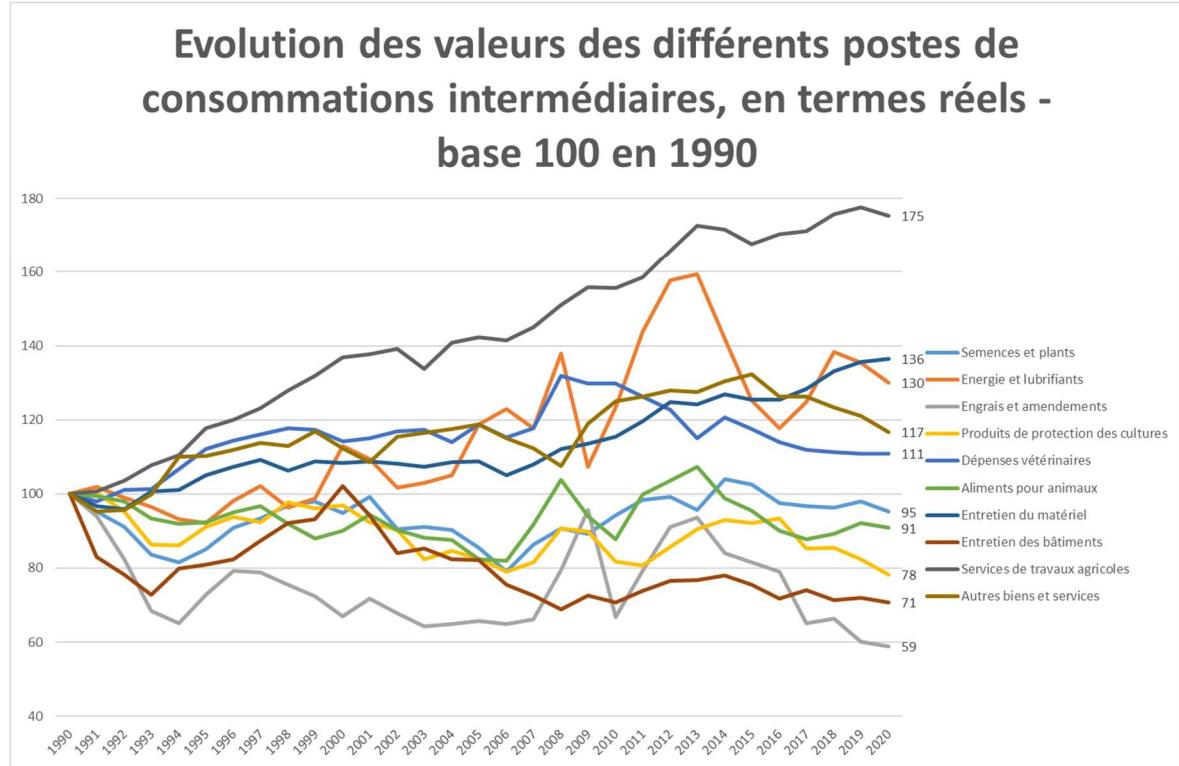
Source : la mission à partir des données INSEE/CCAN

## **Annexe 1- Graphique A.2**



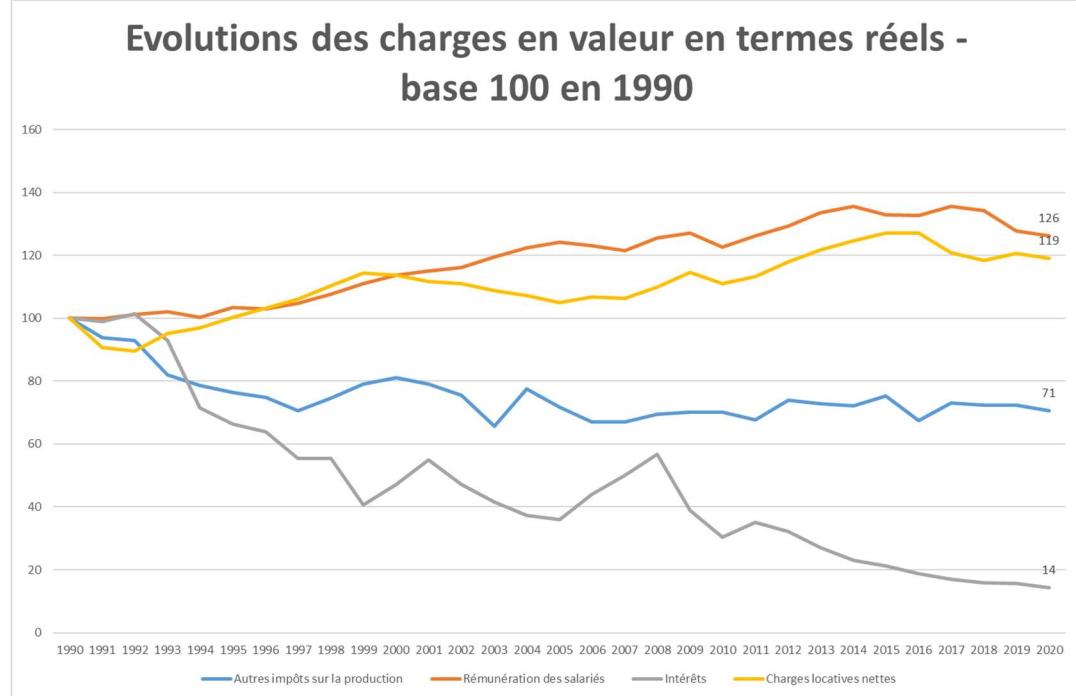
Source : la mission à partir des données INSEE/CCAN

## Annexe 1- Graphique A.3



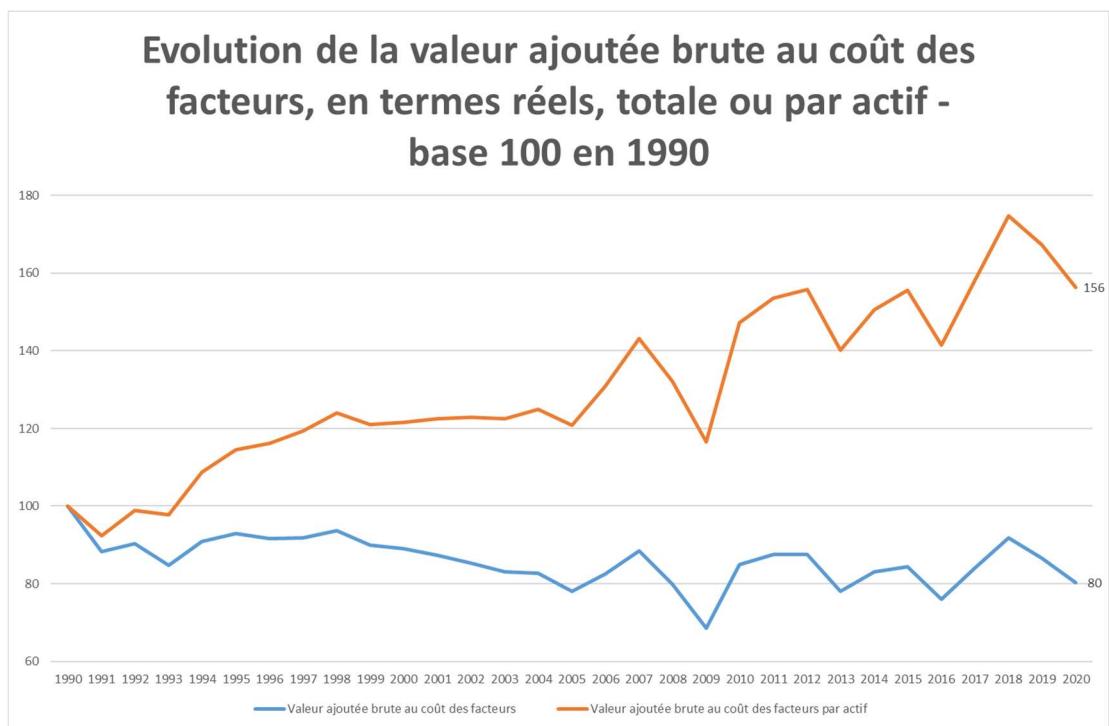
Source : la mission à partir des données INSEE/CCAN

## Annexe 1- Graphique A.4



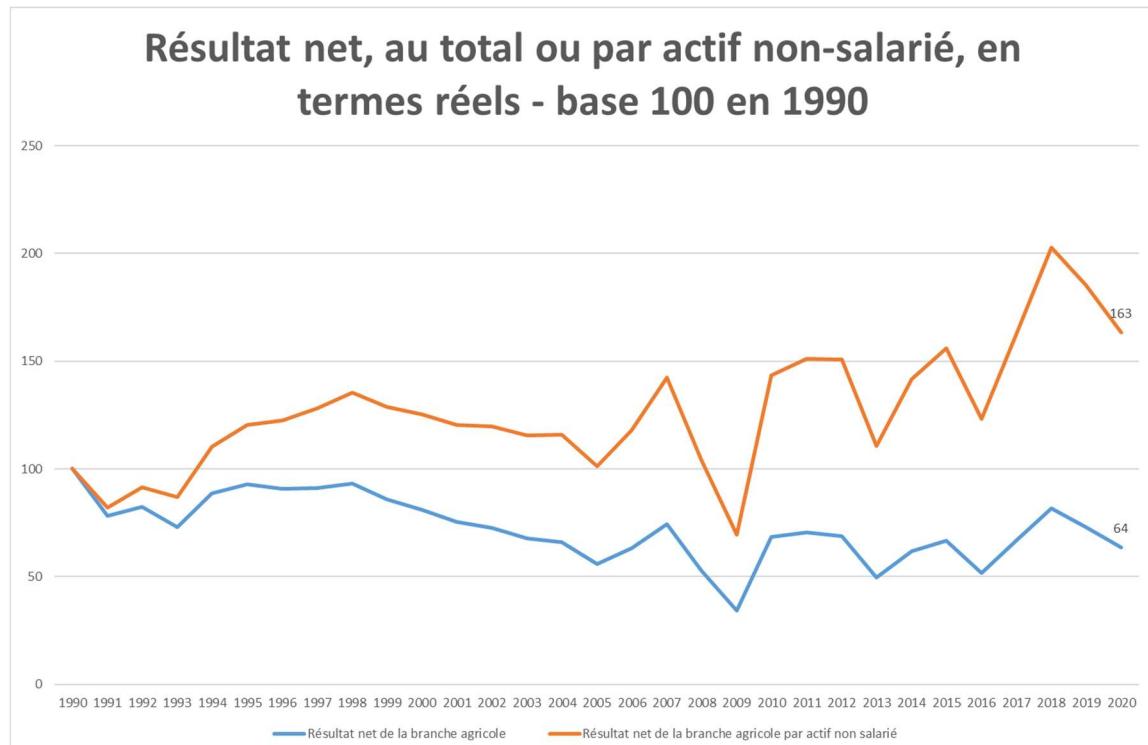
Source : la mission à partir des données INSEE/CCAN

## Annexe 1- Graphique A.5



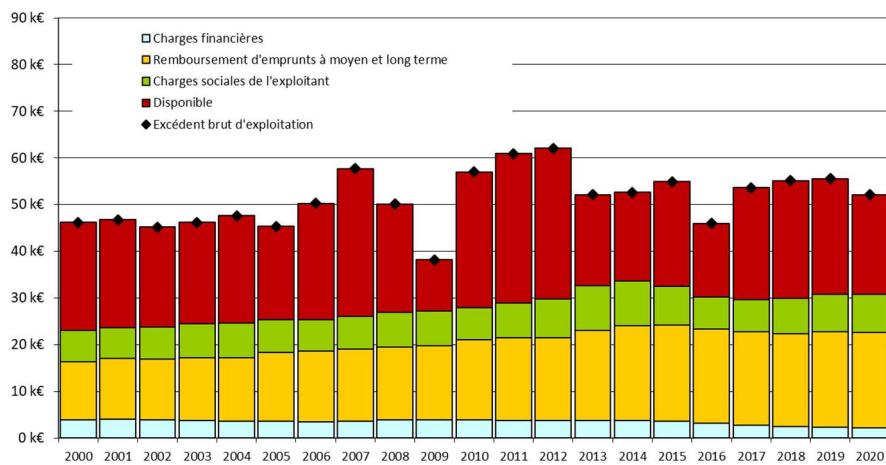
Source : la mission à partir des données INSEE/CCAN

## Annexe 1- Graphique A.6



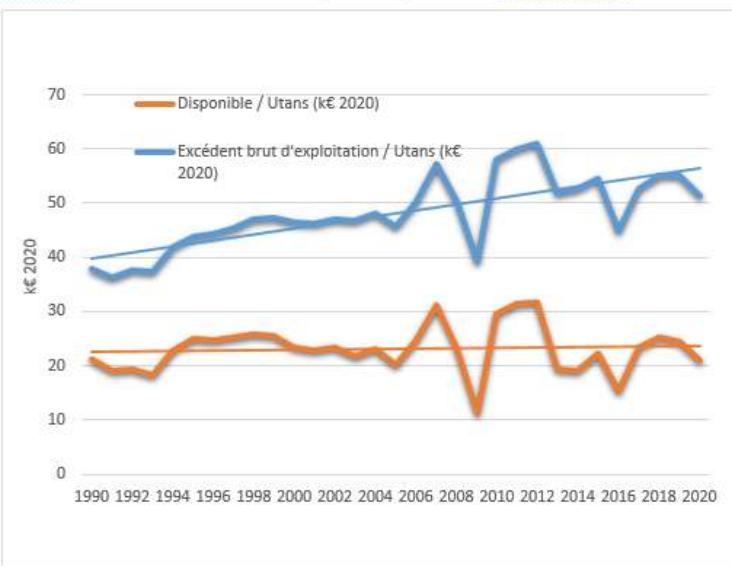
Source : la mission à partir des données INSEE/CCAN

**Annexe1 - Figure 1 : Evolution de 2000 à 2020 de l'EBE et de ses composantes par actif non salarié en milliers d'euros 2020**

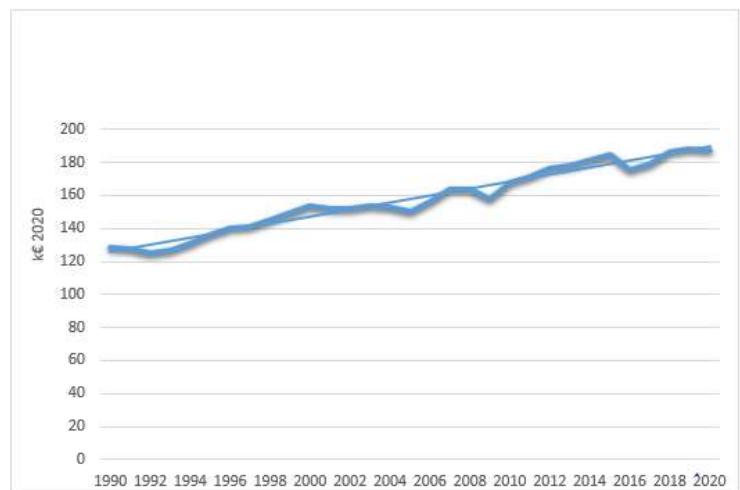


Source : RICA, SSP

**Annexe 1 - Graphique A7**  
**Evolution de l'EBE et du solde disponible**  
**par actif non-salarié**  
**de 1990 à 2020**



**Graphique A8**  
**Evolution de la situation nette**  
**par actif non-salarié**



Source : RICA, SSP

## Annexe 1- Tableau 3 : Evolution de l'euro alimentaire

**Contenu de la consommation alimentaire en valeurs ajoutées induites, importations, taxes et emplois en 2017**

Branches nationales	% Consom- mation alimentaire	Coefficient de production de la consommation alimentaire	Taux de valeur ajoutée de la branche	% Valeur ajoutée Induite par la consommation alimentaire
	(a) = (b) x (c)	(b)	(c)	(d) = (a) / (e)
Agriculture, pêche et aquaculture	6,4 % (*)	16,0 %	39,7 %	10,1 %
Industries alimentaires et fabrication de boissons	10,7 %	41,6 %	25,8 %	17,1 %
Autres industries	3,0 %	9,4 %	32,1 %	4,8 %
Restauration	13,5 %	26,2 %	51,4 %	21,5 %
Commerce	15,4 %	29,7 %	52,0 %	24,6 %
Autres services	13,7 % (**)	26,6 %	51,5 %	21,8 %
<b>Total valeur ajoutée induite (e)</b>	<b>62,7 %</b>			<b>100,0 %</b>
<i>Consommations intermédiaires importées</i>	15,2 %			
<i>Importations finales alimentaires</i>	11,4 %			
<b>Total importations</b>	<b>26,6 %</b>			
Taxes	10,7 %			
<b>Consommation alimentaire</b>	<b>100,0 %</b>			

Notes : (\*) pêche et aquaculture d'un poids très faible (0,5 %) ; (\*\*) dont transport (2 %).

Source : Philippe Boyer, « L'euro alimentaire : méthode et nouveaux résultats pour l'analyse de la répartition de la valeur dans la chaîne agroalimentaire en France », *Économie rurale [En ligne]*, 378

Sur la période 2010-2017, la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans la consommation alimentaire a baissé d'environ 10 %, alors même que la valeur de la consommation alimentaire a augmenté de plus de 15 % sur la même période. Ainsi, cette augmentation de la consommation alimentaire ne se fait pas au bénéfice de la production agricole, et se fait même à son détriment.

**Annexe 1 -Tableau 4 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles par OTEX de 1988 à 2020 et prévisions sur base tendancielle à horizon 2030**

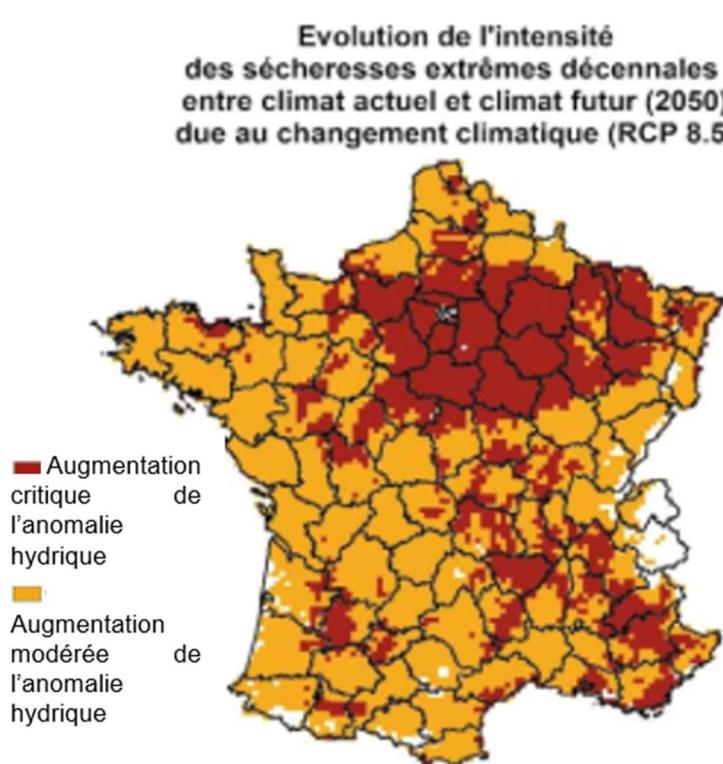
Orientation technico-économique (OTEX)	2020	Evolution annuelle moyenne			Estimation de l'évolution annuelle moyenne 2030/2020	Estimation à 2030 avec le rythme d'évolution annuel
		2000/1988	2010/2000	2020/2010		
Bovins mixte	8 000	-2,6%	-4,9%	-5,4%	-4,2%	5 209
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	15 000	-1,3%	-2,4%	-3,3%	-4,0%	9 966
Maraîchage et horticulture	15 000	-3,1%	-3,5%	0,7%	9,6%	37 583
Granivores	19 000	-1,8%	-3,4%	-4,1%	-4,1%	12 488
Bovins lait	35 000	-6,6%	-4,1%	-3,1%	-3,7%	24 132
Ovins, caprins et autres herbivores	35 000	-0,9%	-3,8%	-4,6%	-3,3%	25 023
Polyculture, polyélevage, autres	41 000	-4,9%	-4,9%	-3,4%	-0,6%	38 800
Bovins viande	48 000	-1,4%	-3,0%	-2,7%	-0,4%	46 300
Viticulture	59 000	-2,5%	-3,3%	-1,7%	2,3%	74 209
Grandes cultures	112 000	-2,0%	-0,4%	-0,3%	-1,6%	95 705
Exploitations non classées	2 000	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>389 000</b>					<b>371 414</b>

Source : la mission à partir des données Agreste Recensements agricoles. Note de méthodologie : l'estimation de l'évolution annuelle moyenne entre 2020 et 2030 est réalisée à partir d'une estimation par équation polynomiale de degré 2. Les résultats doivent être lus comme des ordres de grandeur (baisse sensible, stabilisation, hausse sensible).

## Annexe 2 : Des besoins grandissants en eau à anticiper

Le changement climatique va se traduire notamment par une évapotranspiration (ETP) supplémentaire des végétaux et des sécheresses plus importantes<sup>98</sup>, donc des besoins supplémentaires en eau. Ces risques importants appellent d'abord une réflexion systémique sur les possibilités d'adaptation des cultures et assolements ainsi que des pratiques avec, en particulier, le développement de l'agroforesterie. Certaines exploitations agricoles opteront pour le maintien d'un système de production « sec » avec des adaptations de leurs pratiques. D'autres opteront pour le développement de l'irrigation si la ressource en eau existe et est mobilisable.

Figure 1 : Des évolutions climatiques contrastées en France



Aussi, une réflexion à moyen et long termes est indispensable pour répondre aux objectifs de souveraineté et de sécurité alimentaires de la France tout en tenant compte des besoins en eau de l'ensemble des usagers à satisfaire dans le respect des milieux naturels.

Les possibilités et coûts économiques de mobilisation de nouvelles ressources d'eau avec des matériels adaptés sont identifiables dans le cadre des projets territoriaux ou des projets de bassin. Au plan national, peu de chiffages existent tant au plan macro-économique que micro-économique.

Source : Rapport ONERC : *La prospective au service de l'adaptation au changement climatique*

### 1. Besoins en eau pour l'agriculture à horizon 2050

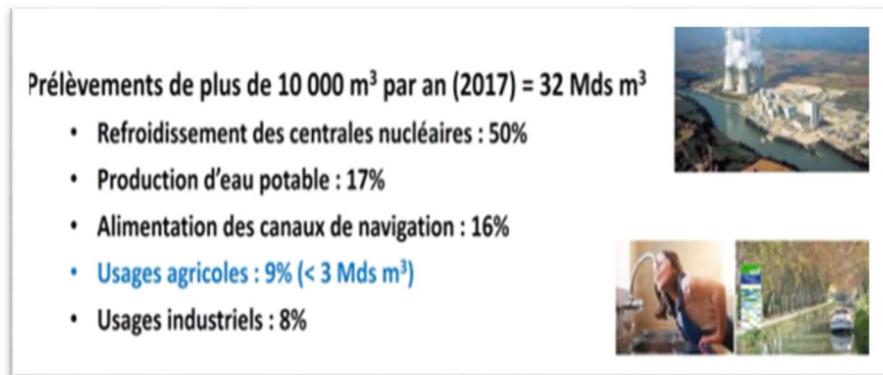
Le rapport CGEDD et CGAAER n° 19056 souligne que le recours à l'irrigation fait partie du « panier des solutions » de l'adaptation au changement climatique. Cette recommandation est confortée par l'expression des analyses de certaines filières végétales (dont la filière légumes) lors du Varenne de l'eau et du changement climatique.

Même si la France est considérée comme un pays à la ressource en eau confortable, les pouvoirs publics sont confrontés à des problèmes de gestion quantitative car les usages de l'eau sont de plus en plus nombreux et souvent concurrents. L'irrigation agricole est un usage source de multiples

<sup>98</sup> [http://climfourel.agropolis.fr/pdf/Climat\\_perimediterraneen\\_1980-2040\\_5%20stations\\_dec-08-2.pdf](http://climfourel.agropolis.fr/pdf/Climat_perimediterraneen_1980-2040_5%20stations_dec-08-2.pdf)

tensions au plan territorial car il exerce une pression importante aux périodes où les ressources en eau sont limitées.

**Figure 2 : Usages de la ressource en eau**



Selon la banque nationale des prélevements quantitatifs en eau (BNPE)<sup>99</sup>, la précipitation annuelle en France apporte en moyenne 510 milliards de m<sup>3</sup> d'eau. Près de 40 % de ce volume s'écoulent vers les nappes ou rivières et 12 milliards de m<sup>3</sup> sont stockés<sup>100</sup>

Source : INRAE-BNPE (*banque nationale des prélevements quantitatifs en eau*)

**L'irrigation est reconnue comme un facteur de sécurisation de la production agricole dans toutes les zones où les plantes souffrent en été d'un déficit d'alimentation en eau autre qu'exceptionnel. Dans certaines zones, elle peut constituer une condition nécessaire pour une production économiquement soutenable.**

Mais, compte-tenu des situations locales contrastées en matière de ressource en eau, les réponses apportées doivent être adaptées à chaque territoire et concilier au mieux la préservation de la ressource, les priorités d'usages et les contraintes technico-économiques des exploitations agricoles.

Les divers scénarios de l'exercice d'Explore 2070<sup>101</sup> montrent toute la difficulté qu'il y aura à assurer une correspondance satisfaisante entre l'offre et la demande d'eau à l'avenir. Les réflexions prospectives menées localement sont à compléter par une approche nationale harmonisée.

En prenant en compte toutes les considérations ci-dessus, la mission ne peut retenir que des ordres de grandeur concernant les besoins de stockage d'eau nouveaux pour répondre à la demande supplémentaire liée au changement climatique. En partant de l'hypothèse actuelle des 3 milliards de mètres cubes d'eau stockées qu'il faudrait doubler et le prix moyen de stockage moyen de 6 € par mètre cube<sup>102</sup>, les coûts d'investissement au niveau national dépasseraient les 18 milliards d'euros.

## 2. Des coûts supplémentaires pour les exploitations agricoles

Dans nombre de cas, les exploitations souhaitant maintenir les productions habituelles ne pourront atteindre leur objectif qu'en ayant recours, en tant que de besoin, à l'irrigation ce qui suppose que, outre des investissements collectifs ou individuels de stockage d'eau, des installations soient mises en place dans les parcelles par les agriculteurs qui devront supporter tous les coûts qui en découlent, avec éventuellement des subventions du FEADER pour la partie équipements.

<sup>99</sup> <https://bnpe.eaufrance.fr/>

<sup>100</sup> 5 fois moins qu'en Espagne

<sup>101</sup> L'étude prospective Explore 2070, pilotée par le ministère chargé de l'écologie : exercice prospectif sur les impacts des changements climatiques à l'échelle nationale pour définir des stratégies d'adaptation

<sup>102</sup> Rapport CGAAER-CGEDD

Cela suppose que toutes les parties prenantes dans le processus de décision et de gestion des usages de l'eau s'accordent en amont de telle sorte que tous les investissements soient réalisés de manière cohérente en harmonie avec les autorisations de prélèvements sur la ressource.

Concernant les charges nouvelles d'irrigation à supporter, à titre strictement indicatif, la mission s'est efforcée d'établir quelques ordres de grandeur : si l'exploitant doit investir directement dans le stockage d'eau (seul ou en collectif sans subvention), ce coût rapporté à l'hectare peut s'élever à 12 000 euros (2 000 m<sup>3</sup> à 6 €). Il est toutefois utile de rappeler que cette moyenne cache des écarts de coûts très importants selon les types de stockage et que ces investissements sont pour la plupart supportés par des syndicats ou des formes sociétaires qui sollicitent le subventionnement public. A cet investissement de stockage, il faut ajouter les équipements nécessaires à l'irrigation supportés par l'agriculteur :

**Tableau 1 : Coûts par hectare suivant les types d'irrigation**

Type de matériel	GAG Enterré goutteurs plats	GAG surface goutteurs plats récupérables	GAG surface gaines souples	Canon enrouleur	Pivot
Investissements (en €/ha)	3963	1829	1530	1353	1555
Charges fixes (en €/ha)	659	571	767	167	220
Charges opérationnelles (en €/ha)	37	37	37	61	74
Charges de main d'œuvre (en €/ha)	14	189	133	92	5
Charges totales matériel en cours d'amortissement (en €/ha)	710	830	937	320	299

Source : Chambre d'agriculture de la Loire (GAG= gouttes à gouttes)

La chambre d'agriculture de la Loire fournit quelques références suivant le type d'irrigation : l'hypothèse de base fait ressortir un coût de fonctionnement pour l'exploitation avec un canon enrouleur de 320 € par ha ajoutés au coût de l'eau de 600 €/ha (Rapport CGAAER précise le prix d'un mètre cube moyen à 30 cts x 2000 = 600 €) portent le coût moyen d'irrigation à 920 €/ha/an.

Cet ordre de grandeur de coûts interroge la faisabilité de l'irrigation sur des productions végétales à faible valeur ajoutée.

## Conclusion

Les coûts sont à estimer au plus près des territoires et des exploitations, porteurs de projets, pour développer une approche globale et cohérente en termes d'investissements en eau en relation avec la stratégie agricole.

L'intérêt d'investir dans un projet d'irrigation doit se vérifier, en lien avec le cycle de l'eau d'un territoire, au niveau de chaque exploitation agricole pour en déterminer l'impact favorable ou défavorable sur le revenu agricole.

## **Annexe 3 : Paiements pour services environnementaux et label bas carbone**

La question des « paiements pour services environnementaux (PSE) » est en débat depuis de nombreuses années. Au-delà des plaidoyers, les premières mesures précises ont été adoptées dans le cadre du plan biodiversité (mesure 24) adopté par le gouvernement français le 4 juillet 2018<sup>103</sup>. Les PSE se distinguent des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et des labels bas carbone.

### **1. Les PSE du plan biodiversité**

L'objectif du dispositif PSE est de rémunérer deux types de services environnementaux fournis par les agriculteurs : ceux issus de la gestion des structures paysagères, ou « infrastructures agro-écologiques » (IAE) et ceux issus de la gestion du système de production agricole.

Les services environnementaux correspondent à des actions ou des modes de gestion assurés par des acteurs qui améliorent l'état de l'environnement en contribuant à optimiser le fonctionnement des écosystèmes, et ainsi augmenter les « services écosystémiques » qu'ils rendent. Ces services environnementaux sont très diversifiés. Ils peuvent contribuer à la préservation de la biodiversité, la protection des pollinisateurs, le renforcement de la régulation des populations de ravageurs et parasites, la protection des ressources en eau, la protection des sols (biodiversité, stockage de carbone...).

Le régime d'aides propose la mise en place d'un dispositif incitatif au développement des services environnementaux avec rémunération de ces derniers, dont la logique se fonde sur :

- L'attribution au niveau national, d'une valeur plafond aux services environnementaux ;
- l'évaluation, au niveau d'une exploitation agricole, des services environnementaux rendus, par la mesure annuelle de la performance environnementale appréciée au travers des caractéristiques des systèmes de production agricoles d'une part et des modalités de gestion des structures paysagères (« infrastructures agroécologiques ») d'autre part, selon une grille de notation définie territorialement.

Ce dispositif se veut modulable pour s'adapter aux spécificités des territoires et responsabilisant pour les agriculteurs, dont l'évolution ou le maintien des systèmes d'exploitation conditionne le montant des paiements perçus (i.e. tout ou partie de la valeur plafond attribuée par le régime d'aide aux services environnementaux).

Les gestionnaires initiaux de l'aide sont les Agences de l'eau. Elles peuvent définir elles-mêmes les territoires à enjeux (par ex. : un bassin d'alimentation de captage) ou faire appel au concours d'une instance locale (collectivité, parc naturel, etc.). Les territoires ainsi définis sont ceux sur lesquels les agriculteurs peuvent candidater. L'aide versée aux agriculteurs d'un territoire éligible au titre du régime est attribuée à la surface concernée par l'engagement (surface de l'exploitation en son intégralité (SAU) ou surface de l'infrastructure agro-écologique). A titre d'exemple, les valeurs guides

---

<sup>103</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite>

fournies par le MTE est de 66 €/ha pour l'entretien des haies et de 676 €/ha pour la création de haies<sup>104</sup>.

L'aide versée correspond à la part des valeurs attribuées par le régime d'aide aux services environnementaux, à due concurrence de la performance environnementale de l'exploitation concernée, appréciée annuellement sur la base d'indicateurs de résultats et d'un barème de notation adaptés aux territoires.

Ces PSE ont été mis en place entre 2018 et 2021 dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme des Agences de l'eau, avec un budget de 150 millions € au total. Le niveau de rémunération des agriculteurs est différent suivant les Agences de l'eau et est généralement compris entre 5 000 et 9 000 €/an<sup>105</sup>.

#### **Un cas concret de PSE : les bassins d'alimentation de captage Grenelle de la Nièvre**

Tout agriculteur volontaire et éligible (au moins 5 % de sa SAU dans un des trois bassins d'alimentation de captage, BAC) peut souscrire à ce dispositif, sur une durée de 5 ans.

Deux indicateurs sont retenus en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires :

- la quantité de substances actives herbicides moyenne sur les parcelles cultivées du BAC ;
- le pourcentage de surfaces avec un couvert protecteur de la ressource (sans traitement) dont les prairies permanentes, calculé à l'échelle de l'exploitation.

Chaque année, le calcul de ces indicateurs attribue une note moyenne, associée à un montant versé par hectare. Le plafond est fixé à 70 €/ha/an et 15 000 €/exploitation/an.

Les PSE disponibles sont répertoriés sur le site du MTE106 avec un tri possible par localisation, par type de projet (gestion des structures paysagères ou gestion des systèmes de production agricole) et par enjeu environnemental (eau, biodiversité, climat).

#### **Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**

Les MAEC sont proposées dans le cadre de la Politique agricole commune depuis 2014. Elles font suite aux mesures agro-environnementales (MAE) proposées depuis 2000.

Ces aides, dont le montant est calculé par hectare et par an, sont versées en contrepartie d'obligations définies par le cahier des charges des territoires concernés. La rémunération est fondée sur les surcoûts et manques à gagner qu'impliquent le maintien ou le changement de pratiques. En fonction des mesures, les aides sont comprises entre 50 et 900 €/ha/an. Environ 200 millions € de FEADER et 50 millions € de crédits d'Etat ont été consacrés annuellement aux MAEC entre 2015 et 2020, auxquels s'ajoutent d'autres cofinancements (collectivités territoriales, Agences de l'eau...).

<sup>104</sup> Source : Ministère de la transition écologique, Guide national Paiements pour services environnementaux, 15 septembre 2020

<sup>105</sup> Exemple de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui rémunère directement les agriculteurs engagés : les exploitations sont jugées chaque année grâce à un système de points (de 0 à 30), en trois catégories (de 0 à 10 pour chacune d'entre elles) : rotations, intrants et infrastructures écologiques. L'agence leur attribue une note qui caractérise leurs efforts dans ce domaine - et pas leurs progrès. Chaque point rapportant 300 euros, le maximum gagnable est donc de 9000 euros par an.

Les autres Agences passent par un opérateur (collectivité...) qui rémunère de manière contractuelle les agriculteurs au vu notamment des objectifs et indicateurs suivis. Le montant versé à l'exploitant est généralement proportionnel au nombre d'hectares conventionnés.

<sup>106</sup> <https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/le-dispositif>

Les PSE vont au-delà de la logique de compensation des coûts et manques à gagner qui prévaut pour les MAEC « classiques ». La logique de rémunération des PSE est différente de celle de ces MAEC « classiques » :

- le montant de cette rémunération est déterminé non par le coût des moyens mis en œuvre, mais proportionné à l'importance des services environnementaux liés à ces modes de gestion sur l'ensemble de l'exploitation.

L'incitabilité recherchée pour le dispositif vis-à-vis des agriculteurs peut être liée aux conditions de rémunération, tout en tenant compte des contraintes imposées par les lignes directrices agricoles, grâce à une prise en compte des services environnementaux rendus sur la totalité de la SAU de l'exploitation. Elle est liée aussi au choix des modalités d'action : lisibilité du dispositif, importance des marges de manœuvre laissées aux Acteurs territoriaux pour définir les actions répondant aux enjeux environnementaux, sens collectif donné à l'action.

Dans le projet de plan stratégique national (PSN) pour la PAC 2023-2027, les PSE sont proposés sous deux formes :

- un écorégime, avec un montant fixe au niveau national versé pour tous les hectares admissibles – c'est-à-dire respectant les engagements environnementaux listés pour cette mesure du PSN – avec deux niveaux d'exigence et un « bonus haies » permettant de rémunérer la présence de haies sur l'exploitation ;
- une MAEC forfaitaire « Transition des pratiques » : le paiement est forfaitaire en fonction des résultats obtenus. Trois approches sont proposées (une approche progressive avec un diagnostic initial et une évaluation finale ; une approche personnalisée avec un choix d'indicateurs de résultat ; une approche forfaitaire avec une rémunération attribuée sur une base forfaitaire déterminée à partir des caractéristiques moyennes des exploitations agricoles françaises).

## **2. Les PSE et MAEC sont distincts du Label bas-carbone bien que la logique de rémunération soit similaire**

Depuis 2019, le Label bas-carbone permet de certifier des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone et de les valoriser économiquement. L'objectif est d'aider la transition en motivant les investissements pour une économie française bas-carbone. En agriculture, les exploitations peuvent être accompagnées financièrement dans leurs projets certifiés Label bas-carbone par les entreprises ou collectivités locales qui souhaitent compenser leurs émissions de gaz à effet de serre grâce à des « crédits carbone ».

Actuellement, six méthodes sont reconnues « Label bas-carbone » en agriculture. Après le diagnostic de l'exploitation et l'obtention de son Label bas-carbone, une exploitation agricole peut vendre ses crédits carbone<sup>107</sup> à des acteurs privés ou publics qui souhaitent compenser leurs émissions de gaz à effet de serre incompressibles. La rémunération est donc fonction de la valeur de marché des crédits carbone et non pas directement du coût des actions d'évitement ou de séquestration mises en place par l'exploitant agricole.

---

<sup>107</sup> Un crédit carbone correspond à une tonne équivalent CO<sub>2</sub> évitée ou séquestrée.

## **Conclusion**

Les paiements pour services environnementaux, sous leurs différentes formes (PSE du MTE, éco-régimes, MAEC forfaitaires...) vont dans le sens d'une meilleure rémunération des exploitants agricoles en allant au-delà de la seule logique des surcoûts et manques à gagner. De même, le Label bas-carbone devrait permettre aux exploitants impliqués de valoriser leurs crédits carbone au-delà du coût des actions qu'ils mettent en place et partant de dégager un revenu net de ces actions. Cependant, en l'état des connaissances disponibles, l'estimation du revenu espéré par ces dispositifs n'est pas réalisable.

## Annexe 4 : Energie et agriculture : quelles perspectives d'évolution ?

### 1. La consommation d'énergie en agriculture

La facture énergétique constitue une charge économique non négligeable dans les exploitations agricoles.

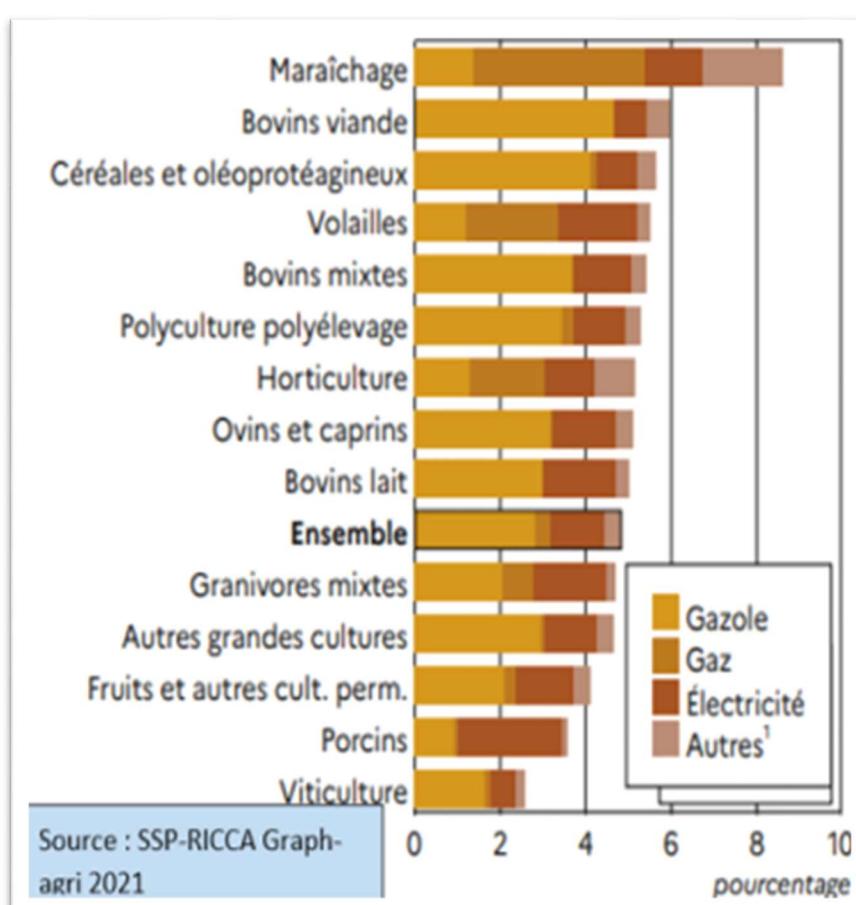
**Tableau 1 : Part de l'énergie dans la production agricole**

En milliards d'euros	1990	2000	2010	2015	2020
Production agricole (végétale et animale)	57,6	54,3	63,2	69,6	70,6
Energie et lubrifiants	2,1	2,6	3,4	3,6	3,5
Part de l'énergie dans la production agricole	3,65%	4,79%	5,38%	5,17%	4,96%

Source : Graph-agri 2021

Selon les OTEX, cette charge varie de 3 % à presque 9 % des produits courants, avec une moyenne de la ferme France de 5 % en 2019.

**Figure 1 : Part des dépenses directes en énergie dans les produits courants en 2019**



Les volumes consommés sont de 3,4 millions de tep (tonnes-équivalent-pétrole) par an depuis 2017, dont 69 % de carburants (gazole non routier), 10 % de gaz, 1 % de fioul domestique et 18 % d'électricité.

En 2019, les charges directes en énergie se sont élevées en moyenne à 11 700 € / an, même niveau qu'en 2018 pour l'ensemble des exploitations agricoles, sauf pour les exploitations maraîchères dont le coût a progressé de 5,3 % et horticoles où une baisse de 6 % a été enregistrée.

En valeur, le gazole non routier représente 58 % de la facture énergétique, l'électricité 26 %, le gaz 8 % et les autres sources 8 %. Le gazole non routier représente près des ¾ de la consommation énergétique, en valeur, dans les exploitations de grandes cultures et plus pour les bovins viande.

Les exploitations utilisant le gazole non routier bénéficient d'une détaxe remboursable en fonction des volumes consommés. Celle-ci s'est élevée à 1,25 milliard d'euros en 2019.

**Tableau 2 : Coûts de la détaxe**

Impact budgétaire (en millions d'euros)		
Réalisation 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
1 250	1 250	1 420

Source : PLF 2021 page 187

### 3. La production d'énergie en agriculture

**Tableau 3 : Production énergie renouvelable de l'agriculture**

En ktep	2015
Biocarburant	2 208
Biogaz cogénération	97
Biogaz injection de biométhane	51
Eolien	1 341
Solaire photovoltaïque	81
Pompe à chaleur (géothermie et aérothermie)	13
Solaire thermique	3
Production de biomasse chaleur	738
<b>Total ENR agricole</b>	<b>4 532</b>

La production d'énergies renouvelables (EnR) issues du secteur agricole en France a été estimée pour 2015 à 4,6 millions tep (23 millions tep d'EnR au niveau national), soit environ 396 GWhs d'énergies renouvelables et 3,5 % de la production globale d'énergie.

Cette production du secteur est environ équivalente à sa consommation énergétique de 4,5 millions tep par an<sup>108</sup>.

Source : ADEME

La contribution à la production d'EnR issue du secteur agricole représentait un chiffre d'affaires pour les agriculteurs de l'ordre de 1,37 milliard d'euros, soit l'équivalent de 2 % du chiffre d'affaires du secteur agricole en 2015. Ce chiffre d'affaires était obtenu principalement par la vente de biomasse pour les biocarburants (1057 millions d'euros), devant le photovoltaïque (105 millions), la méthanisation (88 millions) et la production de biomasse (85 millions).

A ce chiffre d'affaires s'ajoutaient 112 millions d'euros d'économies sur la facture énergétique des exploitations par l'autoconsommation de biomasse, la mise en place d'installations de solaire thermique et de pompes à chaleur, soit 3,4 % des dépenses énergétiques.

Malheureusement, cette estimation n'a pas été actualisée depuis 2015.

<sup>108</sup> en termes de consommation directe, car la consommation indirecte avec fabrication des engrains ou d'autres intrants, etc. - représenterait de l'ordre du double de la production.

La mission a tenté d'obtenir des éléments d'actualisation de l'estimation des revenus générés par la production d'énergie pour les exploitations agricoles. Elle s'est appuyée sur les données du RICA qui font apparaître un doublement du nombre d'exploitations impliquées en 6 ans pour atteindre 7000, non comprises les locations de surface (éolien, photovoltaïque). Ces données sont assez proches de celles enregistrées dans le cadre du recensement agricole (RA) 2020 : 9000 exploitations y compris celles qui louent des surfaces.

**Tableau 4 : Nombre d'exploitations du RICA produisant de l'énergie renouvelable (hors location de surface) et valeur de leur produit en 2014 et 2020**

RICA	Exploitations		UTANS moyen	Production de l'exercice par exploitation	Excédent brut de l'exercice	Produit issu d'énergie renouvelable (Hors location de surface)	
	Nombre	%					
2014	3 620	1,21%	1,65	359 243 €	119 184 €	24 387€	6,8%
2020	7 300	2,52%	1,58	327 738 €	112 036 €	24 359 €	7,4%

**Tableau 5 : Principales OTEX identifiables**

RICA 2020	Effectif		UTANS	Production de l'exercice	Excédent brut de l'exercice	Produit issu d'énergie renouvelable (Hors location de surface)	
	Nombre	%					
COP	1 172	2,0%	1,46	201 804,85 €	96 871,43 €	22 738,46 €	11,3%
B. Lait	1 401	3,5%	1,64	302 633,68 €	113 340,67 €	32 603,82 €	10,8%
B. Viande	1 198	3,4%	1,21	112 110,24 €	59 827,71 €	17 286,58 €	15,4%
Poly-Ele	962	2,8%	1,64	268 603,56 €	99 724,13 €	15 478,43 €	5,8%

La moitié des exploitations engagées dans la production des énergies renouvelables dans le cadre agricole relève de ces 3 OTEX.

**Tableau 6 : Nombre d'exploitations productrices/type d'énergie en 2020**

Effectifs avec activité	En nom propre	avec une autre entité	Total
Vente d'énergie Solaire / Photovoltaïque	6782	3427	10209
Valorisation de biomasse (plaquettes, bois...)	321	91	412
Production individuelle de biogaz / unité de méthanisation	300	255	555
Production collective de biogaz / unité de méthanisation (détenue par plusieurs agriculteurs)	99	596	695
Vente d'énergie éolienne	74	38	112
Production centralisée de biogaz / méthanisation (détenue par une collectivité ou une société privée)	47	97	144
Source : Agreste RA 2020	7623	4504	12127

Plus de 12 000 exploitations agricoles produisent de l'énergie à partir de la biomasse, du soleil ou du vent. 1/3 d'entre-elles le font par le biais d'une autre entité<sup>109</sup>.

<sup>109</sup> Si la vente d'énergie dépasse 100 000 euros et 50% du produit agricole de l'exploitation agricole, la création d'une autre structure juridique, affiliée au régime fiscal du bénéfice industriel et commercial, est obligatoire, sauf cas particulier pour la méthanisation lorsque au moins 50% des matières premières proviennent de l'exploitation. Dans ce cas, les revenus générés par la vente de biomasse, sèche ou humide, provenant majoritairement de l'exploitation ou les revenus provenant de la vente d'énergie à partir de produits ou sous-produits majoritairement issus de l'exploitation agricole sont soumis au régime des bénéfices agricoles.

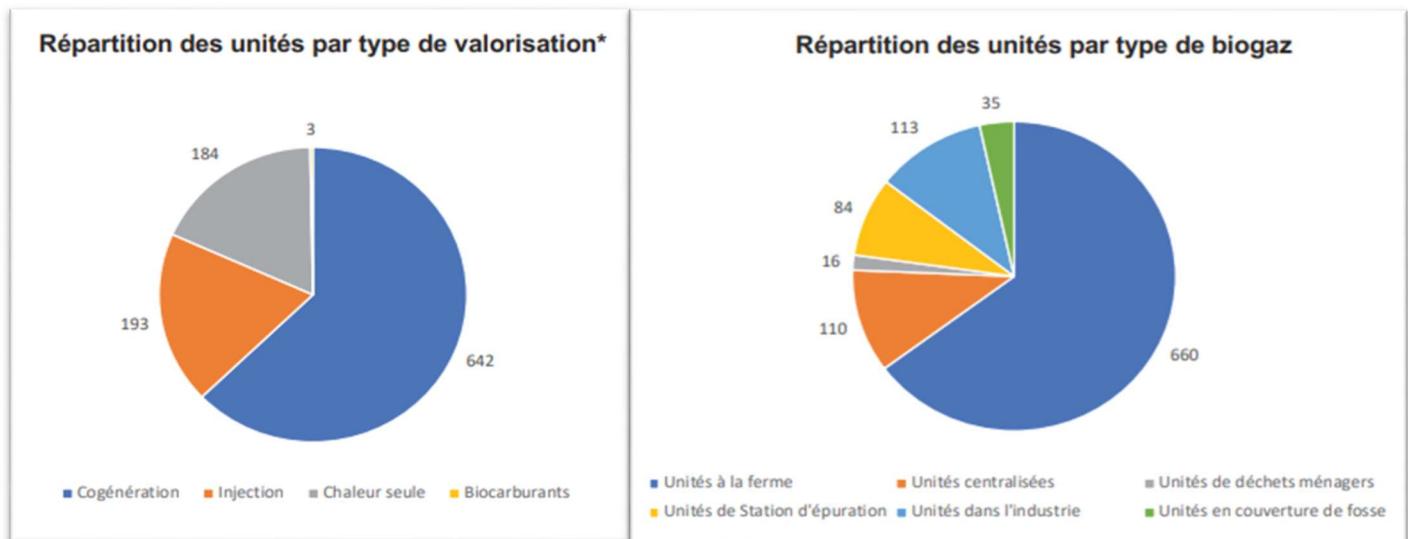
<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1763-PGP.html/identifiant%3DBOI-BA-CHAMP-10-40-20190619#bas>

**Tableau 7 : Nombre d'exploitations mettant à disposition des surfaces/type d'énergie en 2020**

Effectifs avec activité	En nom propre	avec une autre entité	Total
Mise à disposition de surfaces pour le Solaire/Photovoltaïque (toiture, parcelles...)	1497	921	2418
Mise à disposition de surfaces pour l'éolien	500	111	611
Source : Agreste RA 2020	1997	1032	3029

Plus de 3 000 exploitations mettent à disposition les toits ou des surfaces à des sociétés d'investissement. 1/3 d'entre-elles le font par le biais d'une autre entité.

**Figure 2 : Nombre d'installations de méthanisation en France au 1<sup>er</sup> janvier 2021**



Source : Observatoire des énergies renouvelables

Les installations de méthanisation à la ferme sont composées de 528 unités de cogénération, 114 unités de production de gaz en injection et 19 en production de chaleur seule.

La production de volume de gaz injecté a été multipliée par 10 depuis 5 ans passant de 1 436 Nm<sup>3</sup> en 2016 à 14 278 Nm<sup>3</sup><sup>110</sup> en 2020. La puissance de production de la cogénération s'est développée plus modérément passant de 37,4 MWe<sup>111</sup> à 53,5 MWe en 2020.

### 3. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, la France a pris des engagements forts afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le secteur de l'énergie. Pour y parvenir, mais également pour diversifier le mix énergétique, assurer la sécurité

<sup>110</sup> Unité de débit qui permet de comparer des mesures effectuées dans des conditions différentes et réel ramené aux conditions normatives 0°C et 1 bar absolu

<sup>111</sup> Méga watt électrique (MWe).

d'approvisionnement et la compétitivité, la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe les priorités d'action de la politique énergétique du Gouvernement pour les dix prochaines années.

Le mix énergétique doit évoluer vers une énergie sans carbone et favoriser davantage les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, géothermie, biomasse). La diversification du mix électrique est essentielle, car elle vise à rendre le système électrique français plus résilient face à de possibles aléas. Les objectifs sont de :

- doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques en 2028 par rapport à 2017 ;
- augmenter de 40 à 60 % la production de chaleur renouvelable dès 2028 ;
- accroître le soutien de l'Etat à la filière biogaz à hauteur de 9,7 Md€ pour qu'elle représente 6 à 8 % de la consommation de gaz en 2028.

**Tableau 8 : Objectifs de la PPE concernés par la production des ENR de l'agriculture**

	Unité	Réalisé			Objectifs	
		2018	2019	2020	2023	2028
<b>Le gaz renouvelable</b>						
Biogaz injecté dans les réseaux	TWh	0,7	1,2	2,2	6	14 à 22
<b>L'électricité renouvelable</b>						
Photovoltaïque	GW	8,4	9,3	10,2	20,1	35,1 à 44,0
Électricité à partir de méthanisation	MW	178	214	235	270	340 à 410
Source : <a href="https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables-2021/4-objectifs-dans-le-cadre-de">https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables-2021/4-objectifs-dans-le-cadre-de</a>						

#### 4. Perspectives de revenu généré par la production d'énergies renouvelables

Les modèles économiques sont très différents suivant les sources d'énergie et les installations qui y sont liées.

##### 4. 1. Photovoltaïque

Il peut être développé par un investissement direct de l'exploitation agricole ou par le portage du projet par un tiers en contrepartie d'un contrat de location à long terme avec des installations au sol ou sur toiture.

**L'agrivoltaïsme** est développé par des entreprises, ou des groupes, qui prennent en charge l'ensemble des opérations, du développement à la gestion du parc. Le modèle actuel de référence, selon une personne qualifiée du secteur, porte sur un parc d'une surface de 20 ha équipée de panneaux photovoltaïque espacés, pour permettre la maintenance technique et le pâturage par des animaux (20 millions d'euros d'investissement pour une production potentielle de 20 GWc). L'intérêt de ce modèle est de concilier les pratiques d'élevage<sup>112</sup> du mouton (entretien des terrains) et la production d'énergie renouvelable. Les conditions d'engagement de l'opérateur avec le propriétaire

<sup>112</sup> Institut de l'élevage a produit un guide pratique : l'agrivoltaïsme appliqué à l'élevage des ruminants

et le fermier sont fixées dans un bail de 30 ans **en contrepartie d'une location de 1 000 à 1 500 euros** l'hectare, partagée en deux parties équitables lorsque le fermier n'est pas propriétaire. L'espérance de revenu « agrivoltaïsme » d'un propriétaire-exploitant peut ainsi représenter 20 000 à 25 000€ /an dans un modèle de parc de 20 ha et pour une durée de 30 ans, et seulement la moitié si l'agriculteur n'est pas propriétaire.

**Les toitures photovoltaïques** permettent des installations avec des puissances de moins de 500 KWC (puissance maxi pour les appels d'offres), soit une équivalence de 500 m<sup>2</sup> de toitures. La gestion peut être réalisée sous deux formes :

- L'exploitation finance l'installation et en assure la gestion (entretien). La rentabilité d'un projet en cours de réalisation en 2022 dans l'ouest de la France se décline ainsi : l'investissement pour 100 KWc sur un toit existant sans modification de structure s'élève à 90 000 euros HT (Annuités<sup>113</sup> sur 15 années de 6 600 euros), branchement ENEDIS compris. La production de 105 000 KW/an est contractualisée pour 20 ans à 0,095 € le KW. Tous frais d'entretien déduits, la trésorerie dégagée les quinze premières années est de 1 200 euros/an ; et de la sixième année à la vingtième, le disponible annuel dégagé, remboursement d'emprunt terminé est de 8 500 euros/an. Les 20 années de ce contrat dégagent une marge nette de 50 000 euros, **soit 2500 euros de revenu complémentaire/an**.
- L'exploitation loue son toit pendant la durée d'un contrat de 20 ans. La rémunération peut être multiforme : l'opérateur prend en charge des coûts supplémentaires liés à la structure de support (rénovation ou création) ou verse une rémunération annuelle négociée entre les deux parties. La mission ne dispose pas de références sur ce type de location.

#### 4.2. L'éolien

L'éolien génère une recette nette pour le propriétaire et le fermier en contrepartie d'un engagement contractuel de l'ordre de 20 ans.

La mise à disposition de terrains pour supporter les mâts d'éoliennes et permettre les accès en permanence sur les sites est contractualisée contre une rémunération annuelle partagée entre le propriétaire et le fermier. Les rémunérations sont très variables, elles sont négociées suivant les enjeux territoriaux de disponibilités de site d'accueil. Selon un représentant qualifié d'un opérateur, le « marché » s'établit actuellement à des propositions de contrat rétribuant à hauteur de 4 000 euros pour le propriétaire et autant pour le fermier. Cette somme est supérieure à celle que versait les opérateurs lors des premières installations de moindre puissance et inférieure à celle de projets actuels, dans le nord de la France.

#### 4.3. La méthanisation

La méthanisation est de nature plus complexe, avec des investissements plus lourds, une véritable gestion de la production du digesteur et avec des frais d'entretien à assurer. La méthanisation est classée sous le régime des « ICPE<sup>114</sup> ». Les retours sur investissements sont variables suivant la performance du digesteur, l'approvisionnement en intrants et la tarification du contrat énergétique. Ils peuvent varier entre 7 et 15 années. Les montages juridiques des projets sont multiformes. Ils répondent aux obligations fiscales, à la nature du projet (souvent collectif), à son environnement (proximité de l'injection, des approvisionnements). La méthanisation est très liée au fonctionnement

<sup>113</sup> Le système bancaire ne souhaite pas financer plus de 15 années pour éviter toute inflation de prix des panneaux photovoltaïques

<sup>114</sup> Installation Classée pour la Protection de l'Environnement Le régime ICPE a été institué par la loi n° 76-663 du 19/07/1976.

Les ICPE sont réglementées par le Titre Ier du livre V du Code de l'Environnement. Elles sont contrôlées par les inspecteurs des installations classées : • en DDCSPP, pour les élevages et installations associées, • en DREAL, pour les installations industrielles.

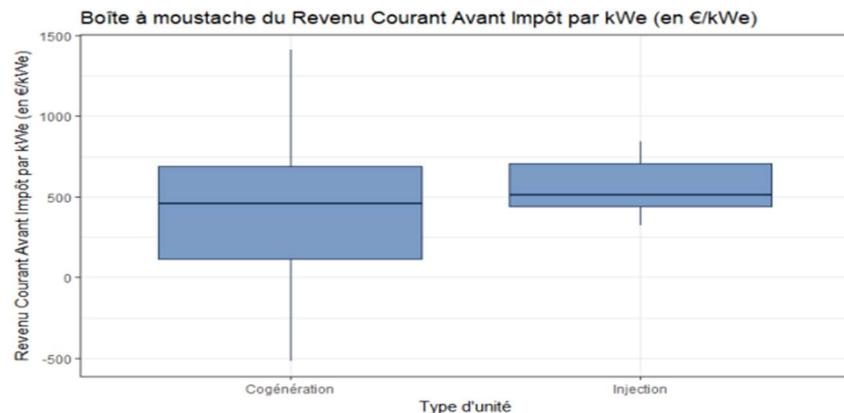
de l'exploitation par l'approvisionnement du digesteur et la reprise des digestats pour l'épandage sur les cultures.

Dans le cadre de l'appel à projets de recherche « Le revenu des agriculteurs : mesures, déterminants et instruments d'accompagnement » lancé en 2018 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le projet Métha'Revenus « Déterminants et mesure des revenus agricoles de la méthanisation et positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur biomasse-énergie »<sup>115</sup> a été retenu. Ce rapport de référence permet de préciser les déterminants de variabilité de revenu pour déterminer plus précisément le revenu brut avant impôt RCAI/kWh.

- du coût de l'emprunt : il mesure indirectement le poids de l'investissement,
- du coût des substrats,
- des coûts de fonctionnement de l'Unité de méthanisation agricole) (UMA),
- des coûts d'épandage du digestat, de la culture et de l'ensilage de Cive,
- des recettes dégagées par l'UMA (vente d'électricité, de gaz, de chaleur, épandage),
- de la clé de répartition des bénéfices dégagés dans le cas de projets collectifs ou financés par différents acteurs.

Sur la base d'un échantillon de 25 unités de méthanisation analysées, l'indicateur de revenu (RCAI/kWe) varie de - 520 € à + 1 400 € par an et par kWe. Toutefois, sur les 25 unités évaluées, une seule a un revenu brut négatif et une seule un revenu supérieur à 850 €/kWe. Les 23 autres obtiennent un RCAI positif compris entre 54 €/kWe et 847 €/kWe.

**Figure 3 : Variabilité des revenus de la méthanisation sur la base d'un échantillon de 25 unités de méthanisation**



Les UMA en injection ont des revenus beaucoup plus resserrés autour de la médiane (située à 500 €/kWe) que les UMA en cogénération. Pour ces dernières, la médiane est légèrement plus faible (450 €/kWe) et les revenus nettement plus dispersés. En prenant l'hypothèse d'une UTA pour une UMA de 200 KWe, le revenu/UTA est de 90 000 euros pour la cogénération et 100 000€ pour l'injection du méthane dans le réseau.

Par ailleurs, le programme « Prodigie » de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne assure le suivi de 21 unités de méthanisation. Il affiche également de grandes différences, la puissance moyenne des installations est de 239 KW soit le traitement de 12 000 tonnes de matière/an. La marge affichée moyenne sur la figure ci-dessous est de 89 000 € pour un équivalent UTA. Pour les deux tiers le bilan est très positif contre 20 % qui ont une très faible rentabilité.

<sup>115</sup> Auteurs : Pascal Grouiez (coordinateur, LADYSS) Alexandre Berthe (LiRIS) Mathilde Fautras (LADYSS) Sabina Issehnane (LIED

**Tableau 9 : Variabilité des marges économiques**

Marge standardisée	Moyenne	Par déciles	
		D2	D8
MGWh	54	25	71
€/an	89 831	17 585	152 870

Source : Chambre régionale Bretagne

Les deux références citées ci-dessus convergent vers une moyenne très rémunératrice et attractive. Toutefois, les dispersions de revenu reflètent les risques inhérents à la mise en place d'un projet de méthanisation, mais aussi de ressources nouvelles, souvent détachées du fonctionnement de l'exploitation agricole.

Il est utile de rappeler la fragilité statistique des exemples cités ci-dessus par leur faible représentativité, ils indiquent néanmoins des tendances observées sur le terrain. Il est aussi difficile de projeter ou de réaliser des simulations de développement avec des objectifs de production d'ENR car toute hypothèse est tributaire des prix d'achat fixés suivant les appels d'offre.

**En conclusion, les perspectives offertes par la production d'énergies renouvelables sont très contrastées et plus ou moins assurées suivant les types d'énergie.**

Elles nécessitent le développement de fortes compétences et de disponibilité en temps pour mener à bien les projets de méthanisation.

Toutes les exploitations n'auront pas la possibilité de compléter leur revenu agricole par cette diversification d'activité en raison de leur implantation et de leurs caractéristiques.

Afin de faciliter le développement des énergies renouvelables et la prise de décision par les agriculteurs, un dispositif d'information spécifique à l'agriculture devrait être mis en place avec des références technico-économiques actualisées et accessibles.

Dans le même temps, les économies d'énergies dans les exploitations sont à encourager ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables produites par l'exploitation.

Il convient d'être très vigilant dans un domaine qui pourrait renforcer la forte hétérogénéité existant déjà entre les exploitations agricoles. Cette hétérogénéité est renforcée si on tient compte de la diversité des structures juridiques dans lesquelles un agriculteur peut s'impliquer.

## **Annexe 5 : Fiche-action du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) 4 pour diffusion des connaissances actionnables en agroécologie**

6 M€ dont 3 M€ PI4 sur 5 ans

### **Enjeux et objectifs**

Assurer la mise à disposition de connaissances dites « actionnables » sur l'agroécologie auprès des acteurs agricoles concernés revêt un caractère particulièrement important, ces thématiques faisant l'objet d'une forte demande politique ou sociétale, ou répondant à des situations de crise (climatique, sanitaire, environnementale), et du fait du caractère systémique et localement adapté des systèmes agricoles innovants. Afin de permettre aux parties prenantes (conseillers agricoles, agriculteurs) d'engager une évolution de leurs pratiques, des outils de diffusion des connaissances sur l'agroécologie sont requis.

La révolution numérique doit constituer une opportunité pour passer un cap dans le partage des connaissances pour l'agroécologie, et certains outils innovants ont déjà été intégrés dans le domaine agricole et agro-alimentaire (outils web collectifs, création d'un outil collaboratif de gestion de connaissances et d'échanges, dédié à la transition agroécologique dans le cadre d'Ecophyto ( le GECO), mais les initiatives demeurent modestes et très ciblées, et ne prennent pas en compte les résultats de la R&D ni l'expérience du terrain de manière itérative.

En s'appuyant sur ces expériences, un changement d'échelle se révèle nécessaire dans la diffusion des connaissances, afin de franchir un nouveau cap en construisant un système numérique de connaissances pour l'agroécologie, en mobilisant des leviers comme les travaux méthodologiques, l'investissement dans des outils numériques et le dialogue avec les utilisateurs.

### **Domaines d'action**

A cette fin, cette mesure propose de consolider les connaissances actionnables sur l'agroécologie en suivant trois axes :

- Axe 1 : Repositionner et enrichir GECO comme outil pivot de la formalisation des connaissances acquises par la R&D et par le terrain, de la capitalisation, et du partage des connaissances actionnables nécessaires à la transformation profonde des systèmes agricoles ;
- Axe 2 : Clarifier et articuler l'écosystème d'outils servant de support à la R&D agricole, en clarifiant l'offre d'outils, en assurant l'interopérabilité entre les outils et en les orientant vers l'utilisateur ;
- Axe 3 : Guider les acteurs producteurs et utilisateurs de connaissances, grâce à des dispositifs de support dédiés (guide) et une communication à destination des publics utilisateurs.

Acteurs : DGER, DGPE, DGAL, DGE, INRAE, ACTA, APCA

## Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Prost Corinne	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)	Chef du service de la statistique et de la prospective SSP	28 juin 2021
Hérault Bruno	MAA	Chef du centre d'études et de prospective au sein du SSP	28 juin 2021
Gitton François-Pierre	MAA	Chef du bureau des statistiques sur les productions et comptabilité agricoles au sein du SSP	28 juin 2021
Lhermitte Serge	MAA	Chef du service compétitivité et performance environnementale	15 juillet 2021
Brennetot Claire	MAA	Conseillère spéciale	15 juillet 2021
Paquotte Philippe	FranceAgriMer	Chef du service analyse économique des filières et OFPM	22 juillet 2021
Girard Romain	FranceAgriMer	Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires	22 juillet 2021
Boulet Philippe	CER France	Directeur du pôle performance et prospective	13 septembre 2021
Rubin Benoît	Institut de l'élevage	Chef du service économie de l'exploitation	22 septembre 2021
De Carné Olivier	INTERFEL	Directeur stratégie filière, international et affaires juridiques	24 septembre 2021
Céleyrette Cécilia	INTERFEL	DIRECTRICE ADJOINTE Stratégies filières, International et Affaires juridiques	24 septembre 2021
Miladinovic Dragana	INTERFEL	Chargée d'études économiques	24 septembre 2021
Jullien Martine	AGPB	Responsable veille stratégique et prospective	1 octobre 2021

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Louveau Olivier	MAA	Responsable RICA au sein du SSP	11 octobre 2021
Fosse Julien	France Stratégie	Adjoint à la Directrice du département développement durable et numérique	18 octobre 2021
Boucher Luc	DiagoRisk	Directeur	19 octobre 2021
Leveau Valérie	ARVALIS Institut de végétal	Chef économie et stratégie d'exploitation	20 octobre 2021
Carel Yannick	ARVALIS Institut de végétal	Chargé d'études	20 octobre 2021
Lhotellier Bernard	CER France 22	Président	22 octobre 2021
Douguet Georges	CER France 22	Responsable des études	22 octobre 2021
Rouxel Claude	CER France 22	Expert environnement, énergie, bilan carbone	22 octobre 2021
Buchholzer Florence	Commission européenne DG AGRI	Conseillère prospective et études d'impact - Direction C	26 octobre 2021
Cordonnier Vincent	Commission européenne DG AGRI	Chef d'unité adjoint - C2 Analyses et perspectives	26 octobre 2021
Jaubertie Clément	Commission européenne DG AGRI	Analyste - C1 Orientation politique	26 octobre 2021
Laval Elsa	Commission européenne DG AGRI	Cheffe d'unité adjointe – D1 soutiens directs et redistribution des aides	26 octobre 2021
Derzelle Christophe	Commission européenne DG AGRI	Chargé de politique - D1	26 octobre 2021

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Hradisky Martin	Commission européenne DG AGRI	Analyste - D1	26 octobre 2021
Pouch Thierry	APCA	Chef du service des études économiques	26 octobre 2021
Delest Arielle	AgirAgri	Animatrice	27 octobre 2021
Bizouard Clément	AgirAgri et Cabinet Bizouard	Co-gérant, expert-comptable	27 octobre 2021
Quineau Eric	AgirAgri et Cabinet Fiteco	Co-gérant, expert-comptable	27 octobre 2021
Tichadou Christophe	AgirAgri et Cabinet Alliance expert	Expert-comptable	27 octobre 2021
Munnier Alexandra	AgirAgri et expert-comptable cabinet	Expert-comptable	27 octobre 2021
Augeraud Olivier	AgirAgri	Fondateur, expert-comptable honoraire	27 octobre 2021
Jacques François	ARVALIS	Agriculteur - coopérateur	27 octobre 2021
Suau Antoine	FNSEA	Directeur du département économie et développement durable	28 octobre 2021
Lhermitte Sylvain	FNSEA	Chef du service politiques agricoles et prospective	28 octobre 2021
Stern Roch-Marie	FNSEA	Chargé d'études économiques	28 octobre 2021
Millard Jean-Baptiste	Agridées		2 novembre 2021
Le Morvan Yves	Agridées	Responsable Filières et Marchés	2 novembre 2021
Piet Laurent	INRAE	Ingénieur de recherche INRAE, coordonnateur du programme de recherche Agr' Income	19 novembre 2021
Lepage Mickaël	CIVAM	Agriculteur	23 novembre 2021

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Dieulot Romain	CIVAM	Animateur – coordinateur évaluation des systèmes	23 novembre 2021
Joubert Nadia	CC MSA	Directrice des études, des statistiques et des fonds	25 novembre 2021
Grippi Sébastien	CC MSA	Directeur métiers entreprises et recouvrements	25 novembre 2021
Parmentier Marc	CC MSA	Responsable du département cotisations, tarification et fonds	25 novembre 2021
Dechambre Bernard	retraité MAA	Expert des comptes de surplus	25 novembre 2021
Lejeune Hervé	MAA – CGAAER	Mission sur la décarbonation de l'agriculture	4 février 2022
Vallance Michel	MAA – CGAAER	Mission sur la décarbonation de l'agriculture	4 février 2022
Roesch Alexandre	Syndicat des énergies renouvelables (SER)	Délégué général	16 février 2022
Simon Jérémy	SER	Délégué général adjoint	16 février 2022
Weber-Haddad Valérie	SER	Directrice filières chaleur froid et transport	16 février 2022
Robin Apolit	SER	Animateur commission gaz renouvelable, Responsable filière géothermie	16 février 2022
Jérôme Pavie	Idèle	Délégué régional Normandie	13 mars 2022
Claverie Emmanuelle	Société NEONEN	Chef de projet	27 mars 2022

## Annexe 7 : Bibliographie

### 1. Sites de référence

<https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/>

### 2. Publications de référence sur les revenus agricoles

Comptes de l'agriculture 2020

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5402994?sommaire=4996819>

Comptes prévisionnels de l'agriculture française en 2020 INSEE par Xavier Guillet et Philippe Lauraire - décembre 2020<sup>116</sup>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4996514>

Comptes prévisionnels 2021 et résultats du RICA 2020 présentés à la CCAN de décembre 2021

[https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos2105/Dossier2021-5\\_CCAN%20D%C3%A9finitif\\_d%C3%A9cembre2021%20V2.pdf](https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos2105/Dossier2021-5_CCAN%20D%C3%A9finitif_d%C3%A9cembre2021%20V2.pdf)

« Petites entreprises agricoles individuelles ou unipersonnelles : un revenu brut plus important que dans les autres secteurs » Agreste primeur n° 7 décembre 2021

[https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2107/Primeur%202021-7\\_%20revenus%20des%20ind%C3%A9pendants.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2107/Primeur%202021-7_%20revenus%20des%20ind%C3%A9pendants.pdf)

Les résultats économiques des exploitations agricoles Agreste primeur n°7 décembre 2020

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2007/Primeur%202020-7%20Cptes%20Rica.pdf>

Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage » par Régine Bordet-Gaudin, Caroline Logeais, Amandine Ulrich INSEE Première n° 1876

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584>

---

<sup>116</sup> On y trouve notamment l'évolution en termes réels de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif agricole de 2000 à 2020 et l'évolution des subventions sur la même période (avec une note sur l'évolution depuis 2006)

Revenus des ménages agricoles, une affaire de famille INSEE Analyse en Nouvelle-Aquitaine Marc Joubert - n°93 novembre 2020

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4923961>

Revenus des ménages des exploitations agricoles DRAAF Nouvelle-Aquitaine Fiches C. Beaudemoulin – novembre 2020

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Essentiel-no5-Revenu-des-menages>

Des revenus agricoles modestes dans une région aux revenus élevés INSEE Analyse en Auvergne Rhône-Alpes n° 97 Sandra Bouvet, Grégoire Gauthey - février 2020

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4308280>

Revenus et patrimoine des ménages INSEE édition 2021

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371304>

L'agriculture française en Europe de 2000 à 2015 INSEE Didier Reynaud - juillet 2018

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/357944242>

Agreste France Mémento 2020, février 2021

[https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/public/MemSta2020/MementoFrance%202020\\_V3.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/public/MemSta2020/MementoFrance%202020_V3.pdf)

Graph Agri 2020

Données économiques à partir p. 54 avec quelques séries depuis 1970 ou 1980

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFra2020Integral/detail/>

Graph Agri 2021

[https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/public/GraFra2021Integral/GraFra2021\\_integral.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/public/GraFra2021Integral/GraFra2021_integral.pdf)

Premiers résultats du recensement agricoles 2020 Agreste primeur

[https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/public/Pri2105/Primeur%202021-5\\_Recensement-Agricole-2020.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/public/Pri2105/Primeur%202021-5_Recensement-Agricole-2020.pdf)

Résultats économiques des exploitations agricoles – Europe

Chiffres clés 2019 RICA

[https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/public/Chd2112/cd2021-12\\_RicaEurope2019.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/public/Chd2112/cd2021-12_RicaEurope2019.pdf)

Concours publics à l'agriculture en 2007 présente quelques séries depuis 1990

[https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/graph-concours\\_publics\\_agric\\_France.pdf](https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/graph-concours_publics_agric_France.pdf)

Les concours publics à l'agriculture française : structures et évolution

[article] Bernard Delord, Denis Hairy, Philippe Lacombe, Jean de La Villosoye

Publié dans [Économie rurale](#) Année 1994, 220-221 - pp. 186-191

Des tableaux peuvent être téléchargés à partir du site chambres d'agriculture

<Shttps://chambres-agriculture.fr/informations-economiques/chiffres-cles-de-lagriculture/agriculture-francaise/les-reperes-economiques/concours-publics-a-lagriculture/ans>

### **3. Travaux scientifiques**

Projet de recherche sur « Hétérogénéité, déterminants et soutien du revenu des agriculteurs français », Smart-Lereco, INRAE Piet L. et al

<https://www6.rennes.inrae.fr/smart/Contrats-de-recherche/Agr-Income>

« Notes et études socio-économiques n°49 », Centre d'étude et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, juillet 2021

<https://agriculture.gouv.fr/appel-projets-de-recherche-sur-le-revenu-des-agriculteurs-mesures-determinants-et-instruments>

Revenus issus de la méthanisation agricole dans un contexte de développement de l'injection - Analyse n°153 du CEP

<https://agriculture.gouv.fr/revenus-issus-de-la-methanisation-agricole-dans-un-contexte-de-developpement-de-linjection-analyse>

Numéro spécial de la revue d'économie rurale sur les revenus agricoles n° 378 décembre 2021

<https://www.cairn.info/revue-economie-rurale.htm>

Les revenus agricoles. Session de printemps 1993, 13 et 14 mai, au IAM de Montpellier, organisée par Jean-Pierre Butadelneault, Bernard Delord et Patrick Rio, chercheurs au Département Economie et Sociologie Rurales de l'INRA.

### **4. Union européenne**

Portail de données sur les résultats du RICA

[https://ec.europa.eu/info/statistics/eu-open-data-portal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/statistics/eu-open-data-portal_fr)

Perspectives agricoles européennes 2020-2030 pour les marchés, revenus et l'environnement  
[file:///C:/Users/Elisabeth%20Mercier/Documents/Mission%202021%20040%20biblio/agriculturaloutlook-2020-report\\_en.pdf](file:///C:/Users/Elisabeth%20Mercier/Documents/Mission%202021%20040%20biblio/agriculturaloutlook-2020-report_en.pdf)Travaux dans le cadre du projet de recherche FLINT, avec notamment :

FLINT - Farm-level Indicators for New Topics in policy evaluation: an introduction (Indicateurs au niveau des exploitations agricoles pour les nouveaux sujets de l'évaluation des politiques: introduction)

Krijn Poppe, Hans Vrolijk, Mark Dolman, Huib Silvis (2016) In: Studies in Agricultural Economics 2016/118/3 pp. 116-122.

Mesure de la durabilité dans l'agriculture : examen des indicateurs - Laure Latruffe, Ambre Diazabakana, Christian Bockstaller, Yann Desjeux, John Finn, Edel Kelly, Mary Ryan, Sandra Uthes (2016) In: Studies in Agricultural Economics 2016/118/3 pp. 123-130.

Perceptions des parties prenantes sur la mesure de la durabilité au niveau de l'exploitation - Beatriz Herrera, Maria Gerster-Bentaya, Andrea Knierim (2016)

<https://www.flint-fp7.eu/Reports.html>

## 5. Informations thématiques

PAC Plan stratégique national

<https://agriculture.gouv.fr/psn-pac-definition-du-plan-strategique-national>

EGALIM 1 Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037547946/>

EGALIM 2 Loi n° 2021 -1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044220683>

Plan de relance volet agriculture

<https://agriculture.gouv.fr/les-mesures-nationales-du-plan-france-relance>

Programme d'investissement d'avenir (PIA) 4

<https://agriculture.gouv.fr/pia4-pres-de-880-millions-deuros-au-service-de-la-3e-revolution-agricole-et-de-lalimentation-sante>

France 2030 volet agriculture

<https://agriculture.gouv.fr/france-2030-objectif-6-accelerer-la-revolution-agricole-et-agroalimentaire>

Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique :

Conférence et les annonces sur le site du MAA : Conclusions du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

La synthèse des présidents, reprenant leurs recommandations, les rapports des trois thématiques ainsi qu'un rapport expliquant la méthode de travail à l'œuvre pendant le Varenne sont disponibles sur le site du MAA

L'index des documents consultables est disponible sur :

[Varenne\\_livrables\\_par\\_thematique.pdf \(rd-agri.fr\)](#)

LOI n° 2022-298 du 2 mars 2022 d'orientation relative à une meilleure diffusion de l'assurance récolte en agriculture et portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045287633>

Ressources et charges du FNGRA du SENAT (loi de finances 2021

<https://www.senat.fr/rap/I21-163-33/I21-163-336.html>

L'infographie de l'ADEME présente les principaux chiffres clés sur la consommation d'énergie directe et indirecte des exploitations agricoles.

<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/850-efficacite-energetique-des-exploitations-agricoles.html>

Propositions et recommandations de l'ADEME pour améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles en France

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/912-agriculture-et-efficacite-energetique.html>

Agriculture et énergies renouvelables

<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/1545-agriculture-et-energies-renouvelables.html>

Exercice de prospective réalisé par l'ADEME afin de déterminer quatre chemins de transition contrastés conduisant la France vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

[https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5485-transition-ecologique-quels-scenarios-pour-2050.html#/44-type\\_de\\_produit-format\\_electronique](https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5485-transition-ecologique-quels-scenarios-pour-2050.html#/44-type_de_produit-format_electronique)

Parution du rapport annuel de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (Onerc)

<https://www.ecologie.gouv.fr/parution-du-rapport-annuel-lobservatoire-national-sur-effets-du-rechauffement-climatique-onerc-0>

Zoom Pluriagri n° 19 décembre 2020 Benchmark sur les Scopeurs européens à partir du RICA 2018

Paiements pour services environnementaux :

<https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/le-dispositif>

Agriculture et efficacité énergétique : Propositions et recommandations pour améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles en France par l'ADEME 2015

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/912-agriculture-et-efficacite-energetique.html#:~:text=En%20savoir%20plus-,Avec%204%2C5%20millions%20de%20tonnes%20%C3%A9quivalent%20pour%20un%20an,%2C2%20milliards%20d'euros.>

GECO outil collaboratif de gestion de connaissances et d'échanges dédié à la transition agroécologique au sein du portail

[www.geco-ecophytopic](http://www.geco-ecophytopic)

Perspectives pour les élevages laitiers en France

<http://observatoire-elevages-laitiers.fr>

## 6. Rapports parlementaires

Rapport d'information n° 649 (2019-2020) de M. Jean BIZET, fait au nom de la commission des affaires européennes, déposé le 16 juillet 2020

<https://www.senat.fr/rap/r19-649/r19-649.html>

## 7. Livres

« Le nouveau capitalisme agricole » paru en octobre 2017 par F. Purseigle, G. Nguyen, P. Blanc

## Annexe 8 : Liste des sigles utilisés

ADEME	Agence de la transition écologique
AOP	Appellation d'origine protégée
CCAN	Commission des comptes de l'agriculture de la Nation
CEA	Comptes économiques de l'agriculture
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CIA	Centre d'insémination artificielle
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
COP	Céréales, oléagineux et protéagineux
COTNS	Cotisants non-salariés de la MSA
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DEP	Dotation pour épargne de précaution
DGFIP	Direction générale des finances publiques
EARL	Entreprise agricole à responsabilité limitée
EBE	Excédent brut d'exploitation
ENR	Energies renouvelables
ETA	Entreprise de travaux agricole
ETP	Equivalent temps plein
EU-SILC	Enquête sur les ressources et conditions de vie dans l'Union européenne
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
IGP	Indication géographique protégée
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MSA	Mutualité sociale agricole
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune
PBS	Production brute standard
PIA	Programme d'Investissement d'Avenir

PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
RCAI	Résultat courant avant impôts
RICA	Réseau d'information comptable agricole
RNBA	Revenu net de la branche agricole
SAU	Surface agricole utilisée
SER	Syndicat des énergies renouvelables
SIQO	Signes d'identification de la qualité et de l'origine
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
STG	Spécialité traditionnelle garantie
UGB	Unité gros bétail
UTANS	Unité de travail annuel non salarié
VAB	Valeur ajoutée brute
VABCF	Valeur ajoutée brute au coût des facteurs

## Annexe 9 : Lettre de mission



Cabinet du ministre

Paris, le 30 mars 2021

Le Directeur de Cabinet du Ministre  
de l'Agriculture et de l'Alimentation

à

Monsieur le Vice-Président  
du Conseil général de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et des Espaces  
Ruraux (CGAAER)

N/Réf : CI 828941

V/Réf :

Objet : Mission d'expertise et de conseil sur l'évolution du revenu agricole en France au cours des 30 dernières années, les facteurs d'évolution pertinents d'ici 2030 et les leçons à en tirer pour les politiques mises en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

PJ :

Chaque année, la publication des données sur l'évolution du revenu agricole donne lieu à des débats ponctuels où les questions de conjoncture l'emportent souvent. Par ailleurs, les approches diverses des notions de revenu agricole ou de revenu des agriculteurs au niveau micro-économique ne facilitent pas une bonne compréhension de ces données sur une longue période alors qu'une telle analyse sur le temps long et en termes réels devrait permettre de mieux discuter et orienter les politiques publiques conduites par le MAA.

A ce titre, les données de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sur le revenu de la branche agricole au cours des 30 dernières années font apparaître une forte baisse de la valeur de la production agricole (en euros constants), une forte augmentation des subventions à la production jusqu'au début des années 2010 et une baisse très significative du Revenu Net de la Branche Agricole (RNBA). Et dans le même temps, le RNBA par exploitation aurait progressé en euros constants. La restructuration de l'agriculture française, initiée dès les années 50 puis amplifiée depuis les années 60, s'est poursuivie au cours des 30 dernières années sur les mêmes bases : une baisse de plus de 50 % du nombre d'exploitations entre 1990 et 2020 et du doublement de la taille moyenne des exploitations sur la même période. Sans cette restructuration, toutes choses égales par ailleurs, le revenu agricole par exploitation aurait chuté fortement.

.../...

78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
Tél : 01 49 55 49 56

Je souhaite donc que le CGAAER engage une mission d'expertise et de conseil sur les leçons qui peuvent être tirées de ces évolutions pour l'avenir :

- Le revenu moyen des agriculteurs peut-il être protégé à effectifs d'exploitations ou d'Unité de Travail Annuel constants et qu'en est-il lorsqu'on approche la situation par Orientation Technico-économique d'une Exploitation agricole ? Les missionnaires pourront ici interroger plus en détail les éléments de création de valeur ajoutée et de revenu de la branche agricole (évolution de la productivité des facteurs de production, évolution des prix relatifs...). Au-delà, un questionnement sur l'évolution du salariat au regard de celle du revenu de la branche agricole et un autre sur l'évolution du patrimoine des agriculteurs permettra d'éclairer la question du revenu des agriculteurs. Les subventions seront distinguées dans cette analyse de la formation du revenu.

- Quels facteurs d'évolution de l'agriculture française et européenne pourraient infléchir le processus historique de restructuration agricole en France, d'une part, en s'interrogeant sur l'évolution au niveau macroéconomique dans d'autres pays et, d'autre part, en identifiant les facteurs qui, à l'avenir, pourraient avoir un impact positif sur le revenu de la branche agricole en France (Plan de Relance Covid, production d'énergies...) et ceux qui, au contraire, pourraient avoir un impact négatif sur le revenu (certains aspects de la transition écologique, réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) pour certaines exploitations...) ?

- Enfin, compte tenu des analyses précédentes et en lien avec les évolutions prévisibles de la PAC, que pourrait-on en tirer sur la capacité des pouvoirs publics français à peser sur les moteurs de la restructuration telle qu'elle s'est réalisée au cours des dernières décennies, en identifiant ce que les actions mises en œuvre par le MAA peuvent changer, qu'il s'agisse des interventions économiques (politiques d'investissements, valorisation des productions locales, développement du bio...), sociales (revalorisation des retraites, politique d'installation...) ou structurelles (contrôle des structures, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural ...), etc.

Pour la bonne réalisation de cette mission, le CGAAER pourra compter sur l'appui du Secrétariat général du MAA, en particulier le Service de la Statistique et de la Prospective.

Je souhaite pouvoir disposer du rapport de mission en fin d'année 2021.



Fabrice RIGOULET-ROZE

## **Annexe 10 : Note de cadrage**

### **Contexte et motivation**

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a confié au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), par un courrier du 30 mars 2021, une mission d'expertise et de conseil sur l'évolution du revenu agricole en France au cours des 30 dernières années, les facteurs d'évolution pertinents d'ici 2030 et les leçons à en tirer pour les politiques mises en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

#### **1. Rappel de la commande**

Depuis 30 ans, le revenu net de la branche agricole (RNBA) a significativement baissé en France. Dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de plus de 50%. Il s'ensuit que le RNBA par exploitation a progressé en euros constants. Sur la base de ce constat, la problématique générale de la mission se rapporte à la marge de manœuvre dont dispose les Pouvoirs Publics pour préserver le revenu moyen des agriculteurs à effectifs constants d'exploitations ou d'actifs agricoles.

La mission a pour objectifs :

- d'analyser l'évolution des différents facteurs constitutifs du revenu agricole ainsi que celle des différentes catégories d'actifs agricoles et du patrimoine des agriculteurs ;
- de s'interroger sur la possibilité de protéger le revenu moyen des agriculteurs à effectifs constants d'exploitations ou d'Unités de Travail Annuel (UTA), y compris par Orientation Technico Economique (OTEX) ;
- d'identifier les facteurs d'évolution de l'agriculture française et européenne susceptibles d'infléchir le processus historique de restructuration agricole en France, suivant une double approche : macroéconomique d'une part, et détaillée suivant leurs impacts, positifs ou non, sur les revenus par catégories d'exploitations d'autre part ;
- de réfléchir sur la capacité des Pouvoirs publics français à peser sur les moteurs de la restructuration à travers les différents instruments d'interventions économiques relevant du MAA, compte tenu des évolutions de la PAC et des autres politiques.

#### **2. Reformulation de la problématique (contextualisation de la mission)**

Il s'agit d'éclairer les 10 prochaines années sur la base d'une analyse rétrospective des 30 dernières années en tenant compte de l'évolution du contexte selon deux axes :

- Axe 1 : évolutions internes au secteur, qu'il s'agisse des caractéristiques de la population agricole, du nombre et de la typologie des exploitations agricoles, des systèmes de production, des orientations technico-économiques, de la relation avec les acteurs d'amont et d'aval de la chaîne alimentaire, du développement de nouvelles activités, en particulier la production d'énergies renouvelables et de services environnementaux ;
- Axe 2 : évolutions du contexte général et des politiques publiques : les enjeux de souveraineté alimentaire, de renouvellement des générations d'agriculteurs, d'évolution des

modèles agricoles et d'avenir des territoires ont une acuité particulièrement forte pour les années à venir alors que nouvelle PAC se dessine, la loi EGALIM 2 est en débat au Parlement et la stratégie nationale bas carbone en cours de révision.

L'analyse est à mener à plusieurs niveaux :

- macroéconomique : approche globale du revenu agricole en relation avec l'ensemble des paramètres constitutifs : productions agricoles et consommations intermédiaires en volume et en valeur (en prix courants et constants), subventions et développement de nouvelles activités, en particulier la production d'énergies renouvelables. L'analyse de l'évolution du revenu moyen par exploitation prendra en compte l'évolution de la structure démographique du secteur. Elle intégrera les utilisations (prélèvements privés, investissements, patrimoine). Elle apportera un éclairage sur le positionnement par rapport à d'autres catégories sociales et par rapport à d'autres pays de l'Union européenne seront apportés.
- par catégories d'exploitations : orientations technicoéconomiques, taille et autres critères pertinents, notamment la typologie fonctionnelle développée par INRAE, et les systèmes de production, pour approcher la diversité des situations et aller au-delà des moyennes. Dans toute la mesure du possible, un éclairage territorial sera apporté.

Cette analyse vise à :

- dresser des constats les plus complets possibles sur les évolutions structurelles au cours des 30 dernières années, à les contextualiser et à approfondir la connaissance des principaux déterminants en relation avec la capacité des Pouvoirs publics à agir, ou non, sur leur impact ;
- identifier, pour les différentes catégories de déterminants, des évolutions possibles d'ici 2030 ;
- faire le point sur les objectifs et outils de politique publique impactant les niveaux de revenus agricoles et leurs évolutions en relation avec celles du tissu agricole et des systèmes de production ;
- en tirer des enseignements sur les différentes possibilités d'évolution des revenus agricoles et du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles en lien avec les politiques publiques mises en œuvre par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

### **3. Objet et périmètre de la mission, exclusions notoires**

Elisabeth Mercier et Dominique Tremblay, Inspecteurs généraux de l'agriculture ont été désignés pour conduire cette mission avec le concours de Xavier Ory, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Cette mission est suivie par le Président de la deuxième section « économie, filières et entreprises ».

### **4. Documentation disponible**

Les Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) et le Réseau d'information comptable agricole (RICA) apportent toutes les données de base.

Les analyses menées par des experts et des scientifiques enrichiront les réflexions, en particulier celles publiées par :

- le Centre d'Etudes et Prospective (CEP) du MAA, en particulier Actifs Agri,
- le réseau des chambres d'agriculture, les instituts techniques et associations spécialisées, les experts-comptables, en particulier les Centres d'Economie Rurale (CER) dès lors que leurs commanditaires donneront leur accord,
- des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, notamment les résultats de l'Appel à projet de recherche Agr'Income financé par le MAA, ou des consultants.

Les documents de politique publique, tel que le projet de diagnostic en vue du futur Plan Stratégique National de la PAC post 2020, constituent des éléments de référence sur lesquels les missionnés s'appuieront.

Les rapports du CGAAER ayant un lien avec cette mission seront pris en compte, en particulier les rapports sur l'installation des agriculteurs, Agri 2050, le poids des charges de mécanisation.

## **5. Démarche et phasage, jalons**

Le Ministre décidera de l'opportunité et des modalités de diffusion du rapport.

### **5.1. Phases de travail**

#### **5.1.1. Analyse structurée des données disponibles**

Celle-ci sera menée sur la base de la documentation disponible complétée par les informations communiquées lors des auditions d'experts.

#### **5.1.2. Mise au point d'une grille d'analyse et projections à horizon 2030**

La grille d'analyse sera élaborée sur une base multi critères prenant en compte des hypothèses d'évolution des déterminants en relation avec les outils de politique publique. Les hypothèses seront fondées sur une analyse des tendances et objectifs de politique publique. Des entretiens avec des parties prenantes permettront de donner une idée du niveau de confiance susceptible d'être donné à ces hypothèses.

#### **5.1.3. Rédaction du rapport**

Outre les résultats de l'analyse des tendances structurelles de 1990 à 2020, celui-ci fournira des projections à horizon 2030 en fonction d'un ensemble d'hypothèses afin d'en tirer des enseignements sur les possibilités d'inflexions (dans un sens ou un autre) avec les outils de politique publique mis en œuvre par le MAA.

### **5.2. Méthodologie**

La mission sera réalisée sur la base d'une métaprogramme analyse des données de base fournies par les centres de ressources publiques (INSEE, SSP, Eurostat), des travaux scientifiques et techniques produits par INRAE et d'autres établissements de recherche, par les instituts techniques et chambres d'agriculture ainsi que divers organismes impliqués sur le sujet.

Des entretiens avec les intervenants dans le débat public apporteront des éclairages complémentaires. Ils auront en particulier vocation à nourrir la réflexion à horizon 2030.

La mission articulera ses réflexions avec les débats en cours dans le cadre du Varenne de l'eau et du changement climatique et autres travaux menés dans le cadre du CGAAER.

La mission s'efforcera de répondre aux interrogations suivantes :

- Quelles perspectives à horizon 2030 pour le revenu agricole moyen en relation avec les effectifs d'exploitations et d'actifs agricoles ?
- Quelles perspectives à horizon 2030 d'évolution des stratégies d'adaptation et de différenciation par grandes catégories d'exploitation ?
- Quels outils de politiques publiques mises en œuvre par le MAA sont mobilisables pour agir sur les déterminants du revenu agricole et le profil de la ferme France à horizon 2030 ?

## **6. Parties prenantes à rencontrer**

La mission prévoit de rencontrer en particulier :

- les services concernés du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (SSP, DGPE, DGER et quelques EPLEFPA) et de FranceAgriMer,
- CER France et autres experts éventuellement,
- les chercheurs impliqués au sein d'INRAE et des établissements d'enseignement supérieur,
- des responsables professionnels (APCA, Syndicats professionnels, associations telles que les CIVAM, CUMA...) et leurs services au plan national ou régional,
- des instituts techniques (Arvalis - Institut du végétal, TERRES INOVIA, CTIFL, Idele - Institut de l'élevage, ITAVI, IFIP – Institut du porc...)
- des autres organismes : MSA, Assurances, Crédit agricole et autres organismes de crédit, ADEME,
- des personnalités qualifiées.

Des contacts seront pris avec des Régions de France en tant que de besoin.

## **7. Suivi et livrables**

La remise du rapport est demandée pour la fin de l'année 2021.

## **8. Calendrier d'exécution**

Analyse bibliographique : débutée, il est prévu qu'elle soit réalisée pour l'essentiel d'ici la fin de l'été.  
Entretiens avec des experts et intervenants dans le débat public d'ici la fin octobre.

Deux entretiens préparatoires ont eu lieu avec le SSP le 28 juin 2021 d'une part, avec la DGPE le 15 juillet 2021 d'autre part.

Rapport final remis fin décembre.